



PROJET

**Rapport annuel sur la mise en œuvre de la
politique de la ville 2015**

**CONTRAT DE VILLE PERPIGNAN
MEDITERRANEE**



Mission Politique de la Ville
Juillet 2016

Sommaire

- I Rappel des principales orientations du contrat de ville et projet de territoire
 - P 03-05
- II Données statistiques sur l'évolution des quartiers prioritaires
 - P 06 - 15
- III Avancement du Contrat de ville
 - P 16 - 34
- IV Perspectives d'évolution
 - P 35
- V Actions menées sur le territoire de la Ville de Perpignan en matière de développement social urbain
 - P 36 - 47
- Annexes
 - P 48

I - Rappel des principales orientations du contrat de ville et projet de territoire

Le nouveau cadre national, proposé par la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, vise à concentrer les moyens sur les territoires les plus en difficulté, à réduire les inégalités territoriales et à améliorer les conditions de vie des habitants. L'objectif principal est de pouvoir redonner à la Politique de la Ville une meilleure lisibilité, cohérence et efficacité. Les grands axes de cette réforme reposent sur :

- Une contractualisation entre l'État et les collectivités dans le cadre d'un nouveau type de contrat réunissant les orientations en termes urbains et sociaux (contrat unique à l'échelle des intercommunalités), autour d'un partenariat élargi. Ainsi, l'approche doit être globale, croisant dimension économiques, sociales, urbaines,
- La refonte et la simplification de la géographie prioritaire (fondée sur un critère unique de niveau de revenu des habitants),
- La combinaison de la mobilisation effective des moyens et politiques de droit commun d'une part, et de crédits spécifiques permettant de soutenir des actions innovantes et de proximité d'autre part. Ceci implique une mobilisation forte du partenariat, aux différentes échelles du territoire (Agglomération, commune, quartiers), autrement dit une véritable territorialisation du projet,
- La « co-construction » de la politique de la ville avec les habitants. Plus largement, ce contrat doit reposer sur un équilibre de droits et de devoirs, d'engagements réciproques entre les institutions et les habitants.

L'inscription de la Politique de la Ville dans le Projet de Territoire de l'Agglomération.

L'année 2015 a vu l'approbation par Perpignan Méditerranée du contrat de ville 2015-2020 ainsi que du projet de territoire de Perpignan Méditerranée.

Ces deux documents cadre ont été préparés et négociés conjointement, les deux démarches étant liées.

Le projet de territoire « Terra Nostra » a identifié 4 défis majeurs pour le territoire communautaire :

- l'attractivité
- la solidarité
- le rayonnement
- l'innovation

Les orientations du contrat de ville ont été reprises dans le volet cohésion sociale du projet de territoire. En effet, la Ville de Perpignan est la ville centre de l'agglomération, son rôle et sa place sont essentiels pour la réussite du territoire.

Pour Perpignan Méditerranée, le projet de territoire et le contrat de ville doivent permettre d'être un appui fort pour la reconquête des quartiers en difficulté.

L'enjeu est double :

- Lutter contre la pauvreté et l'exclusion et ainsi réduire les inégalités qui frappent les quartiers les plus pauvres de notre territoire,
- Redonner l'envie de « vivre ensemble » sur l'ensemble du territoire communautaire.

Pour ce faire, il a semblé que la réponse devait être de plusieurs niveaux :

- Redonner de l'attractivité aux quartiers prioritaires mais avec un regard très particulier sur le centre-ville de Perpignan qui est le cœur d'agglomération. Il faut que le cœur d'agglomération soit attractif pour « innover » l'ensemble des communes. Renforcer la ville centre, c'est permettre à chaque commune d'être plus forte,
- Développer une politique de cohésion sociale à l'échelle des 36 communes : Perpignan Méditerranée a un rôle d'ensemblier. Par la mobilisation de ces compétences structurantes, (habitat, économie, mobilité), Perpignan Méditerranée doit être au service de l'ensemble du territoire. Cela passe par la mobilisation du droit commun au service des secteurs en difficulté. La politique de cohésion sociale doit se décliner sur les 36 communes même si il y a ensuite des actions plus spécifiques à l'échelle des quartiers prioritaires.

Ainsi, la mise en œuvre des politiques publiques, par le biais des compétences de l'agglomération notamment en faveur de l'habitat, l'économie et les mobilités doivent contribuer à l'atteinte des objectifs fixés dans le contrat de ville.

Dans cette logique et afin de préciser l'articulation des actions prévues au titre du contrat de ville et du projet de territoire, une convention bilatérale entre la Ville de Perpignan et Perpignan Méditerranée prévoit les engagements financiers au titre du projet de territoire tant dans le cadre des crédits de droit commun que dans le cadre de crédits spécifiques. Ainsi, il est prévu pour les 6 ans à venir : 6 000 000 € d'investissements dont 1 500 000 € pour le projet de réimplantation de l'université en centre ancien.

La proximité, support des démarches opérationnelles

Le nouvel élan attendu pour la Politique de la Ville demande un ancrage de terrain fort, où les acteurs se coordonnent et se soutiennent de manière à apporter des réponses durables et de qualité. La réussite de la démarche perpignanaise repose sur une action investie à l'échelle de la proximité. Les problématiques de tranquillité publique, celle de la gestion sociale et urbaine trouvent ici le cadre pertinent de leur déploiement. La mise en œuvre de réponses sociales actives et l'orientation vers des solutions adaptées (accompagnement vers l'emploi, réussite éducative, soutien à la parentalité, accès aux droits, parcours culturels, pratiques sportives ...) invitent à investir pleinement cet échelon. Loin d'être obsolète, il est le premier maillon de la chaîne des réponses et il constitue une porte d'entrée pour initier la mobilisation indispensable des publics, l'envie d'agir. Autour des centres sociaux et des maisons sociales de proximité (ainsi qu'avec leurs antennes), pivots de l'action de terrain, des partenariats sont à poursuivre et à renforcer avec les institutions (bailleurs sociaux, CAF, Éducation Nationale...) et les ressources du territoire de manière à forger des réponses solides et partagées.

Cet investissement dans la proximité est un levier nécessaire pour redynamiser le lien social et conforter le mieux vivre ensemble. Il devra porter une attention aux problématiques qui peuvent

être observées aux franges des quartiers de la géographie prioritaire, dans les espaces tout contre ces territoires.

L'articulation des différentes politiques, socle de la réussite du projet

Les interventions entre les politiques sectorielles et leur déclinaison dans les quartiers, de même que la dimension urbaine des projets et les actions aux titres des politiques sociales, éducatives ou d'insertion doivent être articulées afin de se donner les moyens de réduire durablement les inégalités dont souffrent les habitants des quartiers prioritaires. C'est l'objectif fixé aux partenaires du contrat de ville, dont la gouvernance est organisée autour de Perpignan Méditerranée, de la Ville de Perpignan, de l'Etat, du Conseil Départemental, de la CAF, du Conseil Régional et des Conseils Citoyens.

Le contrat de ville s'organise autour de trois piliers :

- Le pilier « cohésion sociale » qui a pour axes stratégiques :
 - Promouvoir la réussite éducative de l'école primaire au lycée
 - Garantir l'accès aux droits fondamentaux comme outil d'inclusion sociale,
 - Favoriser le mieux vivre ensemble.
- Le pilier « habitat, cadre de vie » qui a pour axes stratégiques
 - L'optimisation de la production de logements pour répondre aux besoins et équilibrer les peuplements,
 - L'attractivité des quartiers du fait d'équipements qui leur confèrent une centralité dans un cadre de vie apaisé et sécurisé,
 - La gestion urbaine de proximité comme démarche d'amélioration du cadre de vie, de vivre ensemble, et d'attractivité.
- Le pilier « économie et emploi » qui a pour axes stratégiques :
 - L'appui, le soutien, le développement de l'activité économique,
 - L'appui, le soutien, le développement de l'offre commerciale et de services,
 - L'appui et l'accompagnement vers des parcours d'insertion professionnelle durable.

Ceux-ci seront reliés par trois axes transversaux : l'égalité hommes/femmes, la lutte contre les discriminations et la jeunesse.

Enfin, les différents enjeux ont été déclinés territorialement au travers de projets spécifiques :

- Des Projets Intégrés sur les secteurs:
 - Centre Ancien, Diagonale du Vernet, Nouveau Logis, Champ-de-Mars,
- Des Projets de Quartiers à consolider, poursuivre, et revisiter sur les secteurs :
 - Baléares - Rois de Majorque, Bas Vernet - Clodion
- Des projets à construire : les quartiers qui entrent dans la géographie prioritaire sur les secteurs :
 - Saint-Assisclle, la Gare, Bas Vernet Est),
- Les territoires de veille sur les secteurs :
 - la Cité ensoleillée, Les Romarins

L'année 2015 a été une année de lancement et d'élaboration mais aussi de co-construction avec les conseils citoyens.

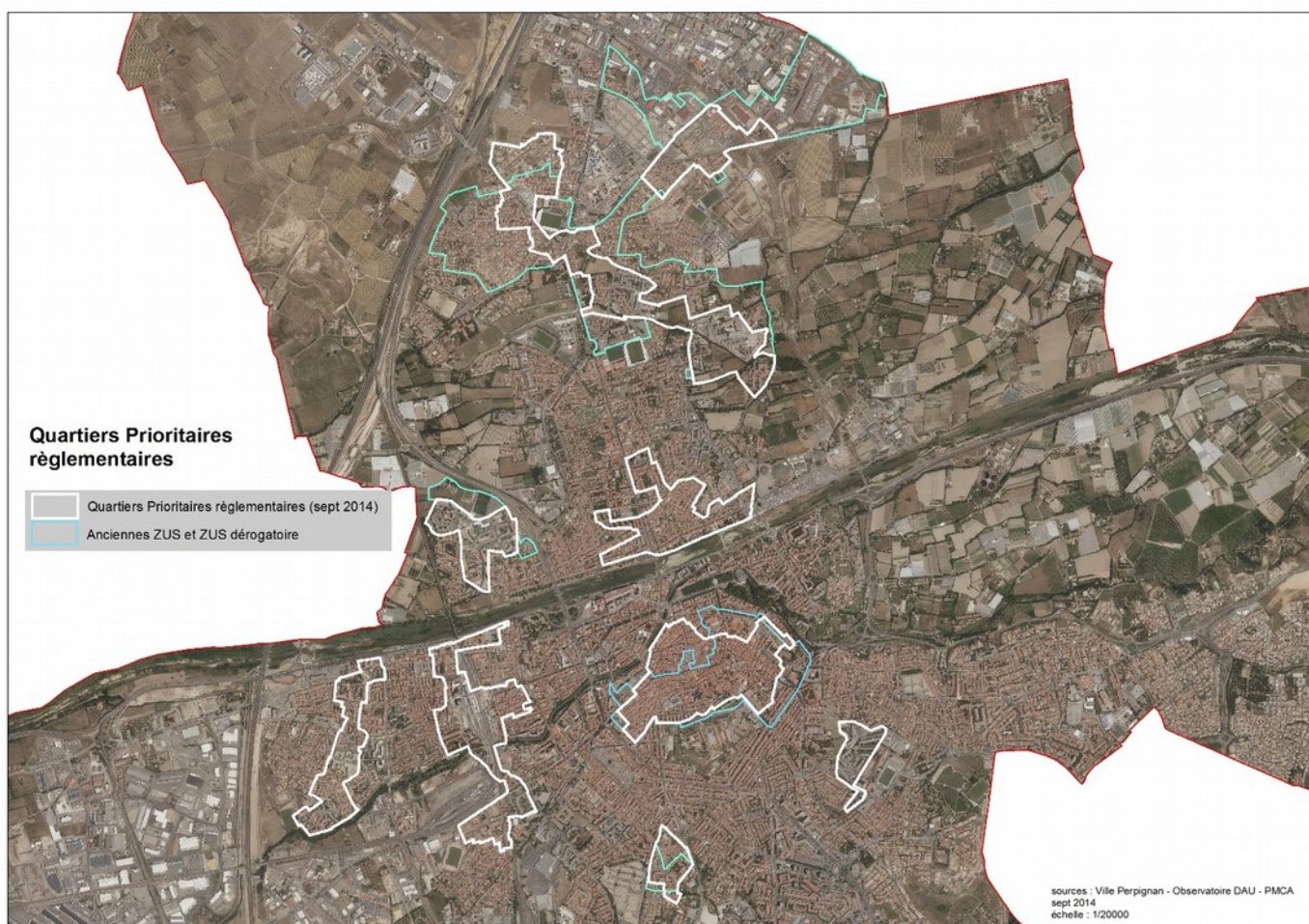
II - Données statistiques¹ sur l'évolution des quartiers prioritaires

En application du décret n° 2014-767 du 3 Juillet 2014, la carte des périmètres réglementaires des quartiers prioritaires de la politique de la ville a été définie, après consultation des collectivités territoriales.

Ces territoires ont été identifiés au sein des unités urbaines sur la base de deux critères :

- un nombre minimal d'habitants (fixé à 1 000 habitants),
- l'écart de développement économique et social par rapport aux autres territoires (Cet écart est apprécié à travers le critère unique de concentration des populations à bas revenus).

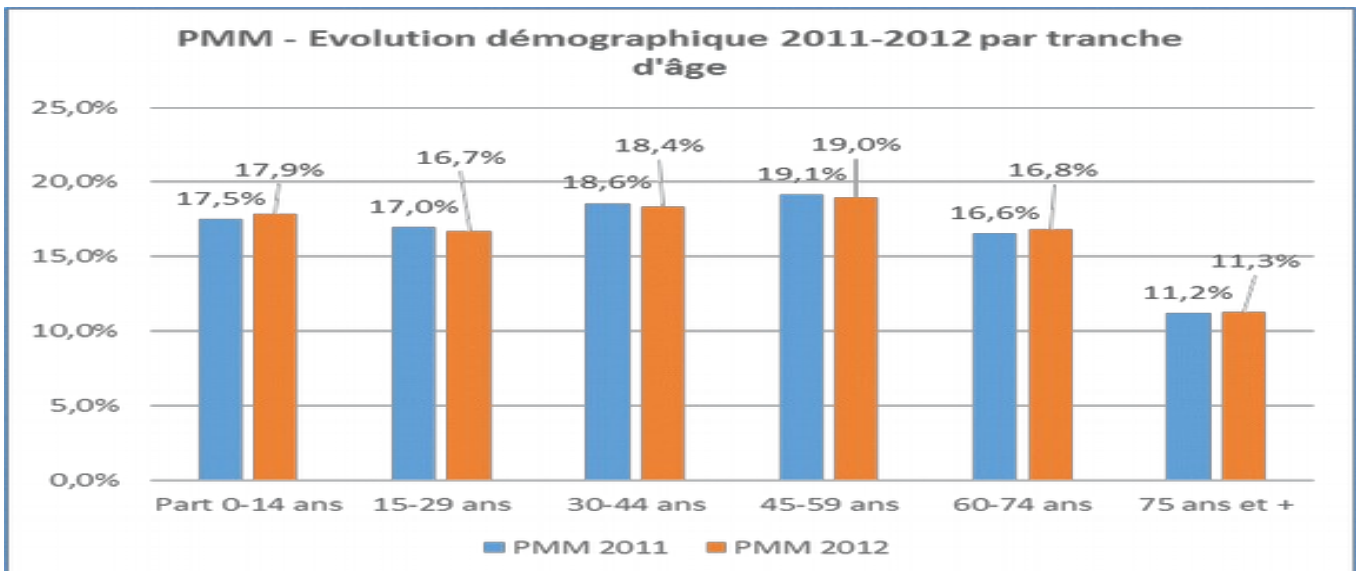
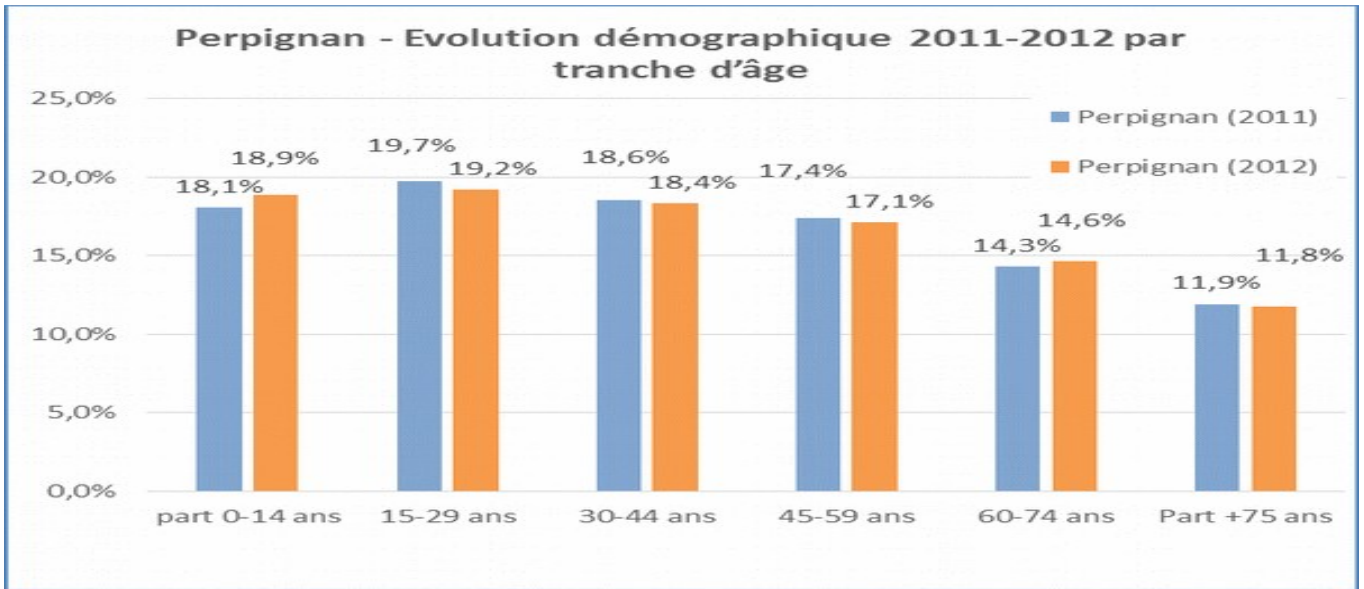
Par décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014, neuf quartiers ont été reconnus comme prioritaires au titre de la politique de la ville sur Perpignan.



¹ Un certain décalage existe entre la période de « production » des statistiques et leur diffusion publique. Ainsi, le diagnostic du contrat de ville a été réalisé à partir de statistiques datant essentiellement de l'année 2011. L'observatoire national de la politique de la ville, en lien avec l'INSEE, devrait produire prochainement des statistiques par quartier prioritaire pour différents domaines (population, activité, revenu, habitat). A ce jour, seul quelques données sur les QPV permettent de mesurer une évolution entre 2011 et 2012 et sur certains secteurs (découpage INSEE - IRIS).

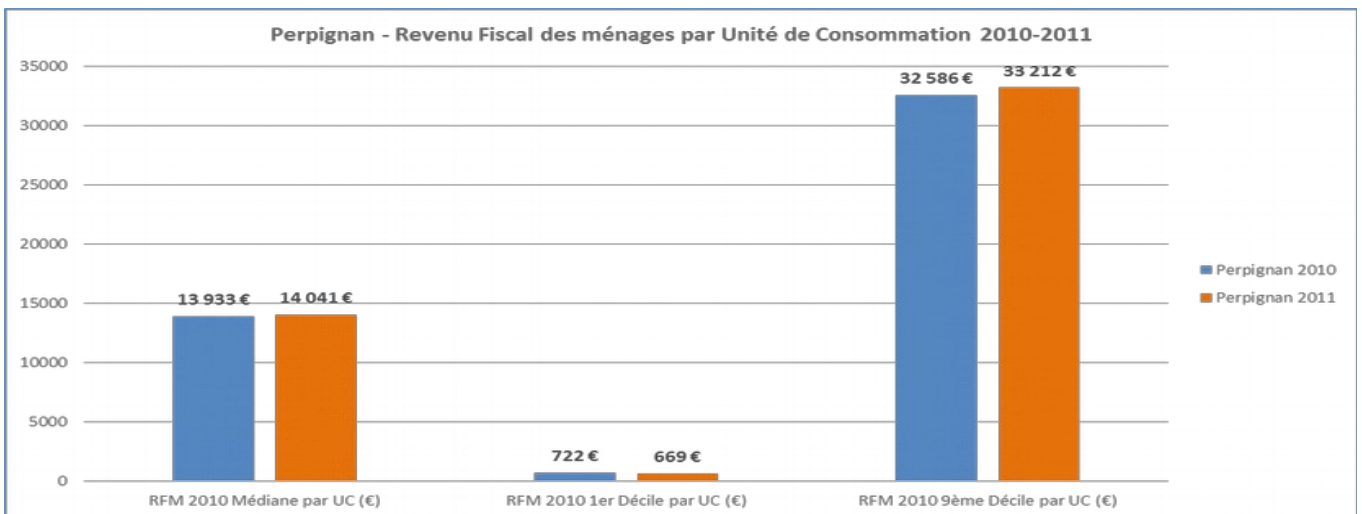
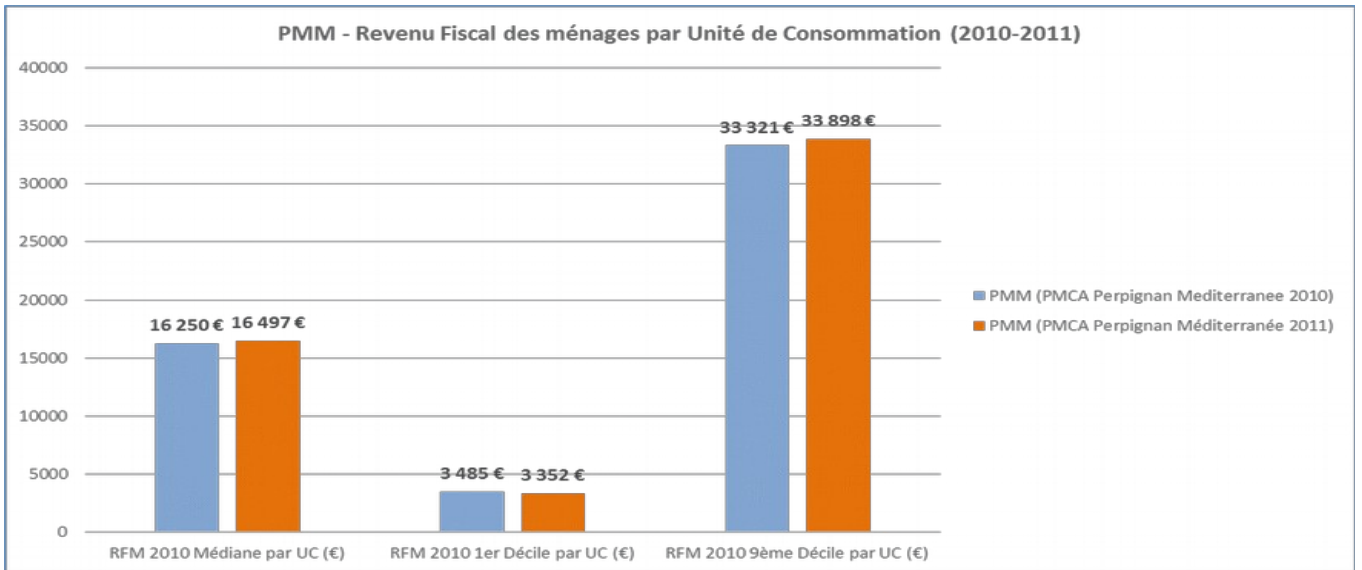
Une évolution « stable » de la ville centre comparativement à l'agglomération

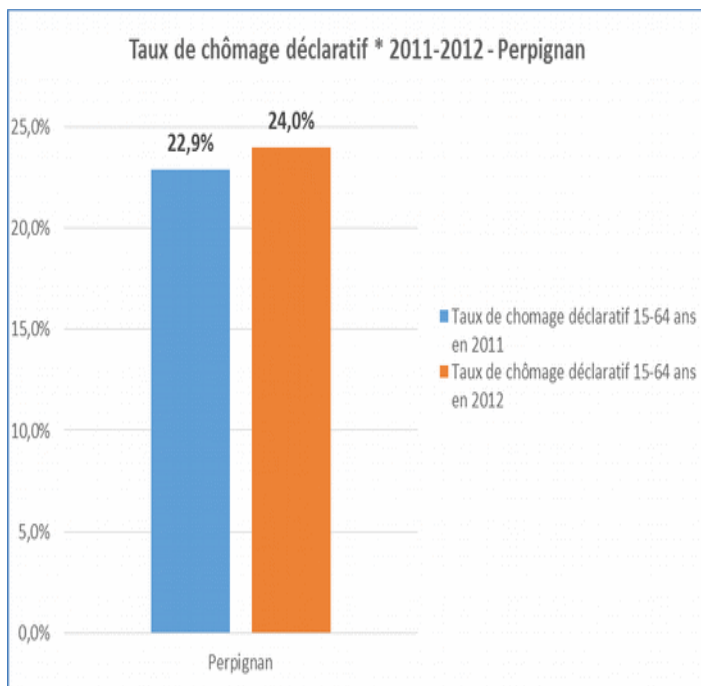
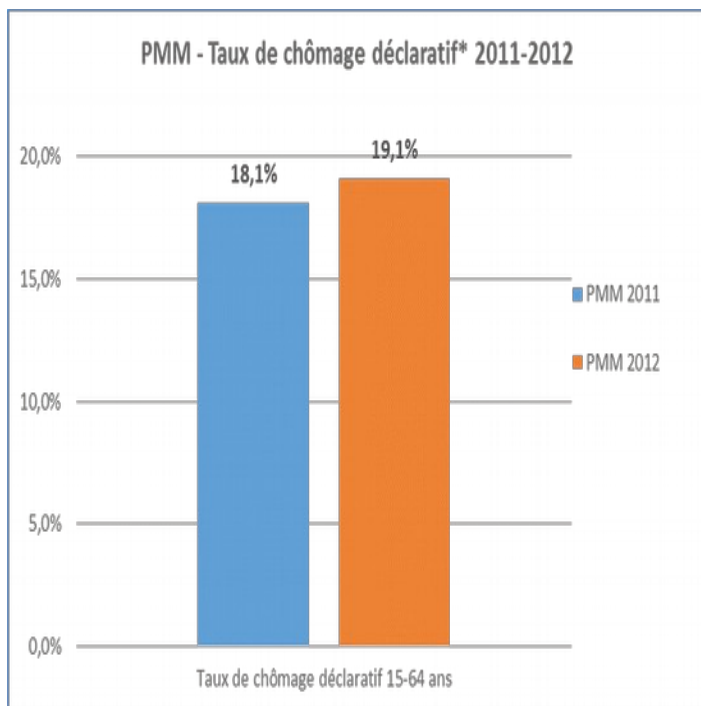
Conformément aux objectifs de la réforme, il s'agit d'inscrire la ville centre et les quartiers prioritaires dans le cadre d'un territoire de projet plus large afin de réduire les écarts de développement.



On ne constate pas de différence significative en termes d'essor démographique entre la ville et l'agglomération, la population de Perpignan comme celle de Perpignan Méditerranée a tendance à augmenter. Les écarts les plus marqués concernent plutôt « la pyramide des âges » avec une population de 0 à 30 ans plus importante sur la ville centre.

Des écarts en termes de précarité qui se stabilisent...





A partir de ces deux indicateurs (revenu et taux de chômage déclaratif²) peuvent se lire les écarts (plus spécifiquement sur l'indicateur du chômage) mais l'évolution de ces taux ne semblent pas s'orienter vers un creusement de ces écarts.

² Voir définition des indicateurs en annexe

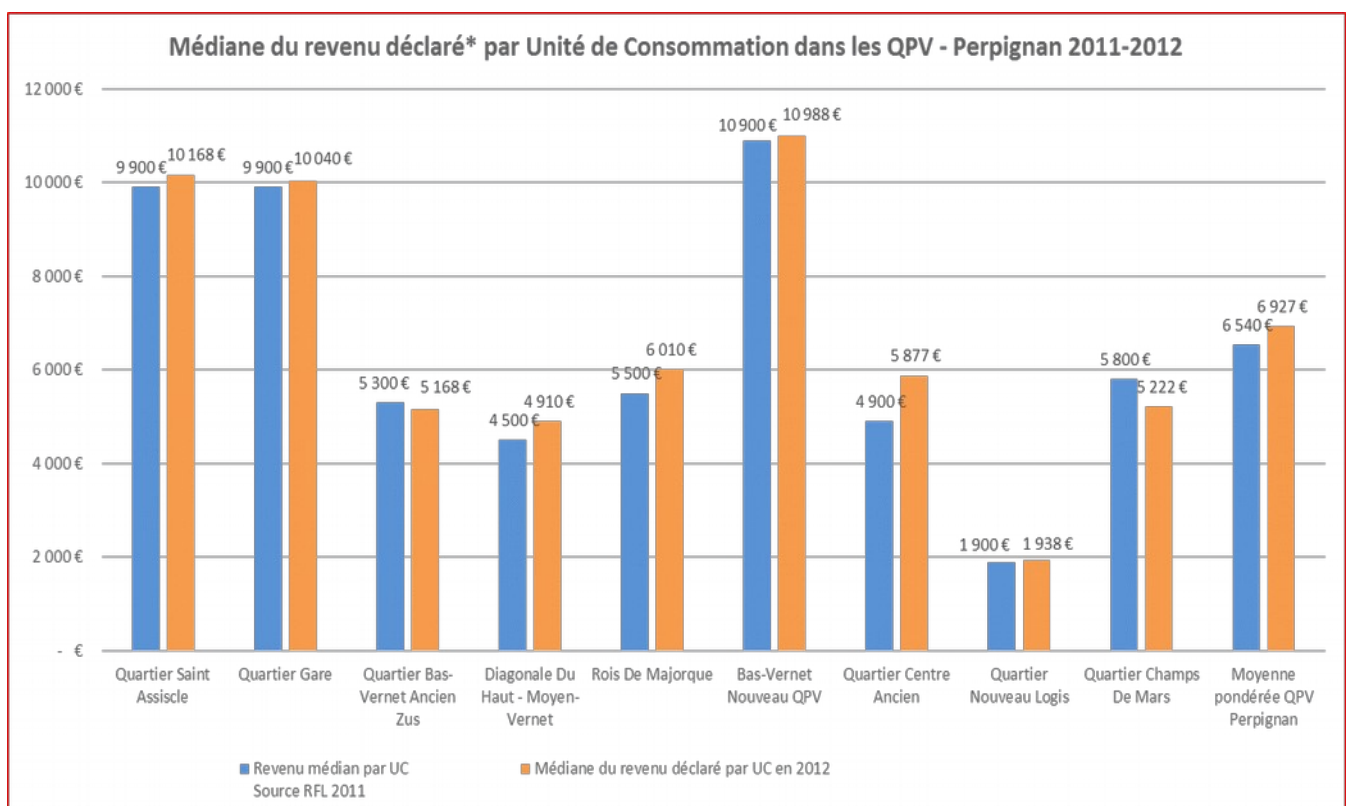
Une précarité qui semble s'atténuer sur les quartiers prioritaires...avec toutefois un niveau plus élevé que la moyenne régionale

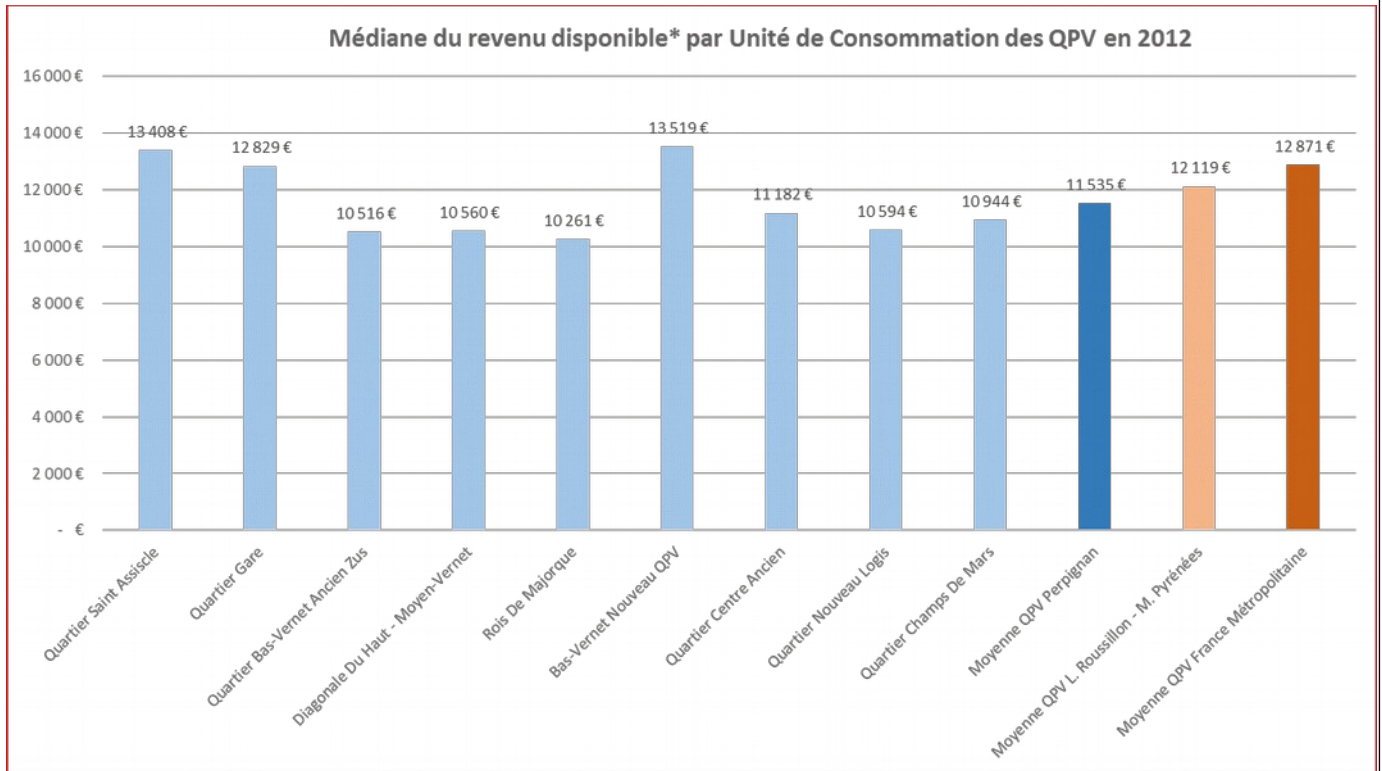
Nous précisons ici la situation comparée des quartiers prioritaires au regard de la Ville mais également de celles de moyennes de quartiers prioritaires (au niveau régional et national).

L'évolution comparée entre 2011 et 2012 indique une tendance globale à l'augmentation du revenu déclaré par unité de consommation, à l'exception du champ de mars.

Le centre ancien se singularise également par une augmentation significative de la médiane.

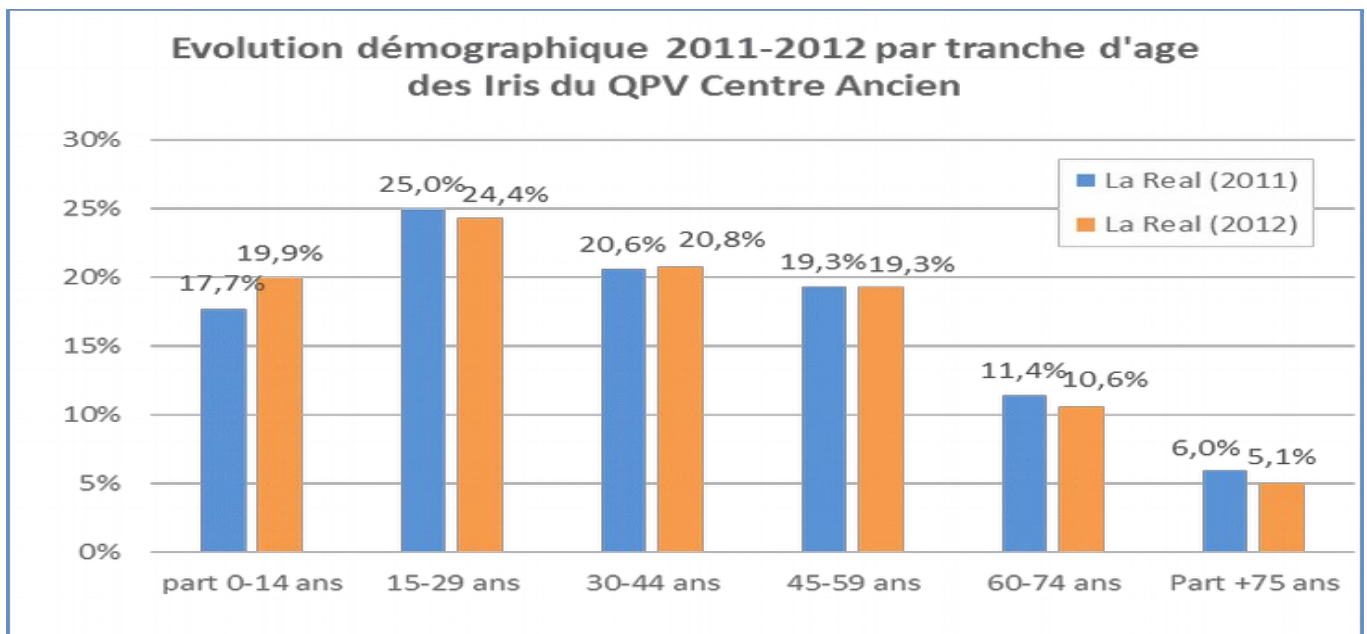
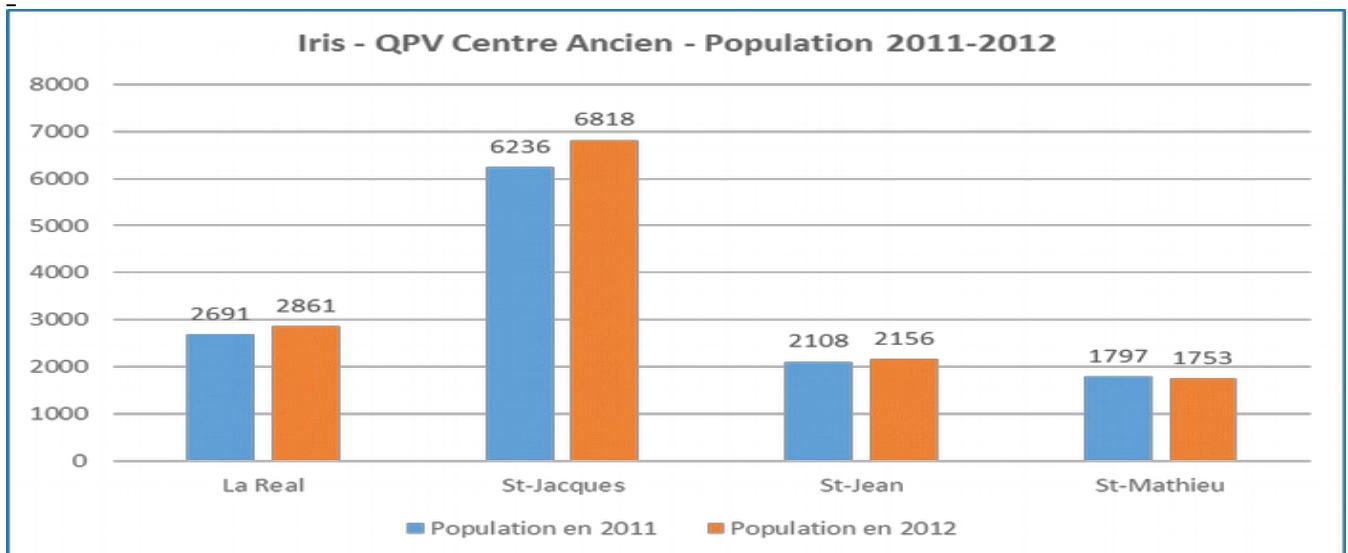
Les statistiques concernant les revenus disponibles font état d'une variation relativement importante suivant les quartiers prioritaires (de 10 261 à 13519) et d'un montant inférieur à la médiane des QPV régionaux et nationaux.





Zoom sur deux quartiers : centre ancien et Diagonale du Vernet

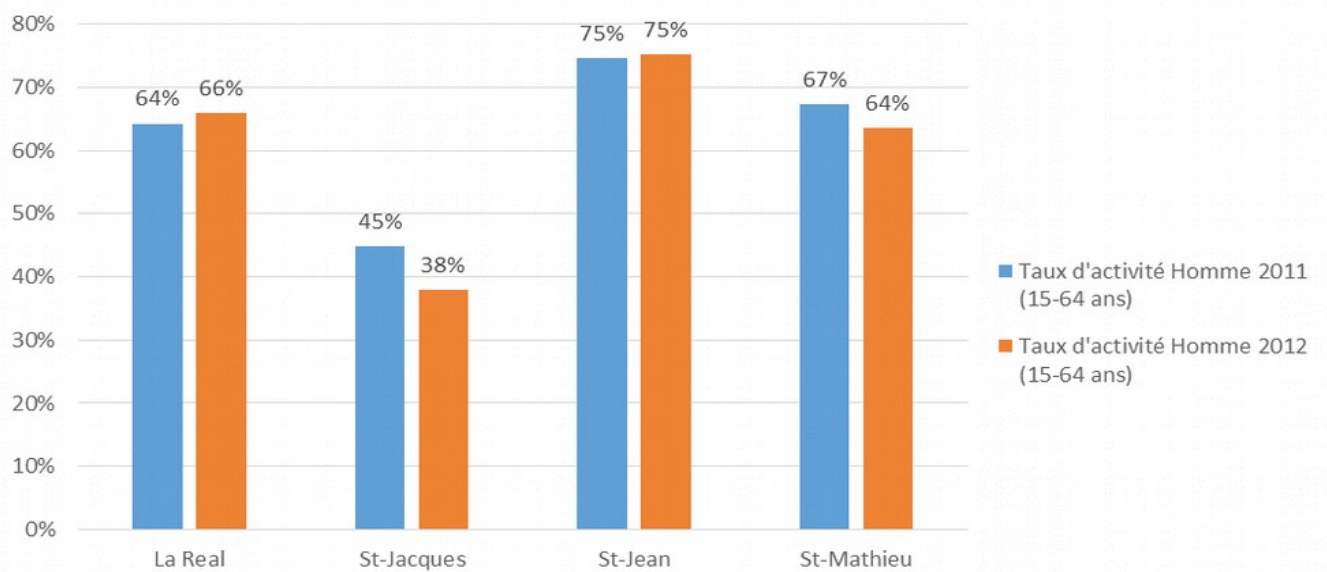




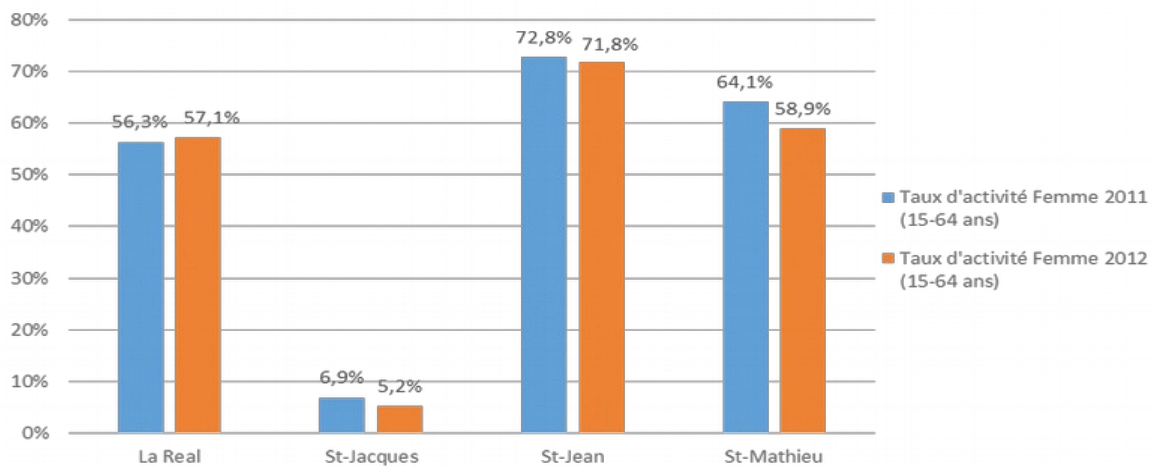
On constate une croissance sensible de la population du quartier, plus accentuée sur Saint Jacques et la Réal. Sur Saint Jacques, l'augmentation est plus marquée pour les enfants (tranche 0 - 14 ans).

L'indicateurs du chômage (« alarmant » sur Saint Jacques mais en légère baisse) est plutôt à la hausse et le taux d'activité laisse penser que les femmes sont, au total, plus touchées.

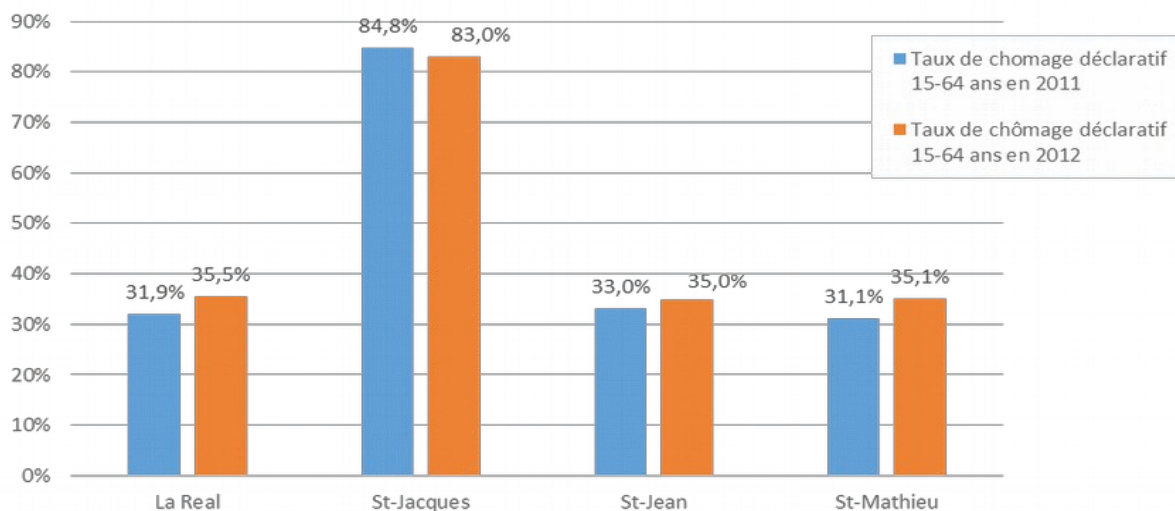
Taux d'activité** des Hommes 2011-2012 des Iris du QPV Centre Ancien



Taux d'activité** des Femmes 2011-2012 des Iris du QPV Centre Ancien

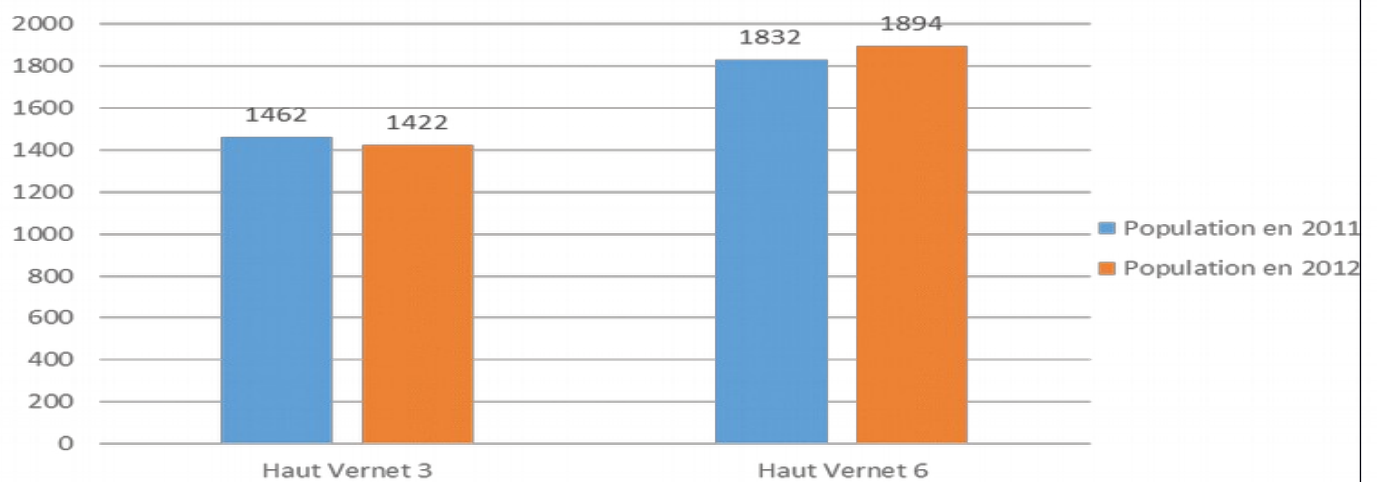


Taux de chômage déclaratif* 2011-2012 des Iris du QPV Centre ancien



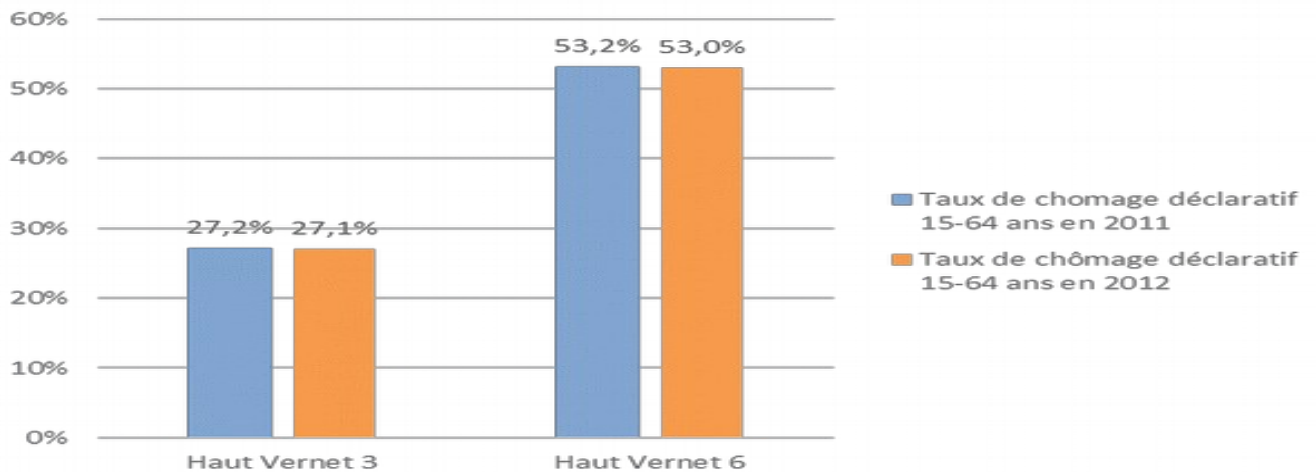


Iris Haut Vernet 3 et 6 - QPV Diagonale du Vernet - Population 2011-2012

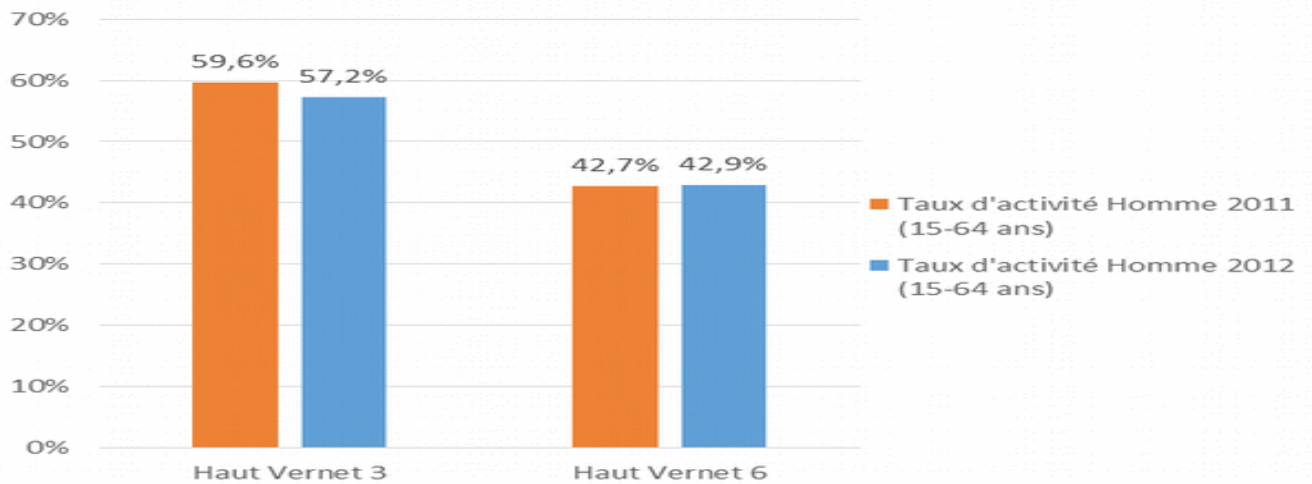


Sur ce secteur, la situation paraît se stabiliser (à noter toutefois, comme pour le centre ancien, des situations très contrastées suivant les secteurs).

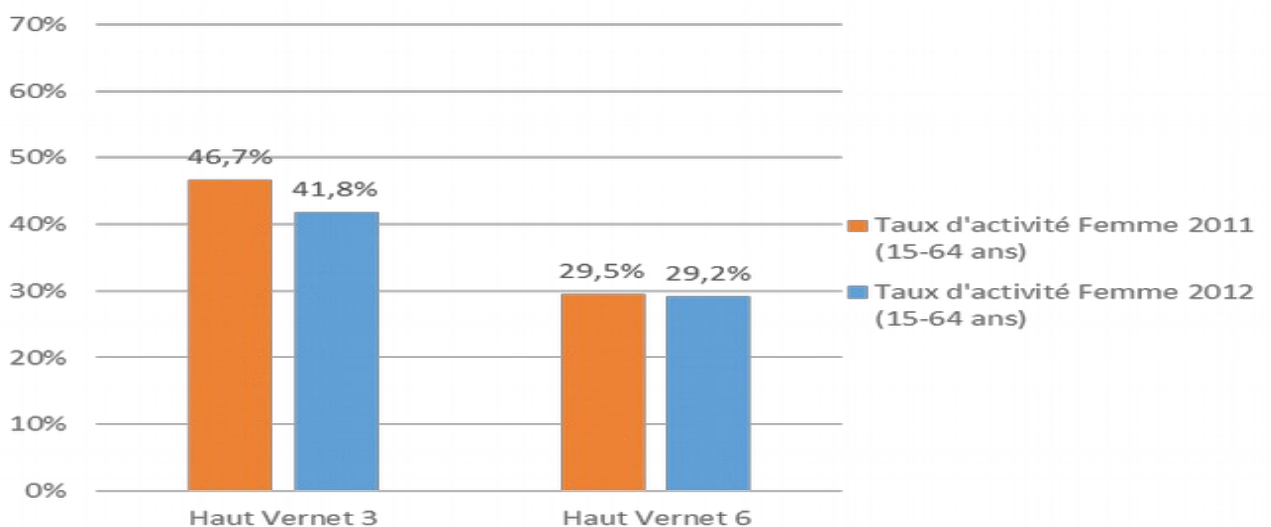
**Taux de chômage déclaratif 2011-2012 - Iris Haut Vernet
3 et 6 du QPV Diagonale du Vernet**



**Taux d'activité des Hommes 2011-2012 - Iris Haut Vernet
3 et 6 du QPV Diagonale du Vernet**



**Taux d'activité des Femmes 2011-2012 - Iris Haut Vernet
3 et 6 du QPV Diagonale du Vernet**



III - Avancement du Contrat de ville

L'année 2015 constitue pour le contrat de ville une année de lancement. Il s'est agi pour l'essentiel d'installer une nouvelle gouvernance, de faire connaître les orientations pour mobiliser partenaires et habitants, et amorcer l'élaboration de projets.

Nous rappellerons ici les principales étapes de son déploiement avec notamment la mise en place des instances et des conseils citoyens.

Nous reprendrons enfin les enjeux du Contrat et illustreront ces derniers par des exemples de projets ou dispositifs.

A - L'élaboration et la mise en œuvre du contrat de ville :

Diagnostic et contrat cadre

A la suite de la promulgation de la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, un diagnostic de territoire a été réalisé entre les mois de juin et novembre 2014, adossé notamment aux évaluations des dispositifs de la période contractuelle précédente (PNRU et CUCS).

A partir de ces analyses et suivant les orientations nationales, un certain nombre d'axes de travail ont été proposés. Ces premières orientations ont été débattues et enrichies dans le cadre d'un Forum organisé le 3 novembre 2014, ouvert aux acteurs institutionnels et à la société civile.

Le contrat cadre a permis de formaliser les axes stratégiques et les orientations opérationnelles pour les principales thématiques (Développement économique/emploi, Cohésion sociale, Cadre de vie/rénovation urbaine), les priorités transversales (Jeunesse, Egalité homme/femme, lutte contre les discriminations) et leurs déclinaisons sur chacun des quartiers prioritaires. Il a fixé également l'organisation de la gouvernance.

Validé par les instances délibérantes, le contrat cadre a été signé par l'ensemble des partenaires (Perpignan Méditerranée, Etat, Ville de Perpignan, Conseil Départemental, Région, CAF, Pole emploi, CCI, Bailleurs sociaux) en Mars 2015.

Elaboration du programme d'action

L'élaboration du programme d'action a nécessité la mobilisation de l'ensemble des signataires (services œuvrant spécifiquement sur la politique de la ville et services de droit commun).

Des groupes de travail partenariaux ont ainsi été mis en place, d'avril à juin, structurés à partir des piliers du contrat.

Des « chefs de file » ont été désignés suivant leurs compétences pour animer ces groupes. La structuration des fiches actions a été harmonisée afin de pouvoir suivre et évaluer l'ensemble du programme (voir Exemple programme d'action Pilier cohésion sociale en annexe).

Au total, une vingtaine de réunions ont eu lieu et le programme d'action a été validé lors du comité de pilotage du 12 Juin.

Installation des conseils citoyens

Conformément à la loi de février 2014 (article 1), la politique de la ville s'inscrit dans une démarche de co-construction avec les habitants, les associations et les acteurs économiques en s'appuyant notamment sur la mise en place d'un Conseil Citoyen dans chacun des quartiers prioritaires.

➤ Mise en place des conseils citoyens

A partir d'un cadre réglementaire national, la Ville, la Préfecture et Perpignan Méditerranée ont organisé la mise en place des conseils citoyens suivant les étapes suivantes :

- Campagne d'information réalisée fin février 2015 : 18 réunions, environ 300 participants,
- Elaboration de listes de volontaire : au total 87 habitants se sont portés volontaires (tirage au sort sur 3 secteurs) et 57 acteurs locaux (tirage au sort sur 1 secteur),
- Tirage au sort sur liste électorale : 360 personnes tirées au sort (40 par quartier), 13 ont souhaité intégrer un conseil citoyen,
- Réunion d'installation : le 1er juin 2015 (salle des libertés).

Au total, 92 membres ont été désignés pour 9 conseils citoyens (20 membres par conseil au maximum).

Des représentants de chaque conseil citoyen ont participé au Comité de pilotage du Contrat de ville du 12 juin 2015. Suite à une proposition de leurs représentants, Mme La Préfète et M. Le Président - Maire ont validé le principe d'un élargissement de leur composition.

Des réunions se sont tenues avec chaque conseil citoyen, dans un premier temps pour échanger sur leur fonctionnement, et dans un deuxième, pour envisager les modalités d'élargissement.

Le fonds de soutien aux initiatives des conseils citoyens a été mis en place, géré par la Ville de Perpignan et financé par l'Etat à hauteur de 25 000 euros.

Ce fonds d'aide permet aux conseils citoyens de solliciter une aide sans support associatif ou pour une association de solliciter une aide au travers d'une procédure simplifiée.

La procédure est similaire à celle du Fond Initiative Citoyenneté, à savoir l'attribution d'une « bourse » pour les projets des conseils citoyens sur la base de la présentation d'un dossier « allégé » précisant les actions prévues et un budget prévisionnel. Ce dossier est présenté à une commission partenariale (Etat, Ville) mensuelle. Le montant d'aide ne peut excéder 1500 euros pour un versement à un membre de conseil citoyen et 4000 euros pour une association.

En 2015, 5 conseils citoyens ont bénéficié d'une bourse (3 portées par des individus et 2 par des associations) pour un montant total de **3241 euros**.

Par ailleurs, sur demande, des locaux ont été mis à disposition par la Ville pour permettre aux conseils citoyens de se réunir.

➤ Co formation et accompagnement

Le Pôle Ressource en Développement Sociale (PRDS) de l'IRTS de Perpignan, partenaire permanent de la Politique de la Ville sur Perpignan et membre du groupe de travail local de suivi des Conseils Citoyens, a obtenu le financement d'un projet d'accompagnement de la société civile, par le Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (CGET) dans le cadre de la Bourse nationale d'expérimentation sur la participation des habitants.

Ce projet comportait 2 actions :

- 2 journées de Co formation : institutionnels / représentants d'association sur les modalités de participation et de mise en place des conseils citoyens (11 et 18 mai 2015 - Atelier d'Urbanisme),
- « Conseils Citoyens : initiation à l'animation » : 4 journées de formation (18 et 19 Septembre, 10 Octobre, 7 Novembre).

Participants : membres conseils citoyens et partenaires (sur 2 journées).

NB : les comptes rendus de ces actions peuvent être sollicités auprès de la Mission Politique de la Ville de la Ville de Perpignan (contratdeville@mairie-perpignan.com)

Fonctionnement des instances du Contrat de ville³

A la suite de la validation du contrat cadre par l'ensemble des partenaires et à l'élaboration du programme d'action, les instances de suivi du contrat de ville ont été mises en œuvre pour 2015.

Il s'agit, pour l'essentiel, des réunions suivantes :

- Comité de pilotage (12 juin 15h30, Perpignan Méditerranée)

Ordre du jour :

- Accueil et présentation du rôle des Conseils citoyens,
 - Validation du programme d'action et des projets 2015,
 - Modalités de mise en œuvre du Contrat
- Comité stratégique

1°) Réunion du 29 Janvier 2015

Ordre du jour :

- Contrat Cadre : Etat d'avancement,
- Contrat de Ville : animation,
- Conseils Citoyens : mise en œuvre,
- Planning Prévisionnel

2°) Réunion du 3 juin 2015

Ordre du jour :

- Dernier arbitrage du programme d'action, modalités de validation et de conventionnement,
 - Point d'étape sur le NPRU et ATI,
 - Mise en œuvre des Conseils citoyens (installation, accompagnement PRDS, animation),
 - Préparation du comité de pilotage.
- Réunion groupes de travail thématique

Objectif : faire le point de l'avancée du programme d'action thématique et préparer l'appel à projet 2016

³ Les comptes rendus des diverses instances évoquées sont disponibles sur demande auprès de la Mission politique de la ville de la Ville de Perpignan

Participants : Partenaires institutionnels concernés par les thématiques, représentants des conseils citoyens (1 par quartier).

Ordre du jour : point d'étape (synthèse) /perspectives et priorités 2016

Thématiques	Date	Horaire	Observations
Cadre de vie / Rénovation urbaine	Annulée	14h30	Chef de file ⁴ : PM /VILLE/DDTM
Cohésion sociale	24 Septembre	9h30	Chef de file : VILLE/DDCS/CD
Développement économique / emploi	7 Octobre	9h30	Chef de file : PM / DIRECTTE

➤ Réunions territoriales

Objectif : diffuser l'information sur les projets en cours (ou à venir) et proposer des améliorations (actions à faire évoluer, besoins non couverts) pour l'année 2016.

Participants : Partenaires institutionnels et associatifs intervenant sur le territoire, représentants des conseils citoyens (2 par quartier).

2 réunions seront organisées sur chaque territoire prioritaire (2015-2016).

Ordre du jour :

- *Réunion 1* : Présentation projet de quartier, Echange / questions de compréhension, travail sur priorités 2016,
- *Réunion 2* : finalisation de proposition de priorisation

Quartiers prioritaires	Date	Horaire
Centre ancien	15 Octobre	9h30
Diagonale du Vernet	16 novembre	14 h30
Champ de mars	10 Novembre	9h30
Baléares / Roi de Majorque	19 Novembre	14h30
Nouveaux logis	27 Novembre	9h30
Clodion Torcatis	3 Décembre	14h30
Bas Vernet est	9 Décembre	9h30
Saint Assisclé/gare	15 Décembre	9h30
Saint Assisclé	7 Janvier (2016)	14h30

⁴ PM : Perpignan Méditerranée

CD : Conseil Départemental

DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer

DDCS : Direction Départementale de la Cohésion Sociale

DIRECCTE : Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi

➤ Formations interinstitutionnelles

- « Sensibilisation des acteurs à la lutte contre les discriminations liées à l'origine » :
 - 3 journées : 12 et 13 Novembre, 26 Janvier
 - Lieu : Perpignan Méditerranée : Salle Archipel (12/11 et 13/11), Salle 118 (26/01)
 - Horaire : 9 h00 – 17h00
 - Participants : partenaires du contrat de ville et 2 représentants des conseils citoyens,

- « Formation-action de lutte contre les discriminations liées à l'origine dans l'emploi »
 - 3 journées : 2,3 et 30 Novembre
 - Lieu : Perpignan Méditerranée Salle 118 (2/11,30/11), Hôtel Holtzer (3/11)
 - Horaire : 9h00 – 17h00
 - Participants : partenaires emploi (DIRECTTE, Perpignan Méditerranée, CG, Pôle emploi, MLJ, CCI, CIDFF, CCAS, BIJ, club Face)

Elaboration des Projets Intégrés

Neuf quartiers ont été reconnus comme prioritaires au titre de la politique de la ville sur Perpignan

Parmi ces quartiers, le Centre Ancien de Perpignan a été retenu par arrêté du 29 avril 2015 par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) comme quartier présentant des dysfonctionnements urbains très importants et visé par le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU). L'ANRU consacrera sur ce quartier des financements exceptionnels pour répondre aux difficultés sociales et urbaines.

Trois autres quartiers : le Champ de Mars, la Diagonale du Vernet et le Nouveau Logis ont été identifiés d'intérêt régional et bénéficieront d'une enveloppe financière régionale.

L'année 2015 a été consacrée à définir les grandes orientations du projet sur ces quartiers en lien avec les différents partenaires et en prenant appui sur les conclusions du Plan Stratégique Local du 1^{er} PNRU.

Un protocole de préfiguration des projets de renouvellement urbains a été élaboré, présenté au Comité d'engagement du 22 juin 2015 de l'ANRU et signé le 21 Décembre 2015. Ce protocole définit le programme d'études et les moyens d'ingénierie pour préciser le projet urbain, les conditions de faisabilité, ses modalités et son calendrier de réalisations.

Dans ce cadre, 4 études à l'échelle de la Perpignan Méditerranée et de la Ville ont été actées :

- Etude pour la diversification de la production de logements,
- Etude sur la stratégie de peuplement,
- Etude du tissu commercial et de services,
- Etude sûreté et de sécurité publique, Etude sur les freins à la mobilité dans les quartiers prioritaires de la ville

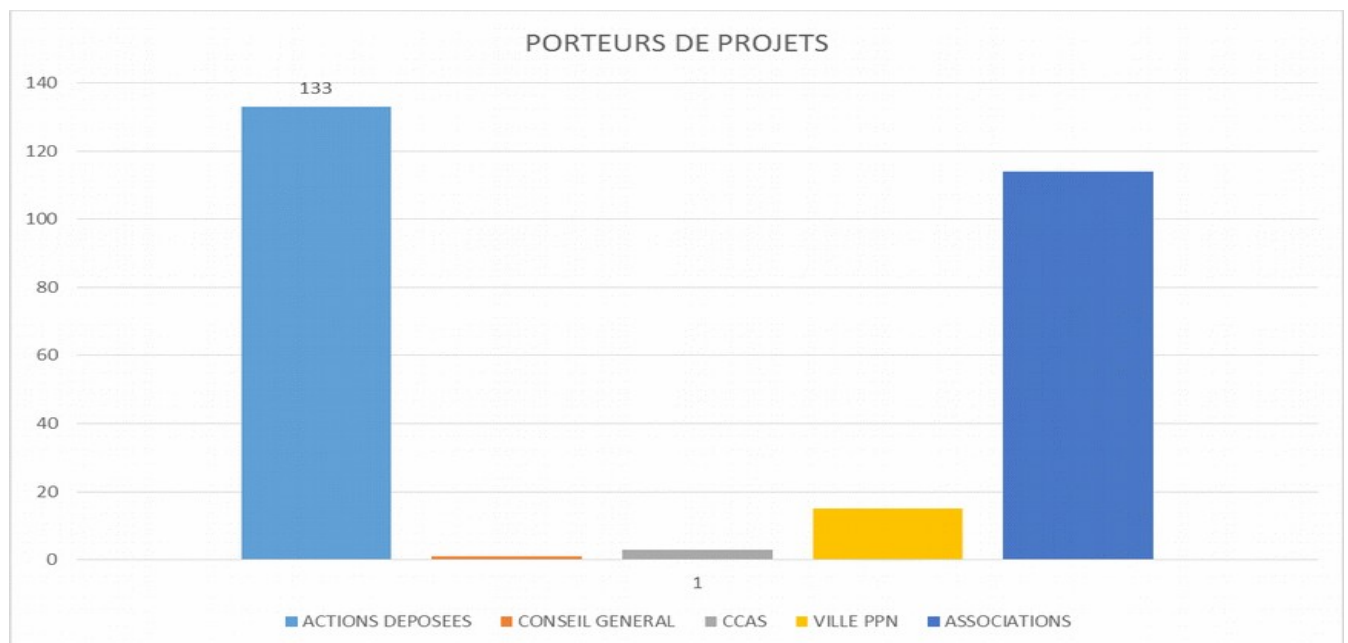
ainsi que 3 études à l'échelle du quartier :

- Expertise ministérielle sur le mode opératoire en Centre-ancien,
- Etudes urbaines et sociales sur St Jacques,
- Etudes pré-opérationnelles sur le Champ de Mars et la Diagonale du Vernet.

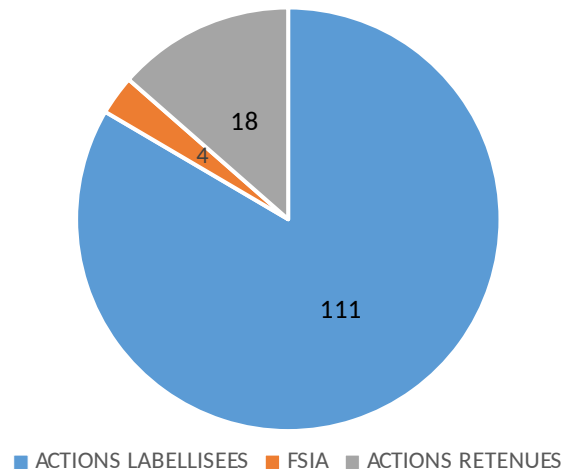
L'ensemble des acteurs de terrain et les conseils citoyens concernés seront sollicités dans ce cadre de ces études

B - Appel à projet 2015

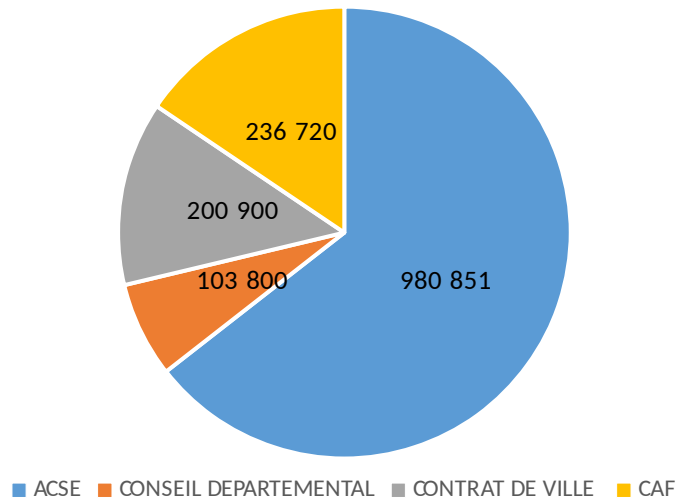
L'appel à projet 2015 a été lancé avec pour exigence à la fois de prendre en compte les nouvelles orientations du contrat de ville et d'assurer une certaine continuité dans les actions menées sur les quartiers prioritaires (voir appel à projet 2015 en annexe).



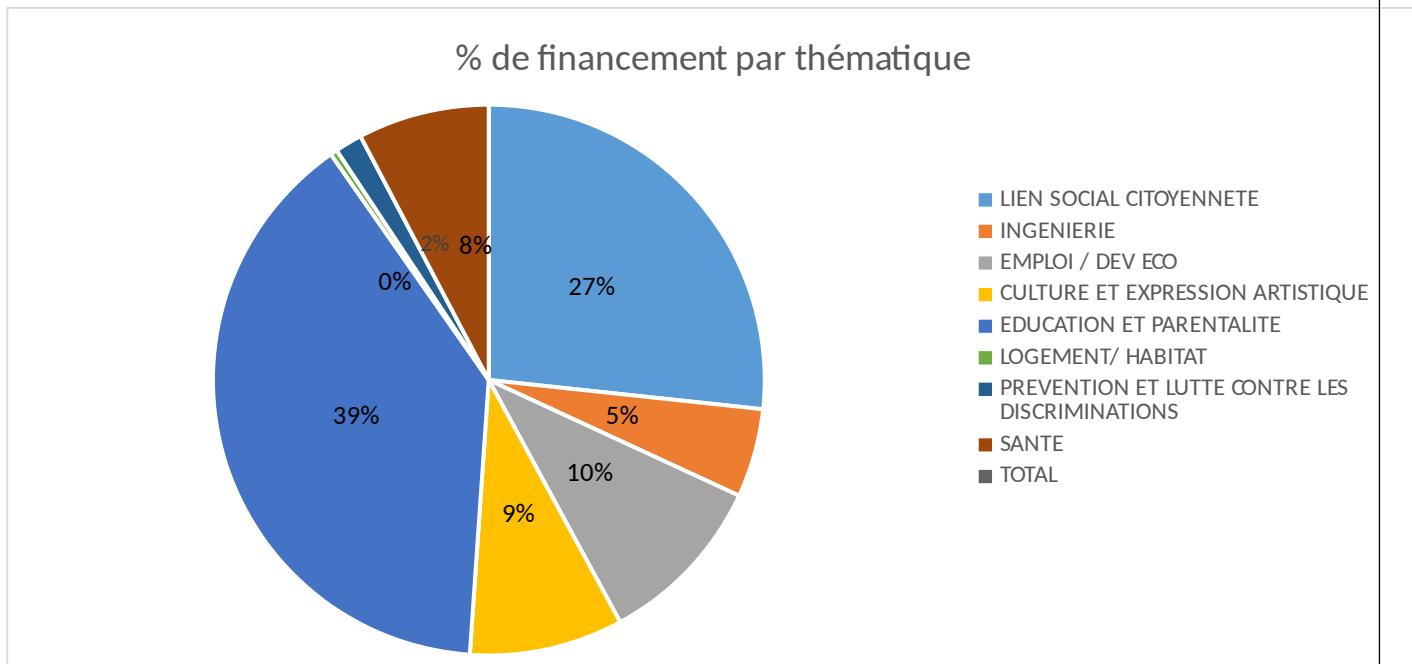
AVENANT 2015



FINANCEMENT PAR INSTITUTION



NB : les financements présentés ne concernent que les enveloppes de crédits spécifiques et non les contributions de droit commun.



Le nombre de projet déposé est en légère baisse par rapport à 2013 (de 142 à 133).

Les thématiques « lien social / citoyenneté » et « Education/parentalité » représentent le plus grand nombre de projet et les montants les plus élevés de financement. A noter que ces deux thématiques recouvrent des actions de natures diverses : pour lien social / citoyenneté (accès aux droits, vivre ensemble, apprentissage de la langue...) et pour Education/parentalité (accès aux loisirs et à la culture, soutien à la fonction parentale, pratiques sportives...).

Rappel des enjeux par pilier et exemples d'action

➤ **Le pilier « cohésion sociale »**

Les tendances « lourdes » de spécialisations sociales des quartiers, l'aggravation de la précarité depuis 2009 ont contribué à renforcer les phénomènes « d'enfermement » et de repli communautaire. Les Politiques de droit commun et les dispositifs contractuels concourant à la lutte contre les inégalités de tout ordre, les concentrations de pauvreté et les fractures économiques, sociales (Education, Santé, Promotion de la citoyenneté, Prévention de la délinquance, accès aux droits) devront être mobilisées et adaptées aux caractéristiques de chacun des territoires. Chaque projet devra également être élaboré en vue de contribuer au mieux vivre ensemble et à l'ouverture aux autres.

➤ **La réussite éducative**

Exemple 1 : La scolarisation des enfants de moins de 3 ans

Elle constitue la première étape de la scolarité et, pour beaucoup d'enfants, la première expérience éducative en collectivité. Il s'agit notamment d'un moyen efficace pour favoriser sa réussite scolaire, en particulier lorsque, pour des raisons sociales, culturelles ou linguistiques, sa famille est éloignée de la culture scolaire.

Depuis la rentrée 2013, cinq classes spécifiquement fléchées pour l'accueil de ces enfants ont été mises en place :

- à l'école maternelle Emile ROUDAYRE (secteur PONS),
- à l'école maternelle Claude DEBUSSY (secteur PAGNOL),
- à l'école maternelle Georges DAGNEAUX (secteur PAGNOL),
- à l'école maternelle Blaise PASCAL (secteur SEVIGNE),
- à l'école maternelle D'ALEMBERT (secteur LA GARRIGOLE)

Outre, ces classes spécifiquement identifiées, dans les autres écoles situées en éducation prioritaire la scolarisation des moins de trois ans est également une priorité mais les élèves sont alors accueillis dans des classes comportant plusieurs niveaux.

Exemple 2 : Parcours culturel (Arts en poche)

La volonté est d'encourager la réalisation de parcours culturels concernant tous les temps de l'enfant, et dans des domaines artistiques différents, d'encourager les pratiques culturelles familiales en s'appuyant sur le vécu organisé sur le temps scolaire.

Les enfants sur le temps scolaire avec leur enseignant mènent un projet culturel encadré par un artiste à hauteur de 8 heures.

Sur le temps péri-éducatif sont proposées deux rencontres dans des structures culturelles. Ces propositions se font aussi en fonction du projet mené dans le cadre scolaire (ex : visite d'une exposition A Cent Mètres du Centre du Monde, atelier proposé par Ville d'Art et d'Histoire à la CASA Xanxo...).

Deux spectacles par an sont proposés sur le temps familial. En fonction du niveau des enfants, ces spectacles ont lieu dans les quartiers (centre social St Martin ou Théâtre de la Rencontre) ou bien au Théâtre de l'Archipel.

Un pass nominatif est délivré à chaque enfant participant à l'opération. Cette carte donne la gratuité d'entrer à toutes les structures culturelles de la ville ainsi qu'à la Médiathèque et ses annexes pour l'enfant concerné et un adulte de la famille. Cette carte est valable de septembre à fin août de l'année en cours.

En 2015, 6 classes ont participé à ce projet : école Jean ZAY et Marie CURIE (maternelle et élémentaire), Ecole Blaise PASCAL (maternelle et élémentaire), école Ludovic MASSE (maternelle) et Ecole Edouard HERRIOT (maternelle).

➤ **L'accès aux droits fondamentaux**

Exemple 1 : Information collective accès aux droits- Conseil Départemental

12 informations collectives en direction des allocataires du RSA ont été organisées en 2015 par les Maisons Sociales de Proximité de Perpignan en direction de publics cibles ayant besoin d'informations spécifiques : 5 en direction des plus de 58 ans, 4 en direction des personnes percevant le RSA majoré, 2 en direction des moins de 26 ans. Sur les 747 personnes invitées, 43% ont été en contact avec nos services. Elles ont pu bénéficier d'une information globale sur leurs droits et devoirs, être orientées et accompagnées par un référent compétent par rapport à leur situation.

Ces informations collectives permettent de réduire le délai entre l'ouverture de droits et l'orientation de la personne vers le référent adapté. La mobilisation de différents partenaires est très positive : la CARSAT, le Pôle Retour à l'Emploi, le CLIC de Perpignan participent à ces informations. Le dispositif est animé par les Conseillers d'insertion, en étroite collaboration avec les travailleurs sociaux des différentes missions.

Les personnes les plus proches de l'emploi sont positionnées dans la semaine qui suit les informations collectives, sur des ateliers de Techniques de Recherches d'Emploi, afin de les soutenir dans leurs démarches."

Exemple 2 : Atelier sociolinguistique (ASL)

L'apprentissage et la maîtrise de la langue française, comme premier facteur d'insertion sociale et professionnelle, constituent une préoccupation portée par l'ensemble des partenaires du Contrat. Ainsi, les partenaires du contrat de ville souhaitent structurer davantage l'offre de formation linguistique, la développer et veiller à la cohérence et à la continuité des offres de formation Contrat de Ville.

L'objectif général des ASL est une meilleure connaissance des lois, des codes sociaux et des services publics en lien avec l'exercice de responsabilité sociale (ex: administrés, parents d'élèves, locataires...), et donc, de manière opérationnelle, une connaissance du fonctionnement et de l'utilisation en toute autonomie d'un ou plusieurs espaces sociaux ou culturels.

Les ASL sont des actions centrées sur un apprentissage du français favorisant l'autonomie quotidienne du public migrant adulte, permettant de construire des parcours de formation, de participation à la vie sociale, citoyenne et professionnelle.

En 2015, 4 porteurs de projets (AEFTI, ASTI, Femme Espoir, IRFA SUD) ont été financés sur cette thématique pour un montant global de 69 000 euros. Ces porteurs ont organisés 5 ateliers sociolinguistiques regroupant environ 150 personnes (le plus souvent structurés en 2 groupes de niveau avec 3 heures d'apprentissage par semaine).

S'agissant de l'IRFA SUD, 2 actions à visée professionnelle ont été mises en place (252 heures pour 2 groupes de 12 personnes).

Il convient de préciser enfin que les acteurs de l'apprentissage de la langue ont été accompagné et formé par l'intermédiaire du Centre de Ressource Illettrisme et Apprentissage de la langue (CRIA) porté par CANOPE.

➤ **Le mieux vivre ensemble**

Exemple 1 : Fonds d'initiative citoyenneté

L'objectif est de soutenir les initiatives individuelles ou collectives présentées par des habitants de la Ville et productrices de solidarité ou de lien social. Il s'agit d'un dispositif souple (examen mensuel des projets) découpé en 2 volets :

- Petits projets associatifs situés dans les territoires Politique de la Ville : Fonds de Soutien aux Initiatives Associatives (FSIA) avec une aide au projet d'activités associatives pour un montant maximum de 4000€ ;
- Petits projets d'habitants situés dans les territoires Politique de la Ville ou hors territoire Politique de la Ville: Fonds Initiative Habitants (FIH) avec une aide au projet collectif d'habitants pour un montant maximum de 762€.

Financé par la Préfecture, la CAF et la Ville, les dossiers sont instruits mensuellement dans le cadre d'une commission partenariale.

En 2015, 40 projets ont été présentés au total, 27 ont été retenus pour un montant total de financement de **4997 euros pour le FIH et 46 900 euros pour le FSIA**.

Exemple 2 : Accès aux sports (UFOLEP)

Seul 4% des habitants des quartiers de la politique de la ville possèdent une licence sportive contre 25% pour le département. Des actions importantes sont menées durant le temps scolaire, l'effort est donc porté sur les autres temps de vie des jeunes, ce qui permettra de surcroît de toucher des jeunes en décrochage scolaire.

Cinq grands domaines d'action sont mis en place:

- Aider les associations présentes sur les quartiers ou la périphérie à investir le territoire,
- Mettre en relation les associations sportives de proximité et les centres sociaux de la ville afin de mettre en place des cycles sportifs (minimum sur 10 semaines) permettant ainsi une fidélisation des pratiquants qui doit aboutir à la prise de licence et à la socialisation des jeunes,
- Susciter une offre nouvelle à partir de la demande des jeunes afin de faire connaître de nouvelles associations et de nouvelles pratiques sportives et physiques,
- Favoriser la création d'associations (2 en 2014) et en particulier celles à destination du public féminin,
- Pour le volet santé, mettre en relation dans le cadre du contrat local santé les jeunes en situation de surpoids et les associations sportives volontaires pour les accueillir dans le cadre d'un protocole établi.

8 centres sociaux sont concernés par l'opération qui se décline au travers de cycle sportif (Futsal, Marche nordique, Tir à l'arc, Tennis, Rugby, Plongée...), de séjours sportifs (Pêche, Equitation, Multi activités), d'aide à la prise de licence et de soutien matériel.

Pour 2015, le budget total est de **26 811 euros** (financement FIPD, CNDS et Ville de Perpignan) pour environ **400 jeunes participants**.

➤ **Le pilier « habitat, cadre de vie »**

Au cours des 15 dernières années, une importante politique d'investissements, soutenue par l'ANRU et l'ANAH, a permis de remodeler les premières zones urbaines sensibles perpignanaïses, et d'agir sur la cohésion urbaine et sociale de la ville et de son agglomération.

Pour que Perpignan Méditerranée puisse jouer pleinement son rôle de 3ème pôle urbain de la future grande région avec de plus de 260 000 habitants (et 350 000 pour son aire urbaine), l'agglomération doit pouvoir s'appuyer sur sa Ville-centre qui doit se renouveler, se réinventer pour être la vitrine de tout un territoire. Cela passe par une stratégie aux vecteurs multiples :

- -Construire une stratégie d'accessibilité et de reconquête du cœur historique de la ville,
- Normaliser le fonctionnement des deux secteurs où la mise en œuvre d'un projet urbain a été considérée comme d'intérêt régional,
- Mettre en œuvre la territorialisation des politiques « du droit commun » comme contrepoids de l'exclusion,

- Mettre en œuvre une politique dynamique de développement de l'attractivité économique et culturelle du territoire,
- -Redonner l'envie et les moyens aux citoyens d'habiter en ville dans une logique de mixité sociale par la diversité des logements et l'amélioration du cadre de vie,
- - Améliorer l'accès aux mobilités.

➤ **L'optimisation de la production de logements pour répondre aux besoins et équilibrer les peuplements**

Exemple 1 : Aide à la pierre /production de logement- Perpignan Méditerranée

Dans le cadre du Programme Local de l'Habitat et de la convention de gestion déléguée des aides à la pierre, Perpignan Méditerranée a pour objectifs en matière de production de logements locatifs sociaux:

- le rééquilibrage de la production de logements locatifs sociaux en direction des 35 communes du territoire communautaire compte tenu du fait que la Ville de Perpignan dispose de près 18.5 % de LLS sur son territoire et le rééquilibrage de la production sur la ville de Perpignan au profit des quartiers non prioritaire au sens de la politique de la ville
- le maintien de rythme de production qui favorise l'atteinte des objectifs fixés par la loi SRU.

Au titre de l'année 2015 :

- sur la question du rééquilibrage de la production : 72 % des logements autorisés l'ont été sur une commune hors ville de Perpignan soit 398 LLS :
 - 72 % des logements autorisés l'ont été hors quartiers prioritaires politique de la ville. Il convient de préciser que les logements autorisés sur les quartiers prioritaires soit 44 LLS, participent à la mise en œuvre de dispositifs contractualisés avec l'Etat,
 - 7 logements dans le cadre du Programme de Requalification des quartiers Dégradés sur le secteur de la gare
 - 37 logements spécifiques sur le secteur du Nouveau Logis.
- sur la question du rythme de production (autorisation) et de livraison des logements
 - -L'objectif de production 2015 fixé dans le cadre de la convention de gestion déléguée était de 554 logements dont 71 % de logements financés en Prêt Locatif Usage Social (PLUS) et 29 % de logements financés en Prêt Locatif Aidé Insertion (PLAI). L'objectif a été atteint à 100 % et la répartition en termes de typologie de logement a également été respectée
 - -600 logements locatifs sociaux autorisés sur 2013 et 2014 ont été livrés en 2015.

Exemple 2 : Programme National de Requalifications des Quartiers Anciens Dégradés (2012/2019) – Quartier de la gare- Ville de Perpignan

Cinq objectifs principaux ont été fixés pour ce programme : lutter contre l'habitat insalubre dégradé, notamment en aménageant des îlots complets, renforcer la mixité sociale, réduire la consommation énergétique par l'amélioration de la performance des bâtiments conformément à

la convention Grenelle 2015, aménager les espaces publics et créer des équipements publics et inciter au réinvestissement commercial.

Des objectifs quantitatifs en matière d'habitat ont été fixés sur 5 ans: réhabilitations de 382 logements privés dont 243, logements locatifs privés et 139 logements de propriétaires occupants ou d'accédant à la propriété, pour les deux années supplémentaires, 153 logements seront réhabilités, la réalisation de 65 logements locatifs sociaux et de 15 places d'hébergement sur 7 ans.

Concernant les opérations de Restauration Immobilière : recyclage immobilier de 130 logements (produit de sortie réhabilitation de 95 logements répartis entre 45 logements locatifs privés conventionnés, 20 logements en accession sociale à la propriété et 30 logements sociaux).

L'année 2015 (3^{ème} année) est marquée par :

- Une plus forte implication des bailleurs privés et un intérêt grandissant des investisseurs privés locaux,
- Un engouement toujours persistant des propriétaires occupants qui pour cette 3^{ème} année s'engagent dans des travaux plus conséquents,
- Un marché très actif et ciblé sur le parc dégradé,
- Une action façade qui bat son plein, indicateur de la confiance des habitants dans l'évolution de leur quartier et vecteur visible de l'action publique,
- Une accélération des opérations de restauration immobilière qui commence à produire les effets attendus,
- Une nette amélioration du cadre vie et une réelle appropriation des espaces publics.

➤ **L'attractivité des quartiers du fait d'équipements qui leur confèrent une centralité dans un cadre de vie apaisé et sécurisé**

Exemple 1 : *Programme d'investissements d'avenir «Villes et territoires durables », Ville de Perpignan*

La Ville de Perpignan a été lauréate d'un appel à projet de l'ANRU visant à viser la très haute performance et l'innovation environnementale pour le renouvellement urbain.

Les objectifs de ce projet sont l'augmentation du reste pour vivre et renforcement de l'attractivité des quartiers. Le programme se décline en trois volets :

- Innovations en matière de performance énergétique de l'habitat ;
- Innovations en matière de mobilités ;
- Innovations en matière sociale.

Le projet retenu en 2015 fera l'objet d'une phase de maturation en 2016 et devrait permettre la mise en place de projets innovants (en lien avec le projet NPNRU) dès 2017.

Il s'agira à l'issue du programme d'études et d'ingénierie d'établir un plan d'actions opérationnelles définis en termes de coût, de cadre juridique de mise en œuvre (appel à projets, dialogue compétitif, partenariat d'innovation, appels d'offres de travaux etc.) et de calendrier et de produire le ou les cahiers des charges provisoires des appels d'offres à lancer pour engager les actions d'innovation.

Exemple 2 : L'Université en cœur de ville

La construction du nouveau pôle universitaire est l'élément moteur du renouvellement urbain du quartier. Aussi son démarrage imminent s'inscrit dans la première tranche opérationnelle du projet.

Le projet concerne l'aménagement et la construction de bâtiments sur des parcelles rendues disponibles par des opérations de curetage d'îlots dans le Centre-ancien de la ville. Il s'articule autour de trois édifices :

- l'Université bâtie par Mailly en 1763, monument historique, accueillant jusque-là les archives municipales,
- le couvent Saint Sauveur édifice patrimonial, actuellement inoccupé,
- un édifice à créer sur l'îlot Font Nova.

Une première phase a été mise en œuvre dès la rentrée 2014 et reçoit une classe d'étudiants en master patrimoine. Dès la rentrée 2017, 500 étudiants pourront être accueillis dans ce nouvel équipement structurant mais qui participera à la volonté politique d'entraîner le processus de diversification de la population et du marché immobilier

- **La gestion urbaine de proximité comme démarche d'amélioration du cadre de vie, de vivre ensemble, et d'attractivité**

Exemple 1 : Convention abatement de Taxe Foncière des Propriétés (TFPB)

L'article 1388 bis du Code Général des Impôts modifié par la loi de finance 2015 a prorogé l'abattement de Taxe Foncière des Propriétés Bâties (TFPB) dont les bailleurs sociaux bénéficient pour leur patrimoine situé en quartier prioritaire. Cet abattement intervient dès lors que l'exonération de droit commun (25 ans) pour toute production de logement locatif social s'achève.

Cet abattement est de 30 % de la base d'imposition. Cet abattement est compensé en partie par l'Etat.

En contrepartie, de cet abattement, les organismes HLM par voie de convention s'engagent avec l'Etat et les collectivités territoriales à mobiliser, en plus des moyens de droits commun, des moyens spécifiques pour améliorer la gestion du patrimoine situé en quartier prioritaire.

La ville de Perpignan et Perpignan Méditerranée ont délibéré en faveur de ce dispositif en décembre 2015 sur les bases suivantes :

- Le parc pouvant bénéficier du dispositif :

Le parc pouvant bénéficier de cet abattement doit être obligatoirement situé en quartier prioritaire et ne pas bénéficier d'exonération de droit commun de la TFPB. 5 organismes possèdent du parc répondant à ces caractéristiques : OPH Perpignan Méditerranée (pour 4 494 logements), OPH 66 (pour 93 logements répartis sur 11 résidences), 3 Moulin Habitat (pour 359 logements répartis sur 3 résidences), Immobilière Méditerranée (pour 388 logements), SA Roussillon habitat (pour 9 logements) .

- Le contenu des projets de conventions d'utilisation de l'abattement de la TFPB :

Les conventions d'utilisation sont passées avec chaque bailleur sur l'ensemble de son parc susceptible de bénéficier de cet abattement. Chaque convention donne lieu à un programme d'actions décliné par quartier prioritaire. Les conventions sont conclues pour une durée de 3 ans.

- **La convention d'utilisation de l'OPH PM** : Le projet de convention ainsi que le programme d'actions triennal prévoit les axes d'interventions suivants : Renforcement de la présence de personnel de proximité, Formation et soutien du personnel de proximité, sur entretien notamment des parties communes, Gestion optimisée des encombrants, Tranquillité résidentielle, Animation et lien social (mieux vivre ensemble), Mise en œuvre de petits travaux d'amélioration de la qualité de service.

L'objectif de l'OPH PM par le biais de cette convention est l'amélioration de la qualité de service auprès des locataires sans impact sur les charges tout en restant dans le rôle du bailleur social. Les actions seront mises en œuvre en partenariat avec l'ensemble des acteurs intervenant sur les quartiers prioritaires

- **La convention d'utilisation de l'OPH 66**: Le projet de convention ainsi que le programme d'actions triennal prévoit l'axe d'intervention suivant : sur entretien des logements notamment situés en diffus, Renforcement de la présence de personnel de proximité, Tranquillité résidentielle, Animation et lien social (mieux vivre ensemble), Mise en œuvre de petits travaux d'amélioration de la qualité de service.

Le programme d'action s'inscrit aussi bien dans une démarche de valorisation de l'existant que de mise en place de nouvelles actions

- **La convention d'utilisation de 3 Moulin Habitat** : Le projet de convention ainsi que le programme d'actions triennal prévoit les axes d'interventions suivants : Formation et soutien du personnel de proximité, Gestion optimisée des encombrants, Animation et lien social (mieux vivre ensemble), Mise en œuvre de petits travaux d'amélioration de la qualité de service.

Le programme d'action s'inscrit aussi bien dans une démarche de valorisation de l'existant que de mise en place de nouvelles actions.

- **La convention d'utilisation de Immobilière Méditerranée** : Le projet de convention ainsi que le programme d'actions triennal prévoit les axes d'interventions suivants : renforcement de la présence de personnel de proximité, Formation et soutien du personnel de proximité, sur entretien notamment des parties communes, Gestion optimisée des encombrants, Tranquillité résidentielle, Animation et lien social (mieux vivre ensemble), Mise en œuvre de petits travaux d'amélioration de la qualité de service.

L'objectif de la SA Immobilière 3F par le biais de cette convention est l'amélioration de la qualité de service auprès des locataires sans impact sur les charges tout en s'adaptant notamment aux publics spécifiques qui occupent les logements situés en diffus.

- **La convention d'utilisation de la SA Roussillon habitat** : Le projet de convention ainsi que le programme d'actions triennal prévoit l'axe d'intervention suivant : sur entretien des logements situés en diffus.

L'ensemble des actions prévues au titre de ces conventions feront l'objet d'une évaluation début 2017.

Exemple 2 : Conventions sécurité transport et bailleurs

Dans le cadre de la prévention de la délinquance et du mieux vivre ensemble, deux conventions thématiques ont été signés :

- convention sécurité transport,
- convention sécurité bailleurs sociaux.

Ces deux conventions ont pour objectif d'assurer la tranquillité publique dans les transports en commun et dans les résidences du parc public.

Ces documents cadres actent des protocoles de partenariat notamment avec les forces de l'ordre : police nationale et police municipale ainsi qu'avec la justice.

Les actions prévues dans le cadre de ces conventions feront l'objet d'une évaluation en 2017.

➤ **Le pilier « économie et emploi »**

L'emploi constitue un enjeu majeur pour les résidents des quartiers prioritaires, un facteur essentiel de cohésion sociale et d'amélioration de la qualité de vie. Or, malgré le déploiement de moyens conséquents, la crise économique a accentué les inégalités dont souffrent les territoires prioritaires.

Le renforcement de l'attractivité des territoires constitue une condition nécessaire à la préservation et au développement des commerces et services de proximité. Les dispositifs de soutien aux initiatives entrepreneuriales doivent être mieux articulés.

Le dynamisme économique est le vecteur de création d'emplois, mais pour y accéder les habitants des quartiers devront répondre aux critères de compétences attendus : il faudra donc pour beaucoup élever les niveaux de qualification, avec une attention particulière sur les problèmes d'illettrisme ou analphabétisme, mieux valoriser les savoirs faire, et faciliter l'acquisition des « savoir être » indispensables. La présence du service public de l'emploi (SPE) doit également être renforcée et tous les leviers d'accès à l'emploi (contrats aidés -emplois d'avenir, CIE et CAE, parrainage, alternance, insertion par l'activité économique ...) doivent davantage bénéficier aux résidents des quartiers.

➤ **L'appui, le soutien, le développement de l'activité économique**

Exemple : Open Cités

L'objectif de ce projet est le soutien à la création d'entreprises et d'emplois dans les quartiers prioritaires et la détection, valorisation et accompagnement innovant des projets de création d'entreprise au cœur des quartiers.

Le dispositif a consisté en l'organisation d'un concours local sur une journée avec les concours d'équipiers et de coaches expérimentés qui ont soutenu les candidats et fait progresser l'ensemble

des projets, la participation des lauréats à une finale régionale à Montpellier, la mise en place pendant 4 semaines après le concours d'un espace de rencontre, d'accompagnement et de formation pour tous les porteurs de projets et l'accompagnement sur plusieurs mois par l'Université (UPVD) pour ceux qui le souhaitent (3 personnes en ont bénéficié).

Ce programme a concerné 22 porteurs de projets inscrits, dont 9 présents au concours local du 15 octobre et trois à la finale régional du 17 octobre. Les porteurs de projet ont été assistés par une vingtaine de coaches qui se sont relayés pour soutenir les équipes. Du 17 octobre au 14 novembre un incubateur éphémère a mobilisé de nombreux intervenants auprès des entrepreneurs des QPV pour faciliter la réalisation des projets.

➤ **L'appui, le soutien, le développement de l'offre commerciale et de services**

Exemple : *Le Fonds d'intervention pour les services l'artisanat et le commerce (FISAC)*

Un appel à projet a été lancé en juin 2015 (pilote par la DIRECCTE), permettant ainsi de recenser les projets FISAC, projets qui seront instruits au niveau départemental et régional, puis étudiés dans le cadre d'une commission nationale. La priorité sera donnée aux quartiers politiques de la ville.

Les porteurs de projet devront être des collectivités.

Le FISAC sert à financer de l'investissement (rénovation des façades, vitrines, outil de travail) mais également du fonctionnement (animation particulière, développement du numérique..). Les associations de commerçants sont associées à la démarche.

Financement FISAC (sous réserve) : fonctionnement (30 % maximum de financement -Taux maximum), Investissement (20 % maximum de financement - Taux maximum) et Accessibilité (20 % + 10 % maximum de financement - Taux maximum).

Plusieurs secteurs géographiques ou quartiers prioritaires ont ainsi été évoqués : Le champ de mars, l'axe rue Foch - rue des Augustins - Rus de la Fusterie, le centre-ville et la gare.

La Ville de Perpignan a déposé un dossier dans le cadre de l'appel à projets FISAC 2015 le 29 janvier 2016. Les 9 quartiers prioritaires de la politique de la ville sont concernés par l'opération avec comme première priorité le centre et notamment l'axe Foch-Augustins-Fusterie. Cette opération FISAC est programmée pour une durée de 3 ans. Montant Total de l'opération : 3 219 787 €, FISAC demandé : 649 437 € (20%)

➤ **L'appui et l'accompagnement vers des parcours d'insertion professionnelle durable**

Exemple : *Création de deux chantiers d'insertion: chantier d'amélioration du cadre de vie (centre ancien) et chantier de location solidaire de voitures (Vernet)*

Le chantier d'insertion « amélioration du cadre de vie » comprendra avec 10 postes d'agent d'amélioration du cadre de vie et un poste de médiateur chargé de sensibiliser les habitants au respect du cadre de vie (porteur :la Régie Perpignan Sud).

Le second concerne l'extension du chantier d'insertion de location de scooters avec un nouveau service de location solidaire de voitures destiné prioritairement aux publics des quartiers en démarche d'insertion professionnelle (8 postes) (porteur : Association Savon Fer).

A titre indicatif, le montage financier du premier projet est le suivant : aides aux postes (DIRECCTE 132 600 € dont cofinancement CD 66 12 300 €) et Ville (prestation de services : 115 000€)

Ces actions ont démarré au 4eme trimestre 2015 et les résultats pourront en être appréciés courant 2016.

➤ **Les axes transversaux : l'égalité hommes/femmes, la lutte contre les discriminations et la jeunesse.**

La réduction des inégalités qui visent les habitants des quartiers constitue la raison d'être de la politique de la ville et la lutte contre les discriminations son outil incontournable.

Dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, de manière plus prégnante, l'égalité réelle entre les femmes et les hommes peine à devenir une réalité dans un contexte marqué par la précarité, l'isolement, les freins à la mobilité sociale et géographique et les préjugés persistants. Des inégalités sont particulièrement persistantes dans le domaine de l'emploi et de l'activité économique. Le contrat de ville a inscrit dans ses objectifs de prévenir et lutter contre les discriminations liées à l'origine et le sexe, plus particulièrement dans le domaine de l'emploi et de l'insertion économique.

L'enjeu du contrat de ville en matière de jeunesse consiste à favoriser l'insertion sociale et professionnelle à une période charnière des parcours de vie. Le contrat de Ville doit constituer un outil de mobilisation et de rapprochement des acteurs, de décloisonnement des services et des actions permettant une prise en charge et un accompagnement global des jeunes selon une logique de parcours.

Exemple 1 : Diagnostic territorial quantitatif en matière d'accès à l'emploi selon l'origine et le sexe dans les territoires prioritaires de la ville de Perpignan (IRASS)

L'objectif de cette étude était de connaître quantitativement les situations d'inégalités sur les quartiers (dont origine et femmes-hommes) afin d'établir un état des lieux pour identifier les problématiques prioritaires, de permettre aux acteurs des contrats de ville de mettre en œuvre des actions de promotion de l'égalité et de concevoir un outil d'aide à la décision en matière de lutte contre les inégalités de sexe et d'origine.

Quelques caractéristiques démographiques ont été pointées : la surreprésentation des plus jeunes dans les quartiers prioritaires (59,3% des 0 à 29 ans) et de la population étrangère et immigrée (: 68,1% de la population étrangère en quartier prioritaire et 63,9% de la population immigrée en quartier prioritaire).

Taux d'emploi moyen femmes 15 à 64 ans	Taux d'emploi moyen hommes de 15 à 64 ans
Quartier prioritaire de Perpignan 38.48 % (pour l'ensemble en France 54,5%)	45.4% (au niveau national 69,6%)
Quartier non prioritaire de Perpignan 56.18% (pour l'ensemble en France 66,6%)	62.45% (au niveau national 74,7%)

L'écart le plus important est entre les femmes de quartiers prioritaires et les femmes de quartiers non prioritaires (10.78%) ce qui montre l'effet quartier sur le taux d'emploi.

La plus ou moins grande facilité d'accès à l'emploi dépend d'abord de la formation initiale. Les sans diplômes sont surtout à Saint Jacques et au Haut Vernet, puis dans une moindre proportion au nord de la ville.

Les femmes sont plus nombreuses que les hommes à n'avoir aucun diplôme dans toute la ville. L'écart entre les femmes et les hommes est plus important pour les quartiers prioritaires (2.16% pour les quartiers prioritaires et 1.68% pour les quartiers non prioritaires).

Quelques préconisations : former les intervenants.es et animateurs.rices aux spécificités des freins que rencontrent les femmes, généraliser les ateliers maîtrise de la langue, créer des micros crèches sous forme de chantier d'insertion.

Dans la continuité de cette étude (financée par l'Etat, La Ville de Perpignan et le Conseil départemental), un prolongement qualitatif sera réalisé en 2016 pour recueillir la parole des habitantes sur leurs difficultés en matière d'insertion.

Exemple 2 : Sensibilisation des acteurs à la lutte contre les discriminations liées à l'origine

Dans le cadre de l'élaboration d'un Plan Territorial de Prévention et de Lutte contre les discriminations du contrat de ville de l'agglomération Perpignan Méditerranée, les partenaires ont sollicité le CGET afin qualifier les acteurs pour avoir un socle commun de références à partager, avoir des témoignages sur des actions menées sur le territoire et permettre un échange de pratiques.

Durant 3 journées (12, 13 Novembre 2015 et 26 Janvier 2016), un groupe composé d'une douzaine d'acteurs représentant les institutions (DDCS, Préfecture, PM, CD, Ville de Perpignan) et les conseils citoyens (4 membres) a participé à ce module de sensibilisation animée par l'association IFAR (Mme CAUWET).

Les objectifs de la formation « sensibilisation » ont été largement atteints et réunir autour d'une même table des personnes d'horizons très différents a constitué un atout.

Ce groupe poursuivra ses travaux dans le cadre d'un diagnostic stratégique territorial concernant les discriminations liées à l'origine réelle ou supposée dans l'accès à l'emploi sur le territoire de Perpignan, préalable à l'élaboration du plan à finaliser fin 2016.

Exemple 3 : Raccrochage scolaire de jeunes en service civique (CEMEA LR)

Le décrochage scolaire concerne un « noyau dur » de jeunes dont l'insertion sociale et professionnelle est entravée par l'absence de diplôme. De fait, c'est un enjeu central dans la politique éducative. La région Languedoc-Roussillon concentre une grande densité de ces jeunes.

Les CEMEA assureront des apprentissages le suivi individuel des jeunes et la coordination du projet global. Un(e) formateur (rice) assurera la relation aux parents, la relation aux entreprises d'accueil des missions de services civiques, l'individualisation des parcours en réponses aux besoins des jeunes et la recherche de solutions d'avenir pour les jeunes.

L'intervention de l'association dans ce projet permettra :

- La construction d'un suivi vie sociale et santé : des temps d'apprentissage collectifs pour appréhender ces droits, comprendre ses devoirs, débattre sa citoyenneté permettra

l'entrée dans la vie « active ». Ces temps d'apprentissage compléteront leurs investissements en tant que « services civiques » dans les associations d'accueil,

- Le suivi en entreprise et en association : Un travail de référent tuteur sera mis en place pour permettre la définition et la précision du projet professionnel,
- Des ateliers d'activités éducatives et culturelles hors scolaires,
- Des cours par petits groupes de projet, individuels ou en inclusion dans des classes existantes sont organisés par l'Education Nationale.

En 2015, dans le cadre de ce dispositif financé par l'Etat, 25 jeunes ont été repérés et 17 retenus (ces derniers ont été accueillis au sein de 14 associations partenaires pour leur service civique).

Au l'issue de cette expérience, au-delà des quelques ruptures (4), les résultats ont été globalement très positifs : 4 contrats de travail, 1 apprentissage et pour les autres un lien avec les partenaires locaux renforcés et l'acquisition de compétence.

IV Perspectives d'évolution

Point sur la gouvernance

Les diverses instances ont vocation à se réunir chaque année avec une périodicité qui pourra être adaptée aux enjeux.

Ainsi, il est prévu pour 2016 de réaliser une deuxième série de réunions territoriales avec en perspective la présentation d'une synthèse lors du Comité de pilotage.

Ce dernier devrait être réuni en cours d'année avec pour ordre du jour, en particulier, un point sur l'avancée du NPNRU.

L'année 2016 constituera l'année d'élaboration d'un plan territorial de prévention et de lutte contre les discriminations. En amont, un diagnostic territorial (financement CGET) sera réalisé.

Enfin, les groupes de travail thématique devrait se réunir également une fois (bilan du programme d'action 2015 et appel à projet 2017).

Le fonctionnement des instances de pilotage (stratégiques, thématiques et territoriales) a fait l'objet d'une répartition et d'un travail de complémentarité entre Perpignan Méditerranée, la Ville et l'Etat.

Pour 2016, il est envisagé toutefois plusieurs évolutions significatives :

- La création d'un deuxième poste de délégué du Préfet ce qui conduira à une répartition du suivi des QPV (nord/sud) et de certaines thématiques,
- Le renforcement de la coordination Perpignan Méditerranée /Ville,
- L'amorce d'une réflexion sur une ingénierie spécifique pour le suivi du projet de territoire centre ancien (urbain et social),
- Le dispositif d'évaluation du contrat et ses modalités d'organisation seront également formalisés.

Les conseils citoyens

Compte tenu de l'évaluation positive réalisée avec les participants, il a été proposé au PRDS de prolonger l'accompagnement pour 2016 suivant les axes ci-dessous :

- Axe 1 : Co construction d'outils par les représentants institutionnels et les conseils citoyens,
- Axe 2 : Suivi et accompagnement d'un groupe moteur Conseils citoyens en consolidant le groupe et favoriser une dynamique collective. Temps d'échange avec les représentants institutionnels,
- Axe 3 : Mise en place de l'évaluation des conseils citoyens,
- Axe 4 : Formation / action à l'intention des représentants institutionnels,

De plus, suite à une proposition de Mme La Préfète et de Monsieur Le Maire - Président de Perpignan Méditerranée lors du comité de pilotage du 12/06/16, une formation sur le fonctionnement du contrat de ville sera mise en place.

Enfin, La Maison du projet, dispositif de concertation lié au NPNRU devrait voir le jour en 2016.

V Actions menées sur le territoire de la Ville de Perpignan en matière de développement social urbain

Le décret no 2015-1118 du 3 septembre 2015 relatif au rapport sur la mise en œuvre de la politique de la ville précise que lorsqu'une commune signataire du contrat de ville a bénéficié de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale au titre de l'année écoulée, le rapport spécifie les actions menées sur leurs territoires en matière de développement social urbain.

L'action de la ville de Perpignan en matière de développement social urbain s'exerce sur différents registres : coordination, mise en œuvre de dispositif, actions des centres sociaux et contributions diverses.

A) La coordination du contrat de ville

Le contrat cadre stipule que le pilotage est exercé conjointement par Perpignan Méditerranée, l'Etat et la ville de Perpignan au travers de l'animation de diverses instances : Comité de pilotage, Comité stratégique, groupes de travail thématiques et territoriaux.

De plus, trois principes doivent présider à la conduite de projet : la mobilisation des politiques de droit commun, l'articulation des dimensions urbaines, sociales et économiques, et une territorialisation renforcée.

Dans ce contexte, la Ville participe au pilotage global, contribue à l'animation des groupes thématiques suivant ses compétences et assure la coordination des projets de territoire.

Cette fonction est assurée par la Mission politique de la ville et la Direction Habitat et Rénovation Urbaine (DHARU), s'agissant du volet urbain.

Ainsi, pour chaque territoire, une équipe projet est dédiée, pilotée par un chef de projet issu de la DHARU ou de la Mission Politique de la Ville, et composée des référents de proximité (mairie de quartier, centre social, partenaires suivant les thématiques).

Une cellule de coordination Perpignan Méditerranée /Ville est également prévue pour assurer la complémentarité des interventions et la répartition des fonctions de pilotage et de mise en œuvre.

Enfin, une équipe projet ville, animée par le Responsable de la mission Politique de la ville et la directrice de projet NPNRU a été instaurée afin de garantir la cohésion d'intervention entre les territoires ainsi que la coordination avec les services intervenants sur les dispositifs politique de la ville (PRE, CLS, CLSPD, GUP, OPAH RU, PNRQAD...) ou sur les orientations prioritaires (Ex : Jeunesse, centres sociaux...)

Pour 2015, cette intervention représente les couts suivants pour la collectivité :

- Mission politique de la ville : 3 agents à temps plein (Un responsable de la mission, une chargée de mission et un secrétariat pour un total de **134 211, 46 euros**).

La Mission politique de la ville gère également l'enveloppe que consacre la collectivité à l'appel à projet (voir rubrique appel à projet) qui s'élève pour 2015 à **200 900 euros**.

- DHARU : une équipe pluridisciplinaire composée de 6 personnes correspondant à 3 temps plein sur une année (en interne l'Architecte urbaniste de la ville réalisera les schémas de recomposition urbaine en s'appuyant sur les études préalables).

Cette équipe comprend un directeur de projet, un chef de projet pour le quartier d'intérêt national (Saint Jacques), et 2 chefs de projets pour les quartiers Opération d'intérêt régional (Champ de Mars et diagonale du Vernet) pour un montant global de **304 000 euros (50 % financés par l'ANRU)**.

B) La mise en œuvre de dispositif « politique de la ville »

La ville, sur la base de contractualisation avec l'Etat et divers partenaires, met en œuvre des dispositifs de la politique de la ville.

Il s'agit pour les principaux du Programme de réussite éducative et de l'Atelier santé ville.

1°) Le Programme de réussite éducative

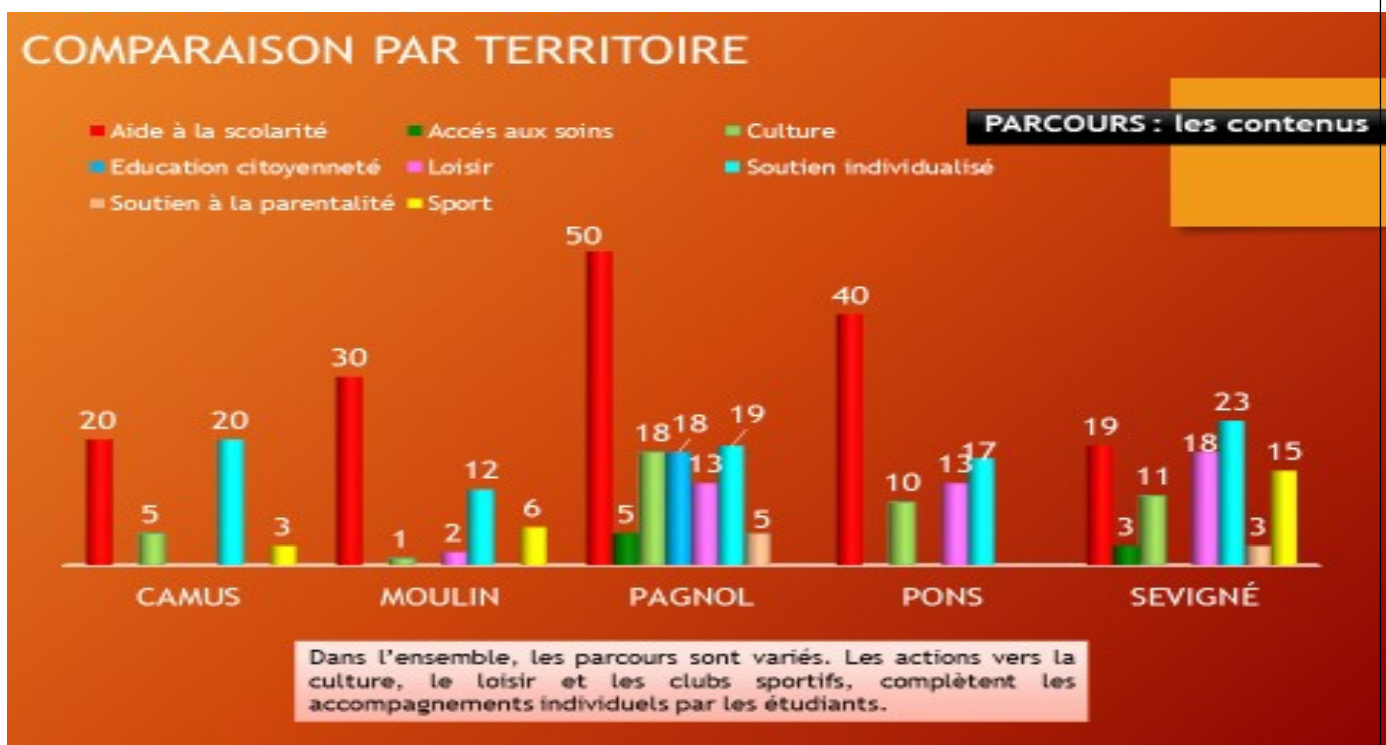
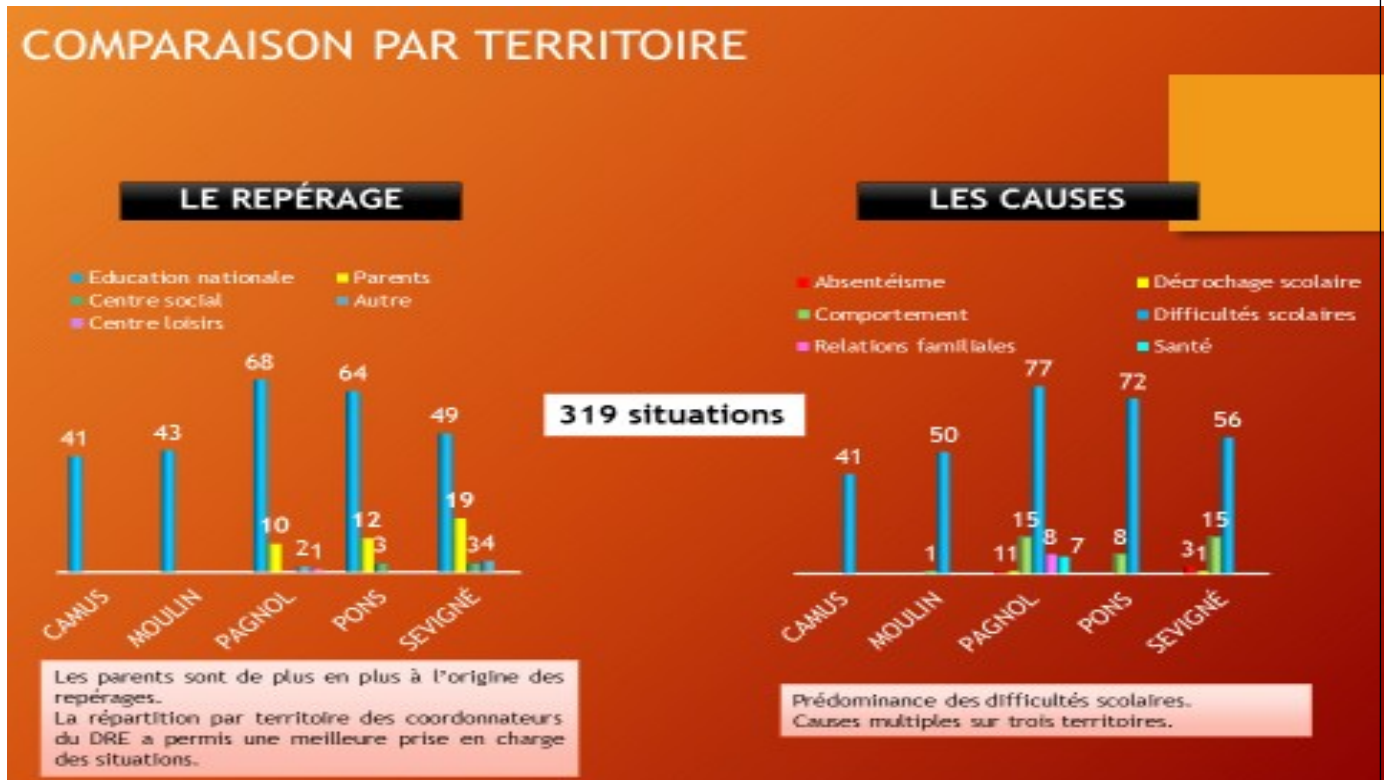
Ce programme comprend les volets suivants :

- Les équipes pluridisciplinaires de suivi (EPS)

Le rôle de l'EPS consiste à réaliser une étude approfondie de situations individuelles par une approche globale et multidimensionnelle. Elle est composée de différents partenaires (Education

nationale, Conseil départemental, pédopsychiatrie, partenaires du territoire). Il en existe 5 sur les secteurs de collège MOULIN, PAGNOL, PONS, SEVIGNE et CAMUS.

En 2015, 333 situations ont été évaluées et 319 suivis organisés.



Pour l'année 2014/2015, le bilan est le suivant :

- Réaffirmer la représentativité des institutions aux EPS,

- Développer l'accompagnement des adolescents,
- Répondre aux besoins spécifiques de l'aide aux devoirs en développant des actions plus en phase avec les attentes des familles et des professionnels,
- Favoriser la mobilité des familles pour la mise en place des actions de loisirs,
- Améliorer le repérage des enfants par les professionnels avec la mise en place d'une grille d'indicateurs,
- Développer la communication du dispositif auprès des professionnels (plaquettes, rencontre...).

Il est prévu pour l'année scolaire 2015/2016 de mettre en place une EPS sur le secteur de la GARRIGOLE.

➤ Autres actions

- **16 clubs « Coup de pouce » CLE (club lire, écrire)** répartis sur 8 écoles élémentaires adressés à des enfants de CP, âgés de 6 à 7 ans, repérés par leur enseignant comme ayant des fragilités dans l'apprentissage de la lecture et de l'écriture parce qu'ils ne bénéficient pas des étayages sociaux et familiaux dont ils ont besoin pour réussir. Les bilans de l'action sont toujours positifs même si cette année, il y a eu 3 séances par semaine au lieu de 4. L'évaluation 2014/2015, réalisée par l'association Coup de pouce montre une légère baisse du nombre d'enfants bons lecteurs à la fin de l'année scolaire. C'est la conséquence de l'absence de la séance du vendredi mais, également, de la hausse de l'absentéisme scolaire.
- **Coup de pouce CLA (club...)** répartis sur 8 écoles maternelles adressés à des enfants de grande section qui parlent peu en classe, enfants peu francophones et à leurs parents, souvent éloignés de la culture scolaire et démunis pour accompagner la scolarité de leur enfant : très bon retour des familles et des enseignants. Les enfants participent plus aux temps de paroles et prennent confiance en eux.

Pour la rentrée 2015/2016, il est envisagé la mise en place de clubs sur le secteur GARRIGOLE.

- **Projet de scolarisation expérimentale La Miranda** : Depuis 2007, le programme de réussite éducative est en soutien financier dans le projet dérogatoire de La Miranda : participation du directeur de l'école à l'EPS Moulin, soutien à l'action culture de la Miranda avec l'association Buenaventura qui met en scène et réalise des films avec les enfants de l'école.

Ce programme est piloté par une coordonnatrice (mi-temps) et deux référentes de parcours chargés du suivi des équipes pluridisciplinaires de soutien (EPS).

Le financement Etat est de **220 000 euros** et une contribution de la ville de **26 000 euros** pour 2015.

2°) L'atelier santé ville

La coordination de l'Atelier Santé Ville a pour objectif de:

- Identifier au niveau local les besoins spécifiques des publics en difficulté et les déterminants de l'état de santé liés aux conditions de vie,
- Faciliter la mobilisation et la coordination des différents intervenants par la création et le soutien à des réseaux médico-sociaux,
- Diversifier les moyens d'intervention en fonction de l'analyse des besoins par site. Rendre effectif l'accès aux services publics sanitaires et sociaux de droit commun,
- Développer d'une part, la participation active de la population à toutes les phases des programmes (diagnostic, définition des priorités, programmation, mise en œuvre et évaluation) et d'autre part, la concertation avec les professionnels et les différentes institutions du secteur sanitaire et social concernés par ces programmes.

4 approches thématiques (Accès aux soins, Santé mentale, Nutrition/santé/sport, Addictions) et 3 approches populationnelles (Petite enfance, Jeunes, Personnes âgées) ont été définies.

Le tableau ci-dessous reprend les principales actions mise en œuvre en 2015 et les financements octroyés par la Ville (voir également rubrique appel à projet).

Structures	Axes CUCS / CLS	Actions	Objectifs	Territoires/ Publics	Financement Contrat de ville/Ville
ANPAA	Accès aux soins	Récrés de la santé	Interventions collectives de prévention: 1 Droits et offre en santé (prévention, soins) 2 parlons dépistage? 3 Sensibilisation à la gestion de la pharmacie familiale 4 le bien être passe aussi par votre assiette 5 comportements nocifs, dépendance, addiction... parlons -en?		6 000,00 €

			6 La parole est aux habitants (choix d'une thématique de santé)		
		Pause santé dans les quartiers (Tingat et autres)	Accompagnement dans le parcours de soins Organisation de dépistage Atelier cuisine, Activités sportives	Tingat: 50 pauses, 362 accueils Autres quartiers depuis octobre 2015: St Martin, Bas-Vernet, Champ de Mars, Vernet-Salanque. Environ 200 personnes	15 850,00 €
	Santé des jeunes	Accompagnement et prise en charge addictologique des "décrocheurs"	Aller à la rencontre des jeunes consommateurs et les ramener vers le soin	St Matthieu: 35 déplacements: environ un déplacement par semaine	
Tablette et Chocolat	Accès aux soins	développement pause santé volet diététicienne en lien avec l'ANPAA			3 000,00 €
Familia Service	Accès aux soins	Accompagnement vers les soins des personnes orientées par les différentes structures proposant des bilans de santé			3 000,00 €
Fil métisser à	Accès aux soins	Accueillir, écouter et accompagner les familles et les professionnels en difficulté dans les quartiers gitans Parentalité	LAEP Casa des petits et Nouveau logis (250 familles différentes) Temps d'écoute psychologique Thérapies familiales Réseau de santé Xarxa St Jacques/	St Jacques Nouveau Logis	8 000,00 €

			nouveau logis		
PARENTHESE	Parentalité Santé Mentale	Module parent: métier"	"être quel Groupe d'accompagne- ment à la parentalité	68 rencontres 188 participations (120 personnes différentes dont 80 nouvelles) 7 quartiers: Bas-Vernet, vernet- Salanque, Haut- Vernet, Champ de Mars, Centre ancien, Mailloles, St Martin	3 000,00 €
APEX					3 000,00 €
MFPF					1 500,00 €
ADSEA					2 000,00 €
BIJ	Santé des jeunes	Espace info santé	Installation des espaces info santé dans les EAJ avec apports de documents et présentation outils	St matthieu, St Martin, Bas-Vernet, Vernet-Salanque, Mailloles/St Assisclé	
PARENTHESE	Santé des jeunes Addiction conduites à risques	Prévention des conduites à risque à partir du renforcement des compétences psycho-sociales	Expression des jeunes Travail sur la confiance en soi et l'estime de soi Aux travers la thématique de la sécurité routière aborder les comportements à risque Faciliter l'accès aux dispositifs existants	Jeunes rattachés au dispositif de préparation à l'alternance DPA (15/17 ans): Lurçat, Mailloles, Charles Blanc 2/3 des jeunes sont issus des quartiers prioritaires de Perpignan Entre 6 à 8 intervention de 1h30 (8 à 15 jeunes) dans chaque établissement	3 000,00 €
AFER					4 500,00 €
Animation Sport Emploi 66	Personnes âgées	Bien être et bien vieillir Atelier santé physique Atelier santé psychique Atelier santé	Démarche de prévention des effets du vieillessement chez les seniors maintenus à leur domicile,	Séances collectives d'une heure combinant des exercices d'activités physiques adaptées aux seniors et des exercices pour	6 000,00 €

		social café des aidants	menacés d'isolement social et ne pratiquant pas ou peu d'activités physiques. Permettre à chaque senior habitant les quartiers prioritaires de Perpignan de partager des moments de bien- être tout en favorisant les échanges et le partage interculturel et intergénérationne l	prévenir des accidents de la vie courante et se prémunir des chutes. Action débutée fin 2015 dans 3 quartiers (St martin, Bas-vernet, Centre ancien). 14 séances sur chaque quartier Séances de relaxation (une par mois) soit 6 sur chaque quartier.	
TOTAUX					58 850,00 €

Le cout global de la coordination du programme pour 2015 est de 25 985 euros avec un agent à mi-temps chargé de la coordination (financement 2015 Etat 20 000 euros, Ville 32 985 euros).

C) L'action des centres sociaux au cœur des quartiers

Les centres sociaux sont des « lieux ressources » pour les habitants et l'ensemble des acteurs du développement social local. Ils proposent des services et activités à finalité sociale, éducative et culturelle qui favorisent les initiatives locales. Il faut noter le travail partenarial qui s'est engagé entre les centres sociaux et la Maison Sociale de Proximité de Perpignan du Conseil Départemental.

L'objectif des centres sociaux est de rompre l'isolement des habitants, de prévenir et réduire les exclusions, de renforcer les solidarités entre les personnes en les intégrant dans des projets collectifs leur permettant d'être acteurs et d'assumer un rôle social au sein d'un collectif ou sur le territoire.

Véritable foyers d'initiatives, les Centres sociaux, développent des projets, innovent et agissent donc au quotidien dans les quartiers.

A Perpignan, le centre social est donc tout à la fois :

- Un lieu de rencontres, d'échanges et d'activités intergénérationnelles, qui accueille toute la population en veillant au respect de la mixité sociale.
- Un équipement de proximité dont le projet de développement social est de favoriser le « vivre ensemble » ;
- Un lieu de développement de liens familiaux et sociaux ;
- Un lieu d'animation sociale et d'expression qui vise à développer la participation citoyenne, la prise de responsabilité par les usagers et les bénévoles ;
- Un lieu de valorisation des initiatives locales et d'aide au développement de la vie associative;

- Un lieu d'accompagnement des habitants les plus exclus vers les dispositifs de droit commun (santé, social, culture, loisirs, éducation...)
- Enfin, un lieu d'échanges, de concertation et de coordination entre les professionnels et les acteurs impliqués dans les problématiques sociales du territoire.

1°) Un fonctionnement en mode projet, impliquant les habitants :

Pour favoriser l'implication des différents partenaires et la participation des habitants, les centres sociaux de Perpignan ont mis en place des instances favorisant la prise de parole et de responsabilité :

- ✓ **un comité de pilotage** réunissant les principaux partenaires impliqués (commune, Caf, associations, institutions, habitants...). Il s'assure du bon fonctionnement de la structure, valide les axes stratégiques et les orientations du projet social et du projet « famille », suit la bonne exécution du projet social.
- ✓ **un comité technique** réunissant le directeur de la structure et des représentants des différentes institutions, associations, groupes d'habitants. Il assure la mise en œuvre des actions du projet social et du projet « famille », fait remonter les besoins, propose le cas échéant des réajustements au comité de pilotage, évalue les projets ou actions.
- ✓ **un comité des usagers** : la participation des habitants est impérative dans un centre social. Elle concerne à la fois les usagers, les habitants du territoire, les familles, y compris les enfants et les jeunes ainsi que les bénévoles impliqués dans la vie de la structure. L'objectif est de les informer, les consulter sur les offres de services et d'animation du centre social pour qu'ils en deviennent acteurs et que le projet du centre social puisse être porté par les habitants, soutenus par les professionnels du centre social.

2°) Optimiser le rayonnement des centres sociaux :

En 2015, la Ville de Perpignan, avec le soutien de la CAF (Caisse d'allocations familiales) et de l'ACSE (Agence pour la cohésion sociale et l'égalité des chances), **coordonne et anime un réseau de sept centres sociaux et 10 Espaces Adolescence et Jeunesse (EAJ)** pour les 11-17 ans :

Il s'agit pour le NORD (de la Têt) :

- Du Haut Vernet,
- Du Bas Vernet,
- Du Nouveau Logis - Les Pins,
- De Vernet Salanque (avec extension à la cité Diaz)

Il s'agit pour le Sud :

- De Saint Matthieu
- De Mailloles (avec extension Saint Assisclé)
- De Saint Martin

Deux équipements supplémentaires sont en cours de labellisation en 2016 :

- Saint Jacques
- Saint Gaudérique - Champ de Mars (avec extension Moulin à Vent)

La Ville de Perpignan a recherché constamment à améliorer l'accueil des publics en se dotant d'équipements de qualité, répartis sur tous les quartiers. Cette organisation permet aujourd'hui une action de proximité dans les quartiers en direction de tous les publics :

- ✓ **Au Haut Vernet** : 1 000 m² sont mis à disposition des publics dans un quartier qui a été rénové dans le cadre du PNRU
- ✓ **Au Bas Vernet** : l'action en développement social s'appuie sur deux équipements (centre social et Maison pour Tous) dans un quartier qui a également été rénové dans le cadre du PNRU
- ✓ **A Vernet Salanque et Diaz** : l'action en développement social s'appuie sur 4 équipements (centre social et Salle polyvalente- Espace Adolescence et Jeunesse à Vernet Salanque ; centre social et Espace Adolescence et Jeunesse à Diaz) dans un quartier rénové dans le cadre du PNRU.
- ✓ Pour le centre social du **Nouveau Logis**, avec la spécificité des publics qui composent ce territoire, la Ville sera amenée à reconsidérer son équipement dans l'éventualité de travaux d'aménagement futurs.
- ✓ **Le quartier Saint Matthieu** bénéficie de deux équipements : centre social rue Sainte Catherine et Espace Adolescence et Jeunesse rue Jacques 1^{er}.
- ✓ Pour les centres sociaux de **Mailloles** et de **Saint Martin** leur positionnement sur 1 seul équipement dans un quartier populaire à forte concentration HLM peut restreindre leur rayonnement en ne permettant pas de s'adresser à l'ensemble des habitants d'un territoire.

C'est pourquoi une nouvelle configuration a permis en 2015 au centre social de Saint Martin d'optimiser son rayonnement à partir de 2 équipements : l'un situé en habitat social à la cité des Baléares - rois de Majorque où il se trouve aujourd'hui et l'autre en périphérie, plus proche du pavillonnaire, à la rue des romarins) afin de proposer un service de qualité à l'ensemble des habitants de ces territoires et en mettant en œuvre un processus de mixité sociale et culturelle.

En 2016 le centre social de Mailloles sera également repositionné au cœur du quartier à la rue des grappes et son implantation sur le quartier Saint-Assisclé sera dédoublée avec un équipement centre social à l'attention des adultes et des familles et un équipement mieux situé à l'attention des adolescents.

- ✓ Pour **Saint Gaudérique** une nouvelle configuration plus fonctionnelle du centre social et de l'EAJ a été à l'étude en 2015 avec la finalisation d'un nouvel équipement intergénérationnel en 2017 situé au cœur du quartier entre habitat social (HLM Champ de Mars) et pavillonnaire, rue nature.
- ✓ Pour **St Jacques** l'action en développement social s'appuie sur l'espace multi services El Tingat et a orienté ses services fin 2015 vers un second équipement (en lieu et place de l'ancienne mairie de quartier centre ancien) beaucoup plus fonctionnel pour s'adresser à l'ensemble des habitants de ce quartier.

3°) L'actualité des centres sociaux :

- **Les centres sociaux au cœur du contrat de ville**

De par leur connaissance des politiques publiques, des pratiques institutionnelles et associatives, les centres sociaux sont des acteurs clés de la cohésion sociale. C'est pourquoi, dans le cadre de la refonte de la politique de la Ville, Perpignan tient à positionner les centres sociaux au cœur du futur Contrat de Ville en réaffirmant leur

rôle de coordination de l'ensemble des acteurs. Leur expertise de la participation des habitants (Conseil des usagers) viendra conforter la mise en place des conseils citoyens et maisons de projets dans les quartiers prioritaires.

- **Des activités sociales, éducatives et culturelles**

Les centres sociaux ont proposé en **2015** une **offre de services** qui peut s'adresser à tous les publics d'un territoire : ateliers d'apprentissage de la langue française ; dispositif de « raccrochage scolaire » pour les jeunes et jeunes adultes sortis du système scolaire avec l'accès à la préparation d'un diplôme ou/et concours et à un service civique ; ateliers de recherche d'emploi ou de formation, de rédaction de CV ; permanences juridiques ; écrivain public ; atelier gestes de 1^{ier} secours ; ateliers parentalité ; permanences d'associations en médiation énergétique ; création de jardins familiaux.

Les centres sociaux ont également proposé en **2015 un panel d'activités socioculturelles** qui peut s'adresser à tous les publics d'un territoire : gymnastique ; expression corporelle ; danse ; musique ; chant choral ; arts plastiques ; récup 'art ; points lecture ; expositions peinture, photos, arts plastiques ; cinéma ; vidéo ; manifestations festives de quartier (fête des voisins, fête nationale des quartiers) ; organisation d'évènements culturels (arts du Vernet en partenariat avec l'Institut Jean Vigo et la Casa Musicale, journée nationale de la femme, ...) sorties familles à la découverte de la Ville, du département, des régions alentour ; joujouthèque ; représentations théâtrales à l'Archipel ; visites de musées ; ateliers couture, cuisine, bien-être.

4°) L'actualité des Espaces Adolescence et Jeunesse (EAJ) des centres sociaux :

Les EAJ sont des structures d'accueil, d'écoute, d'information, d'orientation, de soutien à l'initiative et d'organisation d'activités de loisirs éducatifs. Ils sont labellisés par l'ETAT (Direction Départementale de la Cohésion Sociale) et financés par la CAF dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse.

En **2015** l'ensemble des activités et actions proposées ont concerné **plus de 600 adolescents dont 30 % de filles.**

- Les EAJ proposent une offre de services en direction des 11-17ans :
Accompagnement à la scolarité pour les collégiens et lycéens ; ateliers de recherche d'emploi ou de formation, de rédaction de CV pour les 16-18 ans sortis du système scolaire ; participation au dispositif de « raccrochage scolaire » ; actions de sécurité routière ; points santé dans chaque EAJ ;
- Les EAJ proposent une offre d'animations en direction des 11-17 ans :
Découvertes sportives : Futsal, basket, rugby (partenariat USAP et Dragons avec près de 300 adolescents concernés), natation ; équitation ; escrime ; escalade ; boxe anglaise, française, thaï ; arts martiaux ; hip -hop ; rap ; zumba ; tir à l'arc ; spéléologie ; tir au pistolet ; pétanque ; badminton ; pentathlon moderne ; VTT dans le cadre de sorties journées ou d'une action de tour à vélo régional ; plongée sous-marine en piscine et en mer ;
Découvertes culturelles : danse, théâtre ; vidéo ; cinéma ; musique ; concerts ;
Découvertes d'activités scientifiques avec des associations agréées.
Organisation de séjours collectifs à thèmes, d'actions humanitaires ; de projets culturels, scientifiques ou sportifs ; sensibilisation à la protection de l'environnement ;

initiation et découverte de la pratique des sports de glisse ; découverte du patrimoine de la Ville, du département ; projets de devoir de mémoire et de découverte du monde de la Défense ; modélisme ; visites de musées ;

Les dépenses des centres sociaux et des espaces adolescence et jeunesse ont représenté en 2015 un budget de **3 062 438,10 €** dont 80 % concernent les charges de personnel pour 72 agents (70 ETP).

D) Une contribution « transversales » des services de la ville à la politique de la ville

Outre la coordination du contrat de ville, la mise en œuvre de programme liée à la politique de la ville (Programme de réussite éducative, atelier santé ville, PNRQAD, NPNRU) et l'action des centres sociaux (voir paragraphe précédent), de nombreux services de la ville interviennent en matière de développement social urbain.

Nous reprendrons ici les principales contributions :

➤ Porteurs de projet dans le cadre de la politique de la ville

15 projets ont été proposés par des services de la ville en 2015 en réponse aux appels à projets (Contrat de ville, FIPD, Ville Vie Vacances). En plus des centres sociaux, du PRE et de l'ASV, les projets des services Jeunesse, actions socioéducatives (Direction de l'action éducative et de l'enfance) et mission politique de la ville ont été retenus : Résidence Artistique OUASMOK, Projet citoyen Espace Adolescence Jeunesse, Centres de préscolarisation Saint Jacques et Nouveau logis, Fonds initiatives citoyenneté et soutien aux initiatives des conseils citoyens.

➤ Suivi des conseils citoyens

La mise en place du dispositif et son accompagnement « au quotidien » est réalisée par la Mission politique de la ville et la DHARU, toutefois plusieurs services interviennent en complément.

Les centres sociaux ont diffusé de l'information et l'explicitation du dispositif auprès des habitants avec les mairies de quartiers. Ces dernières ont également contribué à diffuser l'information et répondent très régulièrement aux sollicitations des conseils citoyens en matière de carte de vie et pour l'organisation de manifestation.

Il a été convenu enfin d'inviter sur chaque quartier les conseils citoyens aux réunions publiques programmées par les élus sur chaque quartier.

Par ailleurs, l'ensemble des 9 conseils citoyens ont pu bénéficier de locaux pour se réunir (formalisation d'une convention de mise à disposition de locaux pour le centre ancien).

➤ Gestion urbaine de proximité et Prévention de la délinquance

Le département Proximité et services à la population composé notamment des directions de la Police municipale, des Mairies de quartier et du Cadre de vie, s'est inscrit dans la démarche d'élaboration du contrat de ville sur le pilier « cadre de vie » et plus spécifiquement sur les axes liés à la gestion urbaine de proximité, à la tranquillité publique et à la prévention de la délinquance.

Il assure, en lien avec les services de l'Etat, l'animation du contrat local de sécurité et est un partenaire privilégié de la Zone de sécurité prioritaire (ZSP).

Pour l'année 2015 (dernier trimestre), en lien avec les services de l'Etat et de Perpignan Méditerranée, ce département a contribué à l'élaboration des conventions d'utilisation de l'abattement de TFPB (Taxe foncière sur la propriété bâtie) visant à organiser et à organiser les interventions pour répondre aux besoins spécifiques des quartiers prioritaires de la politique de la ville (sur entretien, régulation des usages, organisation de la présence de proximité...).

Ces conventions seront finalisées courant 2016.

➤ Observation

Le service Observatoire urbain de la direction de l'Aménagement et de l'Urbanisme (DAU) est un acteur ressource pour la réalisation des diagnostics et les démarches d'évaluation.

Ainsi, des données ont pu être fournies durant la phase d'élaboration du contrat de ville et du protocole de préfiguration du NPNRU, ainsi que pour les réunions territoriales organisées sur les 9 quartiers prioritaires.

➤ L'action culturelle

Au travers de la charte de coopération culturelle, la Ville (Direction de la culture) anime une dynamique regroupant acteurs culturelles, éducatifs et sociaux visant à « la promotion de la culture pour tous les publics » sur l'ensemble du territoire de la commune et plus spécifiquement sur les quartiers prioritaires.

De nombreux projets ont été conçus en lien avec le contrat de ville (cf. par exemple « Danse au musée » avec la compagnie PULX).

Un poste de chargé de mission « médiation culturelle » est dédié au suivi de ce dispositif.

ANNEXES

- Exemple programme d'action Pilier cohésion sociale
- Note sur les sources de données
- Appel à projet 2015

**CONTRAT DE VILLE DE PERPIGNAN-MEDITERRANEE
2014-2020**

Programme d'actions

I. Pilier Cohésion sociale

PILIER	Axes stratégiques du contrat cadre	Objectifs opérationnels du contrat cadre	Fiches actions	Intitulés des fiches actions
I – Cohésion Sociale	Axe n°1 : Promotion de la réussite éducative de l'école primaire au lycée	<p>1.1 : Favoriser la socialisation précoce</p> <p>1.2 : Lutter contre le décrochage scolaire et l'absentéisme</p> <p>1.3 : Favoriser la maîtrise de la langue française</p> <p>1.4 : Renforcer l'offre éducative pour accentuer la mixité sociale</p> <p>1.5 Développer l'offre de service et d'action de soutien à la parentalité, structurer le partenariat avec les établissements scolaires</p> <p>1.6 : Diversifier les modes d'accompagnement à la scolarité</p> <p>1.7 : Renforcer la continuité des parcours éducatifs</p>	<p>1.1.1</p> <p>1.1.2</p> <p>1.2.1</p> <p>1.2.2</p> <p>1.2.3</p> <p>1.2.4</p> <p>1.3.1</p> <p>1.3.2</p> <p>1.4.1</p> <p>1.4.2</p> <p>1.4.3</p> <p>1.5.1</p> <p>1.5.2</p> <p>1.5.3</p> <p>1.6.1</p> <p>1.6.2</p> <p>1.6.3</p> <p>1.7.1</p> <p>1.7.2</p> <p>1.7.3</p> <p>1.8.1</p> <p>1.8.2</p> <p>1.8.3</p>	<p>Développement de la scolarisation des moins de trois ans</p> <p>Espace de rencontre entre Parents /Enfants Champ de mars</p> <p>Dispositif FOQUALE : rattachage scolaire des jeunes en service civique</p> <p>DGS : Classe défense et sécurité globale</p> <p>Médiation en milieu scolaire</p> <p>Coup de pouce Langage et lecture</p> <p>Dispositif OEPRE « Ouvrir l'École aux Parents pour la Réussite des Enfants »</p> <p>Plus de maîtres que de classe</p> <p>Parcours culturels, scientifiques et linguistiques</p> <p>Parcours éducatif et mixité centre ancien</p> <p>Actions Loisirs et mixité (Enfants et Jeunes)</p> <p>Groupe parentalité</p> <p>Comités locaux d'animation REAAP 66</p> <p>Soutien à la fonction parentale</p> <p>Accompagnement éducatif</p> <p>Encourager l'égalité des chances, valoriser les talents et les réussites en s'appuyant sur les filières d'excellence</p> <p>Insertion scolaire, Insertion sociale, Insertion professionnelle</p> <p>École ouverte</p> <p>Dispositif Ville Vie Vacances (VVV)</p> <p>Programme de Réussite Éducative</p> <p>Projet expérimental Blum Boucher cycle 2 en quatre ans pour renforcer les fondamentaux</p> <p>Projet expérimental de scolarisation La Miranda</p> <p>Préscolarisation des enfants des quartiers Saint Jacques et Nouveaux logis</p>

		1.8 : Améliorer les résultats en termes d'assiduité scolaire, d'acquisition des savoirs de base et d'insertion professionnelle des enfants de culture gitane		
	Axe n°2 : La garantie d'un accès aux droits, outil d'inclusion sociale	2.1 Renforcer la logique de juste droit dans les QPV 2.2 : Permettre à chacun l'accès à l'apprentissage de la langue française 2.3 : Renforcer l'accessibilité aux soins, et à la démarche de santé 2.4 : Mieux articuler les dispositifs d'aide en direction des publics en difficulté	2.1.1 2.1.2 2.1.3 2.2.1 2.2.2 2.2.3 2.3.1 2.4.1	Accès aux droits Informations collectives Rendez-vous des droits Maintien des ateliers socio linguistiques existants Développement des ateliers socio linguistiques existants Centre Ressources Illettrisme et Apprentissage du français pour les migrants des Pyrénées-Orientales (CRIA 66) Mise en place d'actions visant à la Promotion de la santé, la parentalité, l'accès aux soins et aux sports, la santé mentale auprès des publics précaires (enfants, adolescents, inclus vulnérables et personnes âgées) Publication d'un guide sur l'accès aux droits sociaux
	Axe n°3 : Le renforcement du mieux vivre ensemble	3.1 : Soutenir les initiatives citoyennes favorisant les solidarités locales 3.2 : Promouvoir les actions culturelles et sportives comme vecteur de lien social et d'ouverture au monde	3.1.1 3.1.2 3.1.3 3.2.1 3.2.2 3.2.3 3.2.4	Fonds initiative citoyenneté Former les acteurs jeunesse, les médiateurs et les associations de quartier sur la laïcité et la citoyenneté Accès à la citoyenneté, Médiation sociale Charte de coopération culturelle de la Ville de Perpignan pour la période 2016 - 2019 Actions Médiation culturelle Associer les habitants des quartiers prioritaires à la dynamique de valorisation du patrimoine Accès aux sports pour tous

		<p>3.3 Conforter et optimiser le rayonnement des centres sociaux, développer les services et les actions en complémentarité avec les Maisons sociales de Proximité de Perpignan</p>	<p>3.3.1 3.3.2</p>	<p>Mise en place d'une action collective partenariale dans le cadre du « vivre ensemble »</p> <p>Les centres sociaux municipaux, acteurs majeurs du mieux vivre ensemble</p>
--	--	---	------------------------	--

Axe stratégique 1: Promotion de la réussite éducative de l'école primaire au lycée

Objectif opérationnel n°1-1: Favoriser la socialisation précoce

Fiche action n° 1-1-1	Intitulé de l'action : Développement de la scolarisation des moins de trois ans
Convention interministérielle de référence	Convention avec le ministre de l'éducation nationale et la ministre déléguée à la réussite éducative du 7 octobre 2013
Articulation avec les autres contrats plans, schémas, existants	

Constat	En éducation prioritaire, beaucoup d'élèves rencontrent des difficultés par rapport à la maîtrise de la langue. La scolarisation précoce est un moyen pour pallier à cet état de fait. Par ailleurs, cela favorise la socialisation précoce des enfants qui n'ont pas toujours eu l'occasion de fréquenter une structure type crèche avant leur première entrée à l'école.
Objectif général	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la réussite scolaire - Réussir la prise en charge - Assurer la qualité des solutions d'accueil
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser une entrée progressive, adaptée et personnalisée à l'école. - Développer les compétences langagières. - Favoriser la socialisation et le rapport aux autres (enfants, adultes référents etc).
Description de l'action et du public	<p>La scolarisation précoce est un moyen efficace pour favoriser la réussite scolaire des enfants dont la famille est éloignée de la culture scolaire pour des raisons sociales, culturelles ou linguistiques. Elle doit être développée en priorité dans les écoles situées dans un environnement social défavorisé, que ce soit dans les zones urbaines, rurales et de montagne.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 - La scolarisation des enfants de moins de trois ans concerne les enfants dès l'âge de deux ans, ce qui peut conduire à un accueil différé au-delà de la rentrée scolaire en fonction de la date anniversaire de l'enfant. 2 - La scolarisation des enfants de moins de trois ans nécessite un local adapté, ou une adaptation des locaux et un équipement en matériel spécifique, définis en accord avec la collectivité compétente. 3 - La structure mise en place accueille prioritairement des enfants du secteur de l'école où elle est implantée. 4 - Le projet pédagogique et éducatif est inscrit au projet d'école. Lorsqu'un dispositif d'accueil est implanté hors des locaux d'une école maternelle, il est inscrit au projet de l'école de laquelle il dépend. 5 - Le projet pédagogique est présenté aux parents. Dans les secteurs les plus défavorisés un travail avec les partenaires locaux concernés est déterminant. 6 - Le projet pédagogique et éducatif prévoit explicitement les modalités d'accueil et de participation des parents à la scolarité de leur enfant. 7 - Les horaires d'entrée et de sortie le matin et l'après-midi peuvent être assouplis par rapport à ceux des autres classes, en conservant toutefois un temps significatif de présence de chaque enfant selon une organisation régulière, négociée avec les parents qui s'engagent à la respecter. 8 - Dans les écoles qui les scolarisent, les enfants de moins de trois ans sont comptabilisés dans les prévisions d'effectifs de rentrée. 9 - Les enseignants qui exercent dans ces structures reçoivent une formation dont certaines actions peuvent être communes avec les personnels des

	<p>collectivités territoriales. Ces formations concernent l'ensemble des membres de l'équipe d'école pour maîtriser les connaissances et compétences spécifiques à la scolarisation des moins de trois ans.</p> <p>10 - Les formateurs, et notamment les conseillers pédagogiques des circonscriptions concernées par ces dispositifs, suivront une formation adaptée au niveau départemental ou académique pour faciliter l'accompagnement des équipes dans la définition et la mise en œuvre de leur projet.</p>
Territoire prioritaire concerné	<p>Réseau Sévigné : école Blaise Pascal (rentrée 2013) Réseau Pagnol : écoles Georges Dagneaux et Debussy (rentrée 2013) Réseau Pons : école Emile Roudayre (rentrée 2014) Réseau La Garrigole : école maternelle D'Alembert (rentrée 2015)</p>
Pilotes /partenaires associés	<p>Pilotes : Education Nationale Partenaires : Ville de Perpignan</p>
Moyens humains, financiers et techniques	<p>Moyens humains : un Professeur des Écoles et une ATSEM par classe, formés spécifiquement. Moyens financiers : - 5 ETP professeurs des écoles, 5 ETP ATSEM Moyens techniques : - locaux mis à disposition par la mairie</p>
Calendrier de réalisation	Développement des structures jusqu'à la rentrée 2016 : une par réseau d'éducation prioritaire.
Résultats attendus	Meilleur rapport à l'école (socialisation) et amélioration des résultats scolaires (développement des compétences langagières).
Indicateurs de résultats	A long terme : amélioration du taux de validation du palier 1 du socle commun de connaissances et de compétences.

Coût de l'action	Droit commun	État	Ville de Perpignan	PMCA	CD	CAF	Autres partenaires
			5 ETP 250 000 €	5 ATSEM 100 000 €			
	Crédits spécifiques						

Fiche action n° 1.1.2	<p>Intitulé de l'action :</p> <p style="text-align: center;">Espace de rencontre entre Parents /Enfants Champ de mars</p>
Convention interministérielle de référence	Convention avec le ministère de la santé , des affaires sociales , le ministère délégué aux personnes âgées et à l'autonomie , le ministère délégué à la famille et le ministère délégué aux personnes handicapées et à la lutte contre l'exclusion du 19 avril 2013
Articulation avec les autres contrats, plans, schémas existants	Contrat pluriannuelle d'objectifs et de gestion (CPOG) entre l'État et la CNAF (2013-2017)

Description	Espace de rencontre enfants parents ; pour permettre d'aborder avec les familles et les professionnels sur les questions éducatives.
--------------------	--

Territoire prioritaire concerné	Champs de mars
Pilotes /partenaires associés	CAF, Centre social, écoles maternelles Coubertin et Fénelon.
Moyens humains, financiers et techniques	1 éducatrice ou puéricultrice. Lien avec directrice d'école.
Calendrier de réalisation	Mise en place groupe projet de réflexion, septembre 2015. Proposition pour année 2016.
Résultats attendus	Amélioration des liens familles /écoles. Meilleure connaissance des « codes » de l'école. Socialisation de l'enfant Prévenir l'isolement d'un certain nombre de familles Conforter les relations parents enfants
Indicateurs de résultats	Nombre de familles participant à l'action. Nombre de rencontre avec les écoles.

Coût de l'action 20 000 € (pour 3 h d'ouverture pdt 87 jours)		Etat	Ville de Perpignan	PMCA	CD	CR	CAF	Autres partenaires
	Droit commun							
	Crédits spécifiques		14 000 € (sous réserve de validation)				6 000 €	

Objectif opérationnel n° 1-2 : Lutter contre le décrochage scolaire et l'absentéisme

Fiche action n° 1-2-1	Intitulé de l'action: Dispositif FOQUALE : rattachement scolaire des jeunes en service civique
Convention interministérielle de référence	Convention avec le ministre de l'éducation nationale et la ministre déléguée à la réussite éducative du 7 octobre 2013 Convention avec le ministère des sports de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative du 4 avril 2013
Articulation avec les autres contrats, plans, schémas existants	
Constat	140.000 jeunes sortent chaque année du système scolaire sans niveau de qualification suffisant. 620.000 jeunes sans diplôme du secondaire restent durablement en dehors de tout dispositif de formation. Ces jeunes en décrochage sont surexposés aux risques : précarité économique à l'exclusion sociale et

	<p>aux risques de délinquance.</p> <p>Le plan national de lutte contre le décrochage de l'Éducation nationale préconise 3 axes clefs d'action : la prévention pour agir en amont, l'intervention et la remédiation pour agir auprès des jeunes décrocheurs.</p>
Objectifs généraux et opérationnels de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Contribuer à l'insertion sociale, citoyenne et professionnelle d'un groupe d'une vingtaine de jeunes (filles et garçons) issus des quartiers politique de la ville (QPV) par : - un accompagnement socio-éducatif en partenariat avec l'Éducation nationale permettant une remise à niveau scolaire - la mise en place d'un service civique auprès d'une association culturelle, sportive, ou d'éducation populaire permettant une implication citoyenne auprès de la société civile - un accompagnement socio-professionnel autour de la définition d'un projet ou d'un parcours professionnel
Description de l'action et public ciblé	<p>Un groupe d'une vingtaine de jeunes filles et garçons en 16- 24 ans issus des QPV intègre annuellement le dispositif FOQUALE.</p> <p>L'association CEMEA (centre d'entraînement aux méthodes d'éducation active) assure la mise en œuvre du projet ainsi que le suivi individuel des jeunes autour des actions combinées suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - remise à niveau scolaire en partenariat avec le Lycée Charles Blanc :par petits groupes les jeunes bénéficient d'enseignement (français, anglais, math...) dispensés par des professeurs de l'Éducation nationale sous forme de cours individuels ou d'inclusion dans des classes. - service civique auprès d'une association culturelle, sportive, ou d'éducation populaire en partenariat avec la DDSC - des temps d'apprentissage collectif pour appréhender les droits et comprendre les devoirs, débattre sur la citoyenneté afin de contribuer à l'entrée dans la vie active - suivi social en lien avec les partenaires institutionnels afin de lever les freins à l'insertion (logement, aide psychologique, santé, suivi des démarches administratives...) -Des ateliers d'activités éducatives et culturelles hors scolaires afin de favoriser la naissance de projets collectifs et la découverte des lieux de diffusion de la culture. <p>Une formatrice de CEMEA assure le suivi individuel des jeunes et leur mobilisation, la relation avec les parents, la relation aux structures d'accueil en service civique. Elle assure l'individualisation des parcours en réponse aux besoins des jeunes et le lien permanent avec les différents partenaires.</p>
Territoire prioritaire concerné	Les 9 QPV
Pilotes /partenaires associés	CEMEA État (Éducation nationale, DDSC, Préfecture) / Ville de Perpignan (MPV, centre sociaux)/ MLJ et le SPE/ Associations, clubs sportifs de la politique de la ville.
Moyens humains et techniques	<p><u>Moyens humains :</u> 1 formatrice à temps plein de CEMEA Enseignants de l'éducation nationale Déléguée du préfet et chargée de mission politique de la ville de Perpignan</p> <p><u>Moyens techniques :</u> salle de cours du lycée Charles blanc, salle mairie pour des réunions d'information et de suivi des jeunes et des associations</p>
Calendrier de réalisation	octobre – août
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - assurer le retour en formation des jeunes décrocheurs de plus de 16 ans -créer un parcours personnalisé de retour en formation pour les jeunes - favoriser
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> - nombre de reprise de formation ou d'obtention de diplôme qualifiant ou concours - assiduité des jeunes aux cours et dans leurs missions de service civique - nombre de jeunes au départ et à la fin du dispositif

Coût de l'action		Etat	Ville de Perpignan	PMCA	CD	CR	CAF	Autres partenaires
-------------------------	--	------	--------------------	------	----	----	-----	--------------------

	Droit commun	0.05 ETP	0.15 ETP					
	Crédits spécifiques	40 000 €						

Fiche action n°1-2-2	Intitulé de l'action : DGS : Classe défense et sécurité globale
Convention interministérielle de référence	Convention avec le ministre de la défense et le ministre délégué chargé des anciens combattants du 15 juillet 2013
Articulation avec les autres contrats, plans, schémas existants	

Constats	Un collège dans lequel les enseignants et les élèves montrent régulièrement leur volonté de dépasser le déterminisme socio-économique par la mise en œuvre de projets et d'une pédagogie retravaillée. Ces situations de réinvestissement des compétences favorisent le travail en autonomie et en responsabilité contribuant ainsi à améliorer l'estime de soi, l'ambition scolaire et professionnelle. Ainsi des élèves en difficultés retrouvent une motivation sur un projet pluridisciplinaire.
Objectif général	Création d'un documentaire vidéo sur le dispositif de la CDSG du collège - Découverte des métiers et des formations de l'armée de l'air.
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> - Faire comprendre la notion de la Défense et la Sécurité Nationale. Favoriser une contribution « sociétariaire » des Armées auprès des jeunes. - faire évoluer les représentations et enrichir le Parcours Découverte des Métiers et des Formations (PDMF) chez nos élèves. - Permettre un enseignement pluridisciplinaire autour de projets communs sur le thème de la Défense, notamment avec la participation de la classe au Concours « Raconte-moi la Défense » (réalisation d'un reportage de type presse écrite), la création en Arts plastiques, d'un logo/emblème de la Classe Défense du collège qui sera gravé sur des tee-shirts (offerts aux élèves et partenaires militaires), un travail d'éducation civique sur les notions de Défense et de Paix internationale, de Sécurité collective,... en référence aux programmes de 3ème. - Aider les élèves à l'acquisition de certaines compétences transversales du Socle Commun de connaissances et compétences au cycle 3^{ème}. - Développer la prise d'initiatives.

Description de l'action et du public	<p>Le Projet de notre Classe Défense consiste dans un premier temps, à visiter la Base Aérienne toute une journée, pour recueillir un maximum d'informations sur ses missions et sur les métiers existants sur la base. Il consiste dans un second temps, à utiliser les connaissances acquises par les élèves pour participer au Concours « Raconte-moi la Défense » organisé par la DMJEC en collaboration avec la Fondation Varenne.</p> <p>A travers les différentes unités présentes sur la BA, les élèves vont découvrir les principaux « métiers » liés aux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - unités opérationnelles (Escadron de Chasse, Groupe de Ravitaillement en Vol, Escadron de Défense Sol-Air, ...). - services opérationnels (Escale Aérienne Militaire...). - services Techniques aéronautiques (Escadron de Soutien ...). - services gestion synthèse (Cellule Sécurité base = Pompiers spécialisés dans les incendies liés aux armes nucléaires). - unités et sites Rattachés (Centre d'Information Recrutement des Forces Armées, Centre Militaire de Coordination et de Contrôle, ...). - autres Unités (Unités de Contrôle de la Navigabilité, Centre d'Instruction de Transit d' Inter-Armée, unité de gestion du maintien de la Navigabilité , Equipe de Marque Rafale....). - Centre médical des Armées <p>Nombre d'élèves concernés : 18 Classes concernées : 3ème</p>
Territoire prioritaire concerné	Réseau Madame de Sévigné
Pilotes /partenaires associés	Pilotes : Collège Madame de Sévigné Partenaires : Base aérienne 125, DMD 66
Moyens humains, financiers et techniques	Moyens humains : 3 participants de l'équipe pédagogique ou de la direction. Moyens financiers : Collège Madame de Sévigné et Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales. Moyens techniques : Matériel audiovisuel pour la réalisation d'un film Bus pour les déplacements des élèves (Istres, visite du centre de mémoire, de la caserne des pompiers, du CNEC de Collioure et du sémaphore de Port-Vendres).
Calendrier de réalisation	Démarrage le 13 octobre 2014 Fin du projet avril 2015
Résultats attendus	Amélioration des taux de validation des compétences du socle commun Amélioration de l'expression écrite et orale
Indicateurs de résultats	Obtention du prix du gouverneur 2015 pour le film réalisé % d'élèves validant le socle commun en 3 ^{ème} % d'élèves obtenant une orientation choisie % d'élèves ayant une note supérieure à 10 à l'épreuve écrite de français au DNB

Coût de l'action	Droit commun	État	Ville de Perpignan	PMCA	CD	CAF	Autres partenaires
	Crédits spécifiques					300 €	

Fiche action n°1-2-3	Intitulé de l'action : <p style="text-align: center;">Médiation en milieu scolaire</p>
-----------------------------	---

Convention interministérielle de référence	Convention avec le ministère de l'éducation nationale et le ministère délégué à la réussite éducative du 7 octobre 2013 Convention avec le ministère des affaires sociales et de la santé , le ministère délégué à la famille, du 19 avril 2013
Articulation avec les autres contrats, plans, schémas existants	

Diagnostic	Les familles sont parfois démunies face aux difficultés rencontrées avec les établissements scolaires: manque de compréhension des usages, des pratiques. Les enseignants peuvent se retrouver en difficulté face à des familles ou ne pas réussir à rentrer en contact avec celles-ci. Cette difficulté est particulièrement prégnante au collège. Le suivi des familles et des enfants sur le long terme demande un temps de travail qui va au-delà des missions des enseignants.
Objectif général	- Lutte contre le décrochage scolaire et l'absentéisme -Développer l'offre de services et d'action de soutien à la parentalité, structurer le partenariat avec les établissements scolaires
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir les enfants dans une logique de parcours. - Soutenir les familles dans leur fonction parentale. - Soutenir des actions destinées à favoriser la liaison maternelle/CP et CM2/6ième.
Description de l'action et du public	1°) L'adulte relais du secteur (collèges et écoles élémentaires) permet de faire le lien entre les familles et les institutions. Il agit sur demande des enseignants pour établir une relation de confiance avec la famille. Il peut également agir sur la demande directe des familles. Il peut mettre en place des actions individuelles (avec le PRE) ou collective sur des thématiques plus globale. 2°) Dans le cadre du dispositif adulte relais, une médiatrice, salariée de la Fédération Départementale de la Ligue de l'enseignement des Pyrénées Orientales, agit à temps complet, auprès de l'équipe enseignante de l'école de la Miranda . Cette école, sous statut expérimental, accueille les enfants gitans sédentaires vivant sur le quartier Saint-Jacques. La mission de la médiatrice contribue, avec les autres acteurs éducatifs et sociaux du quartier, à lutter contre l'absentéisme, à favoriser un lien positif entre l'école et la famille, à développer des actions de prévention santé. Ses fonctions s'exercent principalement auprès des élèves et des familles : Il s'agit, pour elle, sous la responsabilité du directeur de l'école, d'effectuer des visites auprès des familles pour préparer un entretien avec les enseignants ou le directeur de l'école, de rappeler les différentes rentrées scolaires, de préparer une visite médicale, de promouvoir les propositions éducatives du territoire (accueil de loisirs, séjours...), de faciliter les inscriptions sur ces temps. Dans le cadre de la prévention santé, elle organise les petits déjeuners pris au sein de l'école.
Territoire prioritaire concerné	REP Jean moulin REP Jean Sébastien Pons
Pilotes /partenaires associés	Pilotes : Etat / Ville Partenaires : Éducation Nationale, associations de territoire.
Moyens humains, financiers et techniques	Moyens humains : 1 à 2 adultes relais Moyens financiers :17780 € par adulte relais Moyens techniques : Espace dans les collèges et les écoles. Accès téléphonie et informatique
Calendrier de réalisation	Année 2015/2016: 1 adulte relais (MIRANDA) Année 2016/2017: Mise en place d'un deuxième adulte relais (collège)
Résultats attendus	Diminution des situations conflictuelles aux abords des écoles.

	Amélioration des relations entre les écoles, le collège et les familles.
Indicateurs de résultats	Nombre de suivis. Nombre d'actions collectives. Nombre de parcours individuel mis en place.

Coût de l'action		Budget global	Etat	Ville de Perpignan	PMCA	CD	CR	CAF	Autres partenaires
	1°) Adulte relais collèè	Droit commun							
	Crédit spécifique		18 470 €	3 000 € (sous réserve de validation de la ville)					
2°) Médiatrice Miranda (Ligue de l'enseignement)	Droit commun	30 370 €							
	Crédit spécifique		17 780 €	1 000€					

Fiche action n°1-2-4	Intitulé de l'action : Coup de pouce Langage et lecture
Convention interministérielle de référence	Convention avec le ministère de l'éducation nationale et le ministère délégué à la réussite éducative du 7 octobre 2013 Convention avec le ministère des affaires sociales et de la santé , le ministère délégué à la famille, du 19 avril 2013
Articulation avec les autres contrats, plans, schémas existants	Cf fiche n°1-6-1 programme de réussite éducative Convention Territoriale d'Éducation Artistique et Culturelle (CTEAC) 2012/2015

Diagnostic	Une entrée réussie dans la maîtrise de la langue en grande section maternelle et un soutien actif aux apprentissages en lecture écrite à l'entrée du CP permettent de prévenir le décrochage scolaire précoce. (M Chauveau) Enfants « petits parleurs » en grande section maternelle. Enfants en fragilité à l'entrée en lecture en CP Implication des parents dans la scolarité des enfants.
-------------------	---

Objectif général	
Objectifs opérationnels	Mettre en place un parcours de réussite autour de la maîtrise de la langue et de la lecture.
Description de l'action et du public	<p>Tous les soirs de la semaine, un animateur encadre 5 enfants pour mettre en place des animations, des jeux leur permettant de réutiliser les pratiques de la classe. Les animateurs reçoivent une formation de l'Afpée pour construire les séances.</p> <p>Les parents sont associés dans la démarche pour s'impliquer dans la scolarité de leurs enfants. Ils s'engagent à participer à plusieurs séances pour leur permettre de reproduire à la maison les gestes, les postures...</p> <p><i>Les coups de pouce se construisent sur une école maternelle et élémentaire de secteur afin de garantir une continuité entre les classes d'âges.</i></p>
Territoire prioritaire concerné	REP et REP +
Pilotes /partenaires associés	<p>Pilotes : Ville et Etat</p> <p>Partenaires : Afpée, CAF, Association d'éducation populaire.</p>
Moyens humains, financiers et techniques	<p>Moyens humains :1 animateurs pour 5 enfants par club / 1 coordonnateur enseignant/1 pilote associatif par école</p> <p>1 encadrement par Afpée (Formation, Régulation)</p> <p>1 Coordination PRE (cf fiche)</p> <p>Moyens financiers : Coût approximatif d'un club = 5000 €. (Actuellement 16 clubs, A terme prévoir prévoir 8 de plus extension Garrigole)</p> <p>Moyens techniques : Mise à disposition des classes, des espaces associatifs pour les réunions de formation et de bilan.</p>
Calendrier de réalisation	<p>Rentrée 2015: Ouverture Club sur secteur Garrigole.</p> <p>Année 2015/ 2016: Analyse territoriale des clubs sur la ville (secteur Nord,Est et Ouest)</p> <p>Rentrée 2016: Déploiement sur les territoires.</p>
Résultats attendus	Augmenter le nombre d'enfant accédant au niveau lecteur.
Indicateurs de résultats	Grille Bilan avec indicateurs mis en place par Afpée.

Coût de l'action 120 000	Droit commun	État	Ville de Perpignan	PMCA	CD	CAF	Autres partenaires
			15 435 €				30 674 €
	Crédits spécifiques	Voir fiche PRE (n°1-6-1)	Voir fiche PRE (n°1-6-1)				

Objectif opérationnel n° 1-3 : Favoriser la maîtrise de la langue française

Fiche action n° 1-3-1	Intitulé de l'action : Dispositif OEPRE « Ouvrir l'École aux Parents pour la Réussite des Enfants »
Convention interministérielle de référence	Convention avec le ministre de l'éducation nationale et la ministre déléguée à la réussite éducative du 7 octobre 2013 Convention avec le ministère de l'intérieur du 27 septembre 2013
Articulation avec autres contrats, plans, schémas existants	Schéma régional d'apprentissage linguistique

Constat	Les parents primo – arrivants, en très forte augmentation dans le département, arrivent, pour la plupart, sans maîtrise de la langue française et sans connaissance des valeurs de la République française et du fonctionnement de l'institution scolaire.
Objectif général	Le dispositif OEPRE organise, au sein des écoles et des établissements scolaires, des formations prises en charge par l'État afin de donner aux parents primo-arrivants qui le souhaitent les moyens de mieux assurer le suivi scolaire de leurs enfants et de développer une relation de coopération avec les enseignants.
Objectifs opérationnels	Permettre aux parents d'élèves : De pouvoir s'exprimer dans la langue française. Connaître les grands principes de fonctionnement de l'institution scolaire. Connaître les fondements de la République et ses valeurs.
Description de l'action et du public	les formations ont pour but d'améliorer les compétences des parents bénéficiaires suivant trois axes d'apprentissage : - L'acquisition du français (comprendre, parler, lire et écrire). - La connaissance du fonctionnement et des attentes de l'École à l'égard des élèves et des parents. - La connaissance des valeurs de la République et leur mise en œuvre dans la société française.
Territoire prioritaire concerné	Depuis sa création en 2008, le dispositif s'est adressé à l'ensemble des parents immigrés pour leur permettre de mieux accompagner la scolarité de leurs enfants et contribuer à améliorer ainsi leurs chances de réussir à l'école. À compter de la rentrée scolaire 2014-2015, les bénéficiaires prioritaires de ce dispositif sont les parents étrangers primo-arrivants hors Union Européenne résidant en France de façon régulière et ayant signé un contrat d'accueil et d'intégration (CAI) depuis moins de cinq ans. Est signataire du CAI la personne qui accède pour la première fois au séjour en France et qui souhaite y résider

	<p>durablement.</p> <p><u>Année 2015</u> :</p> <p>Collège Joseph Sébastien Pons, Réseau PONS. Collège M. Pagnol, Réseau PAGNOL. Ecole Jean ZAY / Marie CURIE, réseau SEVIGNE.</p>
Pilotes /partenaires associés	<p>Pilotes : DRJSCS et rectorat d'Académie Partenaires : Education nationale, OFII, DRJSCS/DDCS, Conseil Départemental et ville de Perpignan</p>
Moyens humains, financiers et techniques	<p>Moyens humains : personnels de l'éducation nationale ou personnels associatifs ou GRETA. Moyens financiers : 2015 : 359h = 14 360 euros Moyens techniques : utilisation des locaux du Conseil Départemental (collèges) ou des locaux de la ville de Perpignan (école).</p>
Calendrier de réalisation	<p>Mars à juin Septembre à décembre</p>
Résultats attendus	<p>Meilleure maîtrise de la langue française des parents d'élèves. Meilleurs rapport à l'Institution scolaire. Intégration plus aisée dans la société française.</p>
Indicateurs de résultats	<p>Taux de fréquentation des groupes OEPRE Taux de validation du cadre européen des langues.</p>

Coût de l'action	Droit commun	État	Ville de Perpignan	PMCA	CD	CAF	Autres partenaires
		BOP 104 14 360 €					
	Crédits spécifiques						

Fiche Action n°1-3-2	<p>Intitulé de l'action :</p> <p style="text-align: center;">Plus de maîtres que de classe</p>
Convention interministérielle de référence	<p>Convention avec le ministre de l'éducation nationale et la ministre déléguée à la réussite éducative du 7 octobre 2013</p>
Articulation avec les autres contrats, plans, schémas existants	

Constat	<p>L'acquisition des compétences fondamentales Lire / Dire / Écrire ainsi que celles relatives à la construction des compétences numériques est un des enjeux prioritaires du cycle II. Sans la maîtrise de ces compétences à la fin du CE1, les élèves ne pourront poursuivre correctement leur scolarité et de ce fait valider la totalité du socle commun de connaissances et de compétences à la fin de leur scolarité au collège.</p>
Objectif général	<p>L'objectif premier est de rendre l'école plus juste et plus efficace, de réduire les inégalités en apportant une aide renforcée aux populations scolaires les plus fragiles.</p> <p>Le dispositif "plus de maîtres que de classes" vise en premier lieu à prévenir les</p>

	difficultés d'apprentissage des élèves ou à y remédier si certaines sont déjà installées, pour leur permettre de maîtriser les compétences indispensables à l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.
Objectifs opérationnels	Permettre aux élèves de renforcer les apprentissages fondamentaux : maîtrise de la langue française et mathématique.
Description de l'action et du public	Le dispositif <i>Plus de maîtres que de classes</i> s'inscrit dans la priorité nationale donnée à l'école primaire et à la maîtrise des compétences de base dans le cadre de la refondation de l'école de la République. Il s'agit de renforcer l'encadrement des élèves dans les zones les plus fragiles pour prévenir la difficulté scolaire, en permettant de nouvelles organisations pédagogiques au sein même de la classe. Il est destiné à mieux répondre aux besoins des élèves pour réussir dans leurs apprentissages, au sein même de la classe. Il offre la possibilité aux enseignants de « travailler autrement », de réfléchir et d'échanger sur leurs pratiques, de privilégier et de mettre en œuvre les stratégies pédagogiques les plus efficaces, de travailler en équipe.
Territoire prioritaire concerné	Réseau PAGNOL Réseau SEVIGNE Réseau PONS Réseau Jean MOULIN Réseau CAMUS Réseau LA GARRIGOLE
Pilotes /partenaires associés	Pilotes : Education Nationale Partenaires :
Moyens humains, financiers et techniques	Moyens humains : 6 ETP + 1 ETP non fléché 1 ETP sur La Garrigole 1 ETP sur Camus 1 ETP sur Sévigné 1 ETP sur Moulin 1,5 ETP sur Pagnol 1,5 ETP sur Pons Moyens financiers : Éducation nationale Moyens techniques : -
Calendrier de réalisation	Développement progressif du dispositif par rapport aux objectifs du ministère de l'éducation nationale (un enseignant par école élémentaire située en éducation prioritaire).
Résultats attendus	Amélioration significative des résultats scolaires des élèves.
Indicateurs de résultats	Augmentation du taux de validation du palier 1 du socle commun

Coût de l'action	Droit commun	État	Ville de Perpignan	PMCA	CD	CAF	Autres partenaires
		(7 ETP) 350 000 €					
	Crédits spécifiques						

Objectif opérationnel 1-4 : Renforcer l'offre éducative pour accentuer la mixité sociale

Fiche action n°1-4 -1	Intitulé de l'action : Parcours culturels, scientifiques et linguistiques
Convention interministérielle de référence	Convention avec le ministre de l'éducation nationale et la ministre déléguée à la réussite éducative du 7 octobre 2013 Convention avec le ministère de la culture et de la communication du 5 mars 2014
Articulation avec les autres contrats , plans, schémas existants	Convention Territoriale d'Éducation Artistique et Culturelle (CTEAC) 2012/2015

Constat	Le décrochage scolaire, le manque de mixité sociale et la dissolution du lien famille / école sont des écueils à la réalisation d'un parcours éducatif structuré, vecteur de réussite et d'insertion professionnelle. Absence de cursus cohérent au niveau des langues. Peu d'adolescents fréquentent les structures de spectacles, de concerts de théâtre et les divers services culturels qui existent sur la ville.
Objectifs généraux et opérationnels de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Construire un parcours éducatif favorisant l'ouverture culturelle, artistique et scientifique complémentaire aux savoirs dispensés par l'Education Nationale, - Favoriser l'apprentissage de la lecture et de la langue en promouvant le rôle des parents, - Favoriser la mixité sociale autour d'un projet artistique qui implique les enfants et les familles, - Créer du lien social entre habitants de quartiers différents, - Lutter contre l'isolement en permettant l'accès aux équipements culturels de la Ville et en favorisant la mobilité vers d'autres territoires, - Changer les regards et les pratiques par la rencontre entre populations de diverses origines, - Renforcer l'estime de soi - Offrir des parcours scolaires cohérents, notamment au niveau des langues, de la maternelle jusqu'au collège voire jusqu'au lycée - Favoriser la mixité scolaire et éviter le détournement de la carte scolaire - Amener les adolescents à s'inscrire sur des sorties culturelles (théâtre, musées, événementiels sur la ville : visa pour l'image), - Développer l'ambition des élèves pour leur projet professionnel

Description de l'action et public ciblé

1/Des projets scientifiques pour donner l'ambition de réussir (Collège Mme De SEVIGNE)

Le projet est né d'une dynamique d'enseignants de technologie appuyés par l'équipe de direction du collège puis s'est élargi à l'équipe de professeurs enseignant l'EISTM au collège. Nous avons associé l'EIST (enseignement intégré des sciences et des techniques) aux mathématiques (EISTM) pour répondre aux besoins de nos élèves. En 2012/2013, l'enseignement EISTM a été mis en place en 5°, puis il s'est étendu au niveau 6° en 2014/2015. Parallèlement, depuis 2012/2013, le projet Course en Cours rythme les cours de technologie des élèves de 3°. De plus l'aéronautique, avec la préparation au BIA (Brevet d'initiation aéronautique) est proposée depuis 3 ans aux élèves de 4ème mais aussi sous forme d'une initiation en 5ème depuis cette année. Ces enseignements associent, à leur niveau, technologie, sciences, mathématiques et maîtrise des langues et s'intègrent dans l'axe du parcours individuel d'information et de découverte du monde économique et professionnel (PIIODEMEP) Ils sont nés d'une part de la nécessité d'attirer les jeunes vers les formations scientifiques et techniques, en particulier les jeunes filles, d'autre part, en apportant du sens aux enseignements, de limiter le décrochage scolaire.

2/ Projets fédératifs (Ligue de l'enseignement/ DASEN)

Art en poche

- permettre à des enfants menant des projets culturels sur le temps scolaire de participer à des rencontres culturelles avec leur famille (concerts, expositions...)
- permettre à des enfants de mener un parcours culturel alliant pratique artistique, rencontre avec les œuvres et visite de lieux culturels

Pôle sciences

- animer un lieu consacré aux sciences sur l'ensemble de la Ville
- organiser des projets scientifiques sur les différents temps de l'enfant

Pratiques culturelles autour du livre – sac à histoires

- mobiliser autour de projets visant la lecture plaisir et l'accès aux livres
- diversifier les médiations autour du livre et de la lecture
- favoriser le lien entre différentes communautés éducatives
- associer les parents aux projets de l'école et valoriser les parents dans leur rôle éducatif

Spectacle vivant à l'école du Pont Neuf

- impliquer l'enfant et sa famille autour d'un projet culturel fort sur tous les temps
- intervention d'un artiste sur le temps scolaire, organisé par l'enseignant
 - intervention d'un artiste sur le temps péri-éducatif (1h semaine)
 - sur le temps familial, participation à un spectacle dans l'école et à une représentation au théâtre de l'Archipel

Enfant acteur – spectateur

l'action va permettre à 8 classes élémentaires et 4 classes maternelles d'écoles en REP et REP+ de mettre en place un projet éducatif à partir de l'activité théâtrale. Les établissements sélectionnés (*rotation tous les ans*) pourront :

- assister à la représentation de 2 spectacles dans l'année
- découverte de la pratique théâtrale par les enfants avec l'intervention d'un artiste professionnel
- organisation en fin d'année scolaire d'une rencontre de toutes les classes ayant participé au projet

3/ Casa /2B (Ecole Blum et Boucher)- Caisse des écoles

Développer une pratique artistique durant les temps scolaire, périscolaire et familial.

Participation à des ateliers à la Casa une fois par semaine en présence des enseignants et des familles.

Intervention sur les temps périscolaire d'un artiste (cirque).

4/ Pole plurilingue – Romain Rolland (DASEN)

Ce projet s'inscrit dans le projet académique 2013/2016 ainsi que dans le Schéma Académique de Développement des Langues Vivantes.

- Asseoir le cursus bilingue catalan dès la PS de maternelle,
- Enseignement bilingue catalan assuré pour la PS et MS par un professeur des écoles habilité
- Éveil aux langues à l'école maternelle
- Éveil aux cultures étrangères
- Enseignement renforcé de l'anglais du CP au CM2 assuré par les enseignants de l'école
- Pratique de l'E.M.I.L.E (Enseignement d'une matière Intégrée aux Langues Etrangères)

Public : école maternelle et élémentaire, Cycle 1, 2 et 3

5/ Itinéraire Culturel (Service politique jeunesse VDP)

16 sorties (4 par trimestre tout au long de l'année) conviviales qui permettent à 10 adolescents

12/17 ans de partager un temps de repas et un spectacle, accompagnés par la suite d'une demi-journée d'animation autour d'un média en vue de restituer la soirée ou l'événement en question. Les jeunes seront issus du réseau z'yva et des ALSH de l'ensemble des territoires de la ville.

6/ Préservation du cadre de vie: Eco-citoyenneté et biodiversité (Les petits débrouillards)

Nous projetons donc de réaliser des animations scientifiques au sein du territoire du Centre Ancien en axant principalement nos actions sur la Place du Puig au sein du local El Tingat.

1/ des séances d'animations ludiques et pédagogiques, pendant les vacances scolaires et hors vacances scolaires, en semaine, les mercredis après-midi sur des créneaux d'environ 2 à 3 heures, en lien avec la gestion des déchets (recyclage, prévention etc..) et la biodiversité (mallette pédagogique réalisée par l'association nationale les Petits Débrouillards, fabrication de nichoirs à insectes..). 9 séances réparties entre mai et décembre 2015, les mercredis après-midis.

2/ des sorties en lien avec les animations (Muséum d'Histoire Naturelle, rencontre avec des ambassadeurs et rippeurs de PMCA..)

3/ une valorisation des ateliers/créations

L'action pourra avoir lieu en différents points :

Dans les locaux de l'annexe El Tingat, dans la salle informatique de la Mairie du Centre ancien, dans le local de l'association « Les Petits Débrouillards au sein de l'école Romain Rolland, dans les autres lieux cités ci-dessus

7/ Promotion de la réussite éducative: découvrir les énergies renouvelables(Les petits débrouillards)

Nous projetons donc de réaliser des animations scientifiques au sein de l'EAJ de St Assisclé axant principalement nos actions sur : Une activité de pratique des sciences expérimentales en groupe sur le temps extra scolaires à raison de 20 heures maximum : la thématique validée par l'EAJ est les Energies Renouvelables.

L'objectif final de l'activité pratique est la construction d'un véhicule solaire.

Le parrainage de cette activité par un étudiant ; l'idée est de créer une rencontre entre le monde universitaire et les jeunes afin de contribuer à un désenclavement, à une revalorisation de l'école et des études. L'étudiant parrain pourra être amené à accompagner l'animateur scientifique de l'association Les Petits Débrouillards durant les ateliers pratiques.

Une visite de l'Université avec l'étudiant parrain. Découverte de son fonctionnement, ses équipements (un laboratoire en lien avec l'activité pratiquée par les jeunes de l'EAJ), son personnel, son histoire.

La rencontre d'une ou plusieurs personnes (scientifiques) travaillant sur l'Université des sciences en lien avec les énergies renouvelables Echanges autour de la personne, de sa passion, son parcours.

Une sortie, visite d'un équipement en lien avec l'énergie solaire.

Valorisation de l'activité et des temps de rencontre avec « l'Université »

La valorisation peut prendre différentes formes posters, rédaction d'un article, valorisation numérique via la plate-forme numérique du Science Tour qui met en avant des projets réalisés par des jeunes. (9 séances entre mai et juin 2015)

Territoire prioritaire concerné	Territoire REP et Rep+ et Vernet. Quartiers prioritaires
Pilotes /partenaires associés	Moyens humains : service culturel de la fédération des PO de la Ligue; coordination PEL, service comptable caisse des écoles, DASEN, Service politique jeunesse, Association « petits débrouillards » Moyens financiers : Moyens techniques : intervenants culturels, artistes professionnels, structures culturelles de la Ville. Déplacement en bus. Partenaires : service culture, service des musées, théâtre de l'archipel, le médiateur, la casa musicale, la médiathèque, les ALSH des quartiers prioritaires, MSP et foyers de jeunes, foyers ruraux des Pyrénées orientales.
Calendrier de réalisation	Période scolaire et vacances
Résultats attendus	-Favoriser l'épanouissement artistique et culturel de l'enfant et la continuité de son parcours éducatif

- Favoriser la mixité sociale et promouvoir l'exercice de la parentalité
- Renforcer le lien familles/institution et l'ouverture interculturelle
- Augmenter la fréquentation scolaire des enfants du secteur de Blum et Boucher.
- Fréquentation de la Casa sur le temps familial et de loisirs. (Atelier)
- Amélioration du climat scolaire, lien avec les familles.
- Reconnaissance de l'école en tant que pôle linguistique et par cela, favoriser la mixité sociale et culturelle.

Indicateurs de résultats

- Nombre de participation des enfants et des familles
- Questionnaire d'évaluation réalisé par les écoles en direction des familles
- Qualité des projets menés
- Bilan sur l'impact dans les pratiques culturelles réalisées par les enseignants
- Nombre des participants aux différentes actions
- Fréquentation lieux culturel
- Nombre de rencontres avec les familles, les centres sociaux.
- Taux de fréquentation des temps scolaires
- Nombres d'inscriptions dans le cursus bilingue
- Implication des familles dans les projets culturels propres au cursus.
- Continuité dans les cursus linguistiques au collège
- Participation des jeunes dans l'organisation annuelle des sorties.
- Evolution des inscriptions sur les différentes sorties
- Participation des jeunes à des spectacles de bon niveau

Coût de l'action		Budget global	Etat	Ville de Perpignan	PMCA	CD	CR	CAF	Autres partenaires
1/ Des projets scientifiques pour donner l'ambition de réussir	Droit commun		48 427 €						7 140 €
	Crédit spécifique								
2/ Projet Fédératif	Droit commun					5 000 €			5 500 €
	Crédit spécifique		18 000 €	4 000 €					
3/ Casa /Blum/Boucher	Droit commun	18 450 €	5 000 €	7 000 €					
	Crédit spécifique		0			5 000 €			
4/ Pole plurilingue - Romain Rolland	Droit commun		50 000 €						
	Crédit spécifique								
4/ Pole plurilingue - Romain Rolland	Droit commun			7 500 €					
	Crédit spécifique		0						

5/ Itinéraire Culturel	Droit commun	8 197 €							
	Crédit spécifique		2 500 €	2 000€	910 €	1 500 €			
6/ Préservation du cadre de vie: Eco-citoyenneté et biodiversité	Droit commun	4 060 €							
	Crédit spécifique		1 000 €	1 000 €		500 €			
7/ Promotion de la réussite éducative: découvrir les énergies renouvelables									

Fiche Action n°1-4- 2	Intitulé de l'action : Parcours éducatif et mixité centre ancien
Convention interministérielle de référence	Convention avec le ministre de l'éducation nationale et la ministre déléguée à la réussite éducative du 7 octobre 2013
Articulation avec autres contrats, plans, schémas existants	Projet académique 2013/2016 et schéma académique de développement des langues vivantes

Diagnostic	Problématique de la mixité sociale et scolaire.
Objectif général	Réduire les écarts scolaires entre les élèves et prévenir le décrochage.
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> - Assumer la mixité sociale et scolaire et réduire les écarts de réussite scolaire. - Prévenir le décrochage. - Favoriser l'implication des élèves dans la vie de l'établissement.
Description de l'action et du public	<p><u>1/Accompagnement à la pratique musicale et à la danse pour les élèves de l'école Jordi Barre n'étant pas inscrit dans le cursus CHAM (Casa musical)</u></p> <p>Proposer une pratique musicale équivalente à celle de leurs camarades des classes mixtes* sous la forme d'une Co animation artiste/enseignant. * Classes qui accueillent des CHAM et des élèves du quartier.</p> <p><u>2/ Projet CHAAPL (collège Jean MOULIN)</u></p> <p>Le projet de section CHAAPL, (classe à horaires aménagés arts pluriels) s'articule autour de 2 grands axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'ouverture culturelle, - le travail des fondamentaux du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. <p>Il s'agit de travailler à la réussite éducative des élèves les plus fragiles scolairement et les plus éloignés de la culture, en les intégrant d'une part dans des activités hebdomadaires en partenariat avec les structures culturelles proches, et en consolidant les apprentissages et les compétences du socle d'autre part dans le cadre de modules.</p> <p>L'organisation pédagogique de l'établissement dépend du fonctionnement de la section CHAM et</p>

des sections sportives pour lesquelles il faut libérer deux après-midis par semaine. Le collège ayant fait le choix de la mixité dans les classes, la section CHAAPL a été créée pour les élèves qui n'avaient aucune option. Il s'agit des élèves issus des quartiers La Réal, St Mathieu, St Jacques.

Le collège, en effet, assume totalement la diversité sociale et scolaire du public accueilli en inscrivant dans son projet d'établissement la mixité dans les classes.

Un après-midi par semaine est consacré à l'ouverture culturelle des élèves, un autre au travail des compétences du socle commun.

Pour l'ouverture culturelle, trois grands domaines ont été retenus :

- les arts vivants, (théâtre, musique, danse)
- le cinéma,
- le patrimoine.

Ces ateliers sont assurés par des enseignants de l'établissement en partenariat avec les structures culturelles de proximité :

- Casa Musicale,
- Institut Jean Vigo,
- Médiathèque de Perpignan,
- Théâtre de la complicité, (St Mathieu),
- Pôle muséal de Perpignan.

Ainsi, chaque élève choisit son atelier pour l'année, si bien que tous les élèves du collège sont inscrits dans un parcours culturel ou sportif.

Les ateliers de la section CHAAPL :

- apportent des connaissances artistiques aux élèves,
- les initient à certains arts,
- leur permettent de fréquenter des lieux dédiés à la culture,
- cherchent à les rendre curieux de découvrir le monde.

Le projet CHAAPL s'inscrit dans la continuité des parcours éducatifs de l'école au lycée.

En effet, les élèves de l'école Jordi Barre suivent déjà les ateliers de Batucada et de Capoeira à la Casa Musicale, que le collège propose aux élèves.

Les ateliers musique, danse et arts du collège trouvent leur prolongement au lycée Lurçat dans les sections musique, danse et arts plastiques de cet établissement.

La section Basket se poursuit au lycée et la section rugby au lycée Maillol.

Chaque élève de l'établissement est donc inscrit dans une section dans laquelle il peut exprimer un talent, une sensibilité, ou se découvrir un talent :

- CHAM,
- CHAAPL,
- Sportive,
- Bilingue catalan.

Ces activités cherchent aussi à améliorer le bien-être des jeunes dans leur relation à

Le 2nd volet de la section CHAAPL permet d'apporter plus à ceux qui en ont le plus besoin comme le préconise la politique de l'éducation prioritaire.

Pour les élèves de cette section, il faut diversifier les modes d'accompagnement à la scolarité.

Ainsi, le 2nd après-midi libéré pour les CHAM et les sportifs, en complément de celui dédié à l'ouverture culturelle, vise le renforcement des compétences de base en termes de maîtrise de la langue française, et des principaux éléments **de** mathématiques.

Les heures dispensées dans ce cadre sont assurées par les professeurs de l'établissement.

La réflexion des équipes des matières scientifiques, et de celles des matières littéraires a permis d'élaborer le contenu pédagogique des séances.

Le travail conduit au collège peut trouver un prolongement à l'extérieur à travers les actions du DRE.

Nature des bénéficiaires Elèves

Nombre de bénéficiaires : 190

Territoire prioritaire concerné

Secteur de recrutement Jean Moulin
Quartiers St Matthieu, St Jacques, La Réal. ZSP

Pilotes /partenaires associés

Pilotes : Etat et Ville

Porteur d : Collège Jean Moulin, Ecole J.Barre

Partenaires : Casa Musicale, Institut Jean Vigo, Théâtre de la complicité, PRE

	Médiathèque...
Moyens humains, financiers et techniques	<p>Moyens humains : Personnels Éducation Nationale. Personnels des structures culturelles de proximité. Personnel de santé.</p> <p>Moyens financiers : 1) 27 900 € de subvention dont 22 900 (éducation nationale) et 5 000€ (ville de Perpignan). Financement éducation nationale pour l'intervention des professeurs : 66 587 €</p>
Calendrier de réalisation	Année scolaire
Résultats attendus	Réussite éducative Acquisition de compétences musicales. Développement des aptitudes à travailler collectivement ; Observation de la baisse du taux d'absentéisme dans les classes concernées Amélioration du mieux vivre ensemble Réduction des écarts de niveaux entre les élèves
Indicateurs de résultats	Evaluation des ateliers par les enseignants : mesure de la plus-value apportée aux élèves en termes de connaissances, de savoir-être, et de savoir-faire. Questionnaire de satisfaction à l'intention des élèves. Taux d'absentéisme "perlé" à partir de la 5ème. Fréquentation des ateliers par les élèves Nombre d'avertissements pour le travail, portés lors des conseils de classes pour les élèves concernés par la section CHAAPL. Relation des élèves à l'institution scolaire : nombre d'observations attribuées durant l'année. Proportion de voeux 1 satisfaits lors de la phase d'orientation pour les élèves de 3ème. Participation des parents aux différents temps de rencontre organisés par le collège.

Coût de l'action		Budget global	État	Ville de Perpignan	PMCA	CD	CAF	Autres partenaires
1/Accompagnement à la pratique musicale et à la danse pour les élèves de l'école JB n'étant pas inscrit dans le cursus CHAM	Droit commun	16 000 €	6 000 €					
	Crédit spécifique		4 000€	5 000 €				
2/ Projet CHAAPL	Droit commun							
	Crédit spécifique		89 487 €	1 000 €				

Fiche action n°1-4 -3	Intitulé de l'action :
	Actions Loisirs et mixité (Enfants et Jeunes)
Convention interministérielle de référence	<p>Convention avec le ministre de l'éducation nationale et la ministre déléguée à la réussite éducative du 7 octobre 2013</p> <p>Convention avec le ministère de la culture et de la communication du 5 mars 2014</p> <p>Convention avec le ministère des sports de la jeunesse de l'éducation populaire et de la vie associative du 4 avril 2013</p>
Articulation avec autres contrats, plans, schémas existants	Convention Territoriale d'Éducation Artistique et Culturelle (CTEAC) 2012/2015

<p>Diagnostic</p>	<p>Peu d'accès aux séjours de vacances des jeunes. Nécessité de renforcer la mixité sociale sur les accueils de loisirs. Les publics spécifiques de la politique de la ville côtoient peu les publics hors quartier. Il apparaît essentiel de faire évoluer les représentations des différents publics et le regard que chacun porte sur l'autre. Les mixités rural/urbain sont rares et importantes également pour travailler avec les familles. Le quotidien des enfants des 2 territoires, leurs espaces socioculturels et environnementaux, les références et habitudes familiales sont très différentes</p>
<p>Objectifs généraux et opérationnels de l'action</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'accès de tous à l'offre de loisirs et aux pratiques artistiques, culturelles, citoyennes et sportives. - Développer une offre de séjours variée (internats, externats, soirée) en direction des 12/17 ans. - Favoriser la mixité, la rencontre de 2 publics différents (quartier St Jacques de Perpignan et Baho)
<p>Description de l'action et public ciblé</p>	<p><u>1- Accueil de loisirs Primaire Mas Bresson (6/12 ans) (VDP):</u> Ouverture tous les mercredis et vacances scolaires en s'appuyant sur des animations culturelles, scientifiques et sportives.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Permettre aux enfants des quartiers de fréquenter l'accueil de loisirs. - Développer l'information dans les quartiers pour permettre aux familles de mieux connaître l'offre d'accueil durant les vacances.(réunion, rencontre sur centre sociaux) - Développer les points de ramassage en bus dans les quartiers. <p><u>2 -Dispositif Z'y Va(VDP) :</u> 78 séjours sont mis en œuvre durant toutes les périodes de vacances (sauf Noël), des week-ends et des soirées spectacles tout au long de l'année. 800 places disponibles par année. 400 familles concernées sur un turn-over d'environ 600 adolescents.</p> <p>Le public visé est constitué de tous les adolescents de 12/17 ans et les 11 ans déjà inscrit en 6° au collège vivant à Perpignan.</p> <p>Une attention particulière est portée sur l'implication des familles, à la mixité filles/garçons et territoriale.</p> <p><u>3 -Jouons ensemble (Francas) :</u></p> <p>Projets de partenariat entre les 2 structures visant à favoriser la rencontre, les loisirs partagés afin de lutter contre des formes de racismes et de discriminations. Le but étant également de partager les vécus des différentes cultures familiales en présence pour mieux se connaître et s'accepter. Les actions développées s'orientent le plus souvent vers des sorties culturelles, sportives, des grands jeux où la convivialité est un élément essentiel. Ce projet s'adresse également aux familles pour faire évoluer les représentations et le regard qu'elles portent sur des publics de cultures différentes de la leur. Les familles sont associées sur certaines actions.</p>
<p>Territoire prioritaire concerné</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Tous les territoires prioritaires de la ville sont concernés. - Quartier Saint Jacques à Perpignan et ville de Baho
<p>Pilotes /partenaires associés</p>	<p>Ecoles Élémentaires, Collèges, EAJ. Centre sociaux, Mairies de quartier. Associations d'éducation populaire Direction des affaires culturelles (VDP), Structures culturelles.</p>
<p>Calendrier de réalisation</p>	
<p>Résultats attendus</p>	<p>1/ Augmenter la part des enfants issus des quartiers au Mas Bresson. 2/ Mixité des publics, l'adhésion des familles et des jeunes au dispositif « z'y va », une implication des jeunes de diverses origines sur la passerelle BAFA et sur les événementiels organisés par le service. L'épanouissement des enfants et des jeunes durant les séjours. 3/ Nombre d'enfants participant aux projets, Nombre de parents associés.</p>
<p>Indicateurs de résultats</p>	<p>1/ Nombre d'inscrits des quartiers prioritaires. Nombre de rencontres avec les centres sociaux. 2/ La participation des jeunes. La mixité des genres. La variété des quotients familiaux.</p>

L'implication des jeunes dans la vie collective. Les relations entre pairs.
L'implication dans les projets de séjours.

Coût de l'action		Budget global	Etat	Ville de Perpignan	PMCA	CD	CR	CAF	Autres partenaires
1°) Mas bresson (navette de ramassage dans le QVP)	Droit commun			16 600 €					
	Crédit spécifique								
2°) dispositif « Z'Yva »	Droit commun			200 000 €				72 000 €	
	Crédit spécifique		0						
2°) Jouons ensemble	Droit commun	8 500 €							5 500 €
	Crédit spécifique			0					

Objectif opérationnel n° 1-5 : Développer l'offre de service et d'action de soutien à la parentalité, structurer le partenariat avec les établissements scolaires

Fiche action n°1-5-1	Intitulé de l'action : Groupe parentalité
Convention interministérielle de référence	Convention avec le ministre de l'éducation nationale et la ministre déléguée à la réussite éducative du 7 octobre 2013 Convention avec le ministère des affaires sociales et de la santé , le ministre déléguée à la famille , le ministre délégué aux personnes handicapées et à la lutte contre l'exclusion du 19 avril 2013
Articulation avec autres contrats, plans, schémas existants	Dispositions du contrat pluriannuel d'objectifs et de gestion ETAT/CNAF 2013-2017

Diagnostic	Les parents d'élèves sont très souvent démunis par rapport à l'entrée à l'école maternelle de leurs enfants. Ils se posent des questions légitimes qui peuvent parfois être source d'angoisse .
Objectif général	Les interventions et les programmes de soutien parental permettent d'accompagner les parents pour : - Mieux comprendre les besoins de leurs enfants - Prendre conscience des conditions les plus favorables à leur développement - Les aider à mettre en place et organiser ces conditions - Les soutenir dans leurs questionnements sur leurs pratiques éducatives : actualiser et permettre aux parents d'approfondir leurs compétences éducatives et de réfléchir sur leurs interventions - Favoriser l'émergence de leurs ressources personnelles (sentiment de compétence, attitudes, habiletés sociales...) - Aider les parents à prévenir les difficultés de comportement chez leurs enfants et à les préparer aux apprentissages scolaires - Permettre aux parents d'échanger avec d'autres parents et avec des animateurs sur leur vécu de parent Il est important que ces groupes soient portés par des professionnels (psychologues scolaires, infirmières, maîtres G).
Objectifs opérationnels	- Conforter les parents dans leur rôle et en faire de véritables co-éducateurs avec l'institution scolaire.
Description de l'action et du public	Lieu : enceinte de l'école, facilitant la convivialité, les parents pouvant venir accompagnés de leurs enfants en bas âge. Espace pour la parole : circulation libre de la parole, respect et écoute mutuelle, état d'esprit bienveillant sans jugement de valeur. Place des co-animateurs : confidentialité garantie par les professionnels de l'enfance présents, les exposés théoriques difficiles d'accès pour les familles à éviter, apports théoriques pour alimenter la réflexion des parents à introduire au moment opportun.
Territoire prioritaire concerné	Réseau Sévigné (école maternelle PICASSO, école maternelle HERRIOT) Réseau Pons (école primaire Léon BLUM, école maternelle Victor HUGO) Réseau Pagnol (école maternelle DURUY).
Pilotes /partenaires associés	Pilotes : Education Nationale Partenaires :
Moyens humains, financiers et techniques	Moyens humains : personnels de l'éducation nationale: psychologue scolaire, maître G. Moyens financiers : Education nationale Moyens techniques : -
Calendrier de réalisation	Année scolaire 1 groupe par mois ou par période selon l'école
Résultats attendus	Amélioration du regard des parents sur le système éducatif, modification des représentations entre l'école et les familles.
Indicateurs de résultats	- Meilleur rapport à l'école des familles. - Développement des groupes parentalité dans les écoles de l'éducation prioritaire.

Coût de l'action	Droit commun	État	Ville de Perpignan	PMCA	CD	CAF	Autres partenaires
	Crédits spécifiques	2 500 €					

Fiche action n°1-5-2	Intitulé de l'action : Comités locaux d'animation REAAP 66
Convention interministérielle de référence	Convention avec le ministre de l'éducation nationale et la ministre déléguée à la réussite éducative du 7 octobre 2013 Convention avec le ministère des affaires sociales et de la santé , le ministre déléguée à la famille , le ministre délégué aux personnes handicapées et à la lutte contre l'exclusion du 19 avril 2013
Articulation avec autres contrats, plans, schémas existants	Dispositions du contrat pluriannuel d'objectifs et de gestion ETAT/CNAF2013-2017

Diagnostic	Besoin de mise en réseau des acteurs intervenant auprès des parents d'enfants de 0 à 18 ans dans le champ de la famille sur les territoires du contrat de ville pour échanger sur leurs pratiques, mieux se connaître, cerner les nouveaux besoins le cas échéant et partager des projets communs <i>(à compléter avec le diagnostic Contrat de ville)</i>
Objectif général	Coordonner les actions parentalité sur les territoires
Objectifs opérationnels	Développer les comités locaux d'animation REAAP sur les territoires prioritaire de la politique de la ville
Description de l'action et du public	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en réseau les acteurs intervenant auprès des parents d'enfants de 0 à 18 ans • Recueillir les besoins des familles du territoire • Développer des initiatives locales répondant aux besoins repérés
Territoire prioritaire concerné	Initier la démarche sur 3 quartiers de Perpignan inscrits dans le contrat de ville à déterminer entre les partenaires
Pilotes /partenaires associés	Pilotes : Reaap 66 Partenaires : Ville/CCAS de Perpignan/ Caf
Moyens humains, financiers et techniques	Moyens humains : 2 animateurs par CLA (un travailleur social Caf et un référent famille centre social) par quartier accompagnés par la coordonnatrice du Reaap66 Moyens financiers : en fonction des initiatives Moyens techniques : rencontres au sein des centres sociaux, des locaux municipaux, des structures du territoire ...
Calendrier de réalisation	Amorce : juin 2015 Démarrage des Cla sur les territoires : septembre-octobre 2015
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Meilleure connaissance entre acteurs sur l'offre existante et meilleure articulation des interventions • Repérage des besoins des familles en matière de soutien à la parentalité • Développement d'une dynamique sur les territoires • Mise en place d'actions en direction des familles à partir des besoins identifiés
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'initiatives mises en place sur ces quartiers au regard des besoins repérés • Nombre et qualité des participants / nombre d'invités-

Coût de l'action pour	Droit commun	État	Ville de Perpignan	PMCA	CD	CAF	Autres partenaires
			6 556 €		1 486 €	21 506 €	MAS 327 €
	Crédits spécifiques	525 €					

Fiche action n°1-5-3	Intitulé de l'action : Soutien à la fonction parentale
Convention interministérielle de référence	Convention avec le ministre de l'éducation nationale et la ministre déléguée à la réussite éducative du 7 octobre 2013 Convention avec le ministère des affaires sociales et de la santé , le ministre déléguée à la famille , le ministre délégué aux personnes handicapées et à la lutte contre l'exclusion du 19 avril 2013
Articulation avec autres contrats, plans, schémas existants	Dispositions du contrat pluriannuel d'objectifs et de gestion ETAT/CNAF2013-2017

Constat	Demandes des parents (formulées oralement), du monde scolaire et des travailleurs sociaux :être plus à l'aise avec le monde scolaire, échanger avec d'autres parents, et être informés sur les thèmes liés à la parentalité.
Objectifs généraux et opérationnels de l'action	Favoriser les relations parents / écoles et les rapports parents/enfants
Description de l'action et public ciblé	1°) Animation de groupes de parole par une psychologue et une animatrice bilingue sur les sujets souhaités par les mamans et entretiens individuels à la demande avec la psychologue, 2°) L'accompagnement des mamans sur la scolarité de leurs enfants, en développant et visualisant l'intérêt du parent pour la scolarité de l'enfant, en continuant le travail entrepris au Collège Jean Moulin, en favorisant les échanges avec l'administration scolaire ou les enseignants s'il y a un problème d'incompréhension (rôle de relais de l'association), 3°) Sensibilisation accrue sur les dangers d'internet et ses dérives, 4°) Action lecture enfants/parents.
Territoire prioritaire concerné	Centre ancien (St Mathieu/La Réal/St Jacques), St Martin/La Gare
Pilotes /partenaires associés	- Femme espoir - Collège Jean Moulin, BIJ, UDAF, travailleurs sociaux (MSP, Centre Social).
Moyens humains et techniques	Une animatrice bilingue et une psychologue.

Coût de l'action		Budget	Etat	Ville de Perpignan	PMCA	CD	CR	CAF	Autres partenaires
	Droit commun	12 000 €							
	Crédit spécifique		3 000 €	1 000 €		3 000 €		4 000 €	

Calendrier de réalisation	01 /01 /2015 au 31/12/2015 sauf vacances scolaires.
Résultats attendus	Participer à la réussite scolaire de leurs enfants. Aider à la fonction parentale.
Indicateurs de résultats	Témoignages des participantes et des partenaires. Régularité de participation.

Objectif opérationnel n°1-6 : Diversifier les modes d'accompagnement

Fiche action n°1-6- 1	Intitulé de l'action : Accompagnement éducatif
Convention interministérielle de référence	Convention avec le ministre de l'éducation nationale et la ministre déléguée à la réussite éducative du 7 octobre 2013 Convention avec le ministère des sports de la jeunesse de l'éducation populaire et de la vie associative du 4 avril 2013 Convention avec le ministère de la culture et de la communication du 5 mars 2014
Articulation avec les autres contrats , plans, schémas existants	

Constat	Dans les territoires d'éducation populaire, les jeunes ne sont pas suffisamment pris en charge après la classe, tant sur les plans culturels que scolaires. Par ailleurs, les familles sont très souvent démunies pour accompagner leurs enfants dans ces différents champs. L'accompagnement éducatif est un levier pour répondre à la forte demande des familles.
Objectif général	Changer le rapport à l'École et à la connaissance et contribuer à l'égalité des chances en offrant à tous les conditions qui permettent une scolarité réussie.
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> - Prévenir le décrochage scolaire précoce. - Développer les pratiques artistiques et culturelles.
Description de l'action et du public	L'accompagnement éducatif accueille les collégiens et les élèves des écoles élémentaires de l'éducation prioritaire qui le souhaitent après les cours. Le dispositif propose une aide aux devoirs et aux leçons, la pratique de l'anglais oral, d'un sport ou une ouverture sur l'art et de la culture. C'est un temps passerelle entre l'école et la famille.
Territoire prioritaire concerné	Le dispositif a été mis en place à la rentrée 2007 dans les collèges de l'éducation prioritaire puis généralisé à tous les collèges et aux écoles

	élémentaires de l'éducation prioritaire à la rentrée 2008. A la rentrée 2015, seuls les collèges et écoles élémentaires des territoires en éducation prioritaire sont concernés.
Pilotes /partenaires associés	Pilotes : Education Nationale Partenaires : DDJSCS (volet sportif) jusqu'en 2014/2015.
Moyens humains, financiers et techniques	Moyens humains : Personnels éducation nationale uniquement à partir de la rentrée 2015. Moyens financiers : Education Nationale 1er degré : 50 041 € 2 nd degré : 130 854 € CNDS 1 ^{er} degré:53900 € 2 ^e degré 8400 € (collège PONS et PAGNOL)
Calendrier de réalisation	Octobre à juin
Résultats attendus	- Meilleur rapport des familles avec l'institution scolaire. - Meilleur rapport à l'école pour les élèves.
Indicateurs de résultats	- Baisse du taux de décrochage scolaire. - Amélioration des résultats des élèves. - Amélioration de la relation école / familles.

Coût de l'action	Droit commun	État	Ville de Perpignan	PMCA	CD	CAF	Autres partenaires
	Crédits spécifiques	Éducation nationale : 180 895 € CNDS : 62300 € TOTAL : 243195 €					

Fiche action n° 1-6-2	Intitulé de l'action : Encourager l'égalité des chances, valoriser les talents et les réussites en s'appuyant sur les filières d'excellence
Convention interministérielle de référence	Convention avec le ministre de l'éducation nationale et la ministre déléguée à la réussite éducative du 7 octobre 2013 Convention avec le ministère de la culture et de la communication du 5 mars 2014
Articulation avec les autres contrats , plans, schémas existants	Dispositif national des Cordées de la réussite

Constat	Une part importante des élèves des quartiers prioritaires quitte le système scolaire sans diplôme, ou s'orientent vers des métiers peu qualifiés, faute de motivation ou par manque de perspective sur les filières qui pourraient correspondre à leurs capacités
Objectif général	Promouvoir l'égalité des chances et la réussite des jeunes en leur ouvrant des perspectives sur l'enseignement supérieur et les filières d'excellence
	Accroître l'ambition scolaire de jeunes qui n'envisagent pas, à priori, de poursuivre leurs études

Objectifs opérationnels	<p>en raison de leur origine sociale ou territoriale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - par la mise en place d'un réseau entre des établissements du secondaire et des établissements de l'enseignement supérieur - en valorisant les parcours de réussite d'autres jeunes qui ont rencontré les mêmes difficultés
Description de l'action et du public	<p><u>Les cordées de la réussite de l'UPVD</u></p> <p>Le dispositif s'appuie sur un tutorat renforcé, collectif ou individuel, entre des élèves issus des quartiers prioritaires et des étudiants de l'université de Perpignan, en partenariat avec un réseau d'établissements (collèges et lycées).</p> <ul style="list-style-type: none"> - aide au travail scolaire, notamment en termes de méthodologie : améliorer l'autonomie de l'élève, aider à la maîtrise des temps de la scolarité, valoriser la réussite scolaire - soutien à l'orientation : aider l'élève à faire émerger son projet d'orientation, à comprendre le fonctionnement du système scolaire, à découvrir le monde de l'enseignement supérieur et le monde du travail - donner du sens à l'école : aider l'élève à se réapproprier son parcours scolaire, développer son ambition - ouverture socioculturelle sur l'environnement et la découverte des lieux de culture (théâtres, cinémas, musées) : ouvrir l'univers territorial et cognitif de l'élève, le sensibiliser et le familiariser au domaine de la culture <p><u>Les rendez vous de la réussite</u></p> <p>Organisation d'une journée de la réussite éducative avec des personnalités et des professionnels du tissu économique local qui partageront leurs parcours (ateliers)</p> <p>Conférence par l'association « nos quartiers ont du talent » sur la valorisation des cursus universitaires avec des témoignages d'anciens étudiants ayant obtenu des postes conformes à leur qualification.</p> <p>Expo photos sur le projet tuteuré des cordées, animations musicales avec des groupes de musique des établissements invités et de l'université</p>
Territoire prioritaire concerné	Les 9 quartiers prioritaires de Perpignan
Pilotes /partenaires associés	<p>Pilote : Université de Perpignan</p> <p>Partenaires : DDCS, établissements scolaires (5 lycées et 2 collèges de Perpignan)</p>
Moyens humains et techniques	<p>Moyens humains : 1 coordinatrice (0,30 ETP)</p> <p>Moyens techniques : matériel informatique, salles et véhicules mis à disposition par l'Université de Perpignan</p>
Calendrier de réalisation	Année scolaire
Résultats attendus	Progression de l'engagement dans les filières d'excellence des jeunes des quartiers prioritaires
Indicateurs de résultats	<p><u>cordées</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - nombre de tutorats - impact sur les résultats scolaires des élèves - enquête de satisfaction des parents et des élèves - mesure de la mobilisation des étudiants sur le projet (nombre de candidature, information) - degré de participation des lycéens - régularité des présences <p><u>entretiens de l'excellence</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - nombre de participants à la journée - type de public (collégiens, lycéens, parents) - impact sur l'ambition des élèves - enquête de satisfaction des participants - mesure du degré de mobilisation des participants - mesure de la qualité des ateliers

	Droit	État	Ville de Perpignan	PMCA	CD	CAF	Autres partenaires
--	--------------	-------------	---------------------------	-------------	-----------	------------	---------------------------

Coût de l'action	commun	4 700 € (EN)					
	Crédits spécifiques	51 000 €					

Fiche action n° 1-6-3	Intitulé de l'action : Insertion scolaire, Insertion sociale, Insertion professionnelle
Convention interministérielle de référence	Convention avec le ministre de l'éducation nationale et la ministre déléguée à la réussite éducative du 7 octobre 2013
Articulation avec les autres contrats, plans, schémas existants	Dispositif national des Cordées de la réussite

Constat	Le lycée enregistre un taux de décrochage important sur la section professionnelle (21,6 % en 2008) et un taux de redoublement et de réorientation qui doivent pouvoir évoluer favorablement sur la section générale et technologique. Une majorité de parents de ces élèves, pour des raisons diverses ne fréquentent pas les réunions parents professeurs et le contact est quelquefois difficile à établir.
Objectifs généraux et opérationnels de l'action	<ul style="list-style-type: none"> -Établir une relation de confiance avec les parents pour les inciter à participer aux réunions parents/professeurs dans l'enceinte du lycée. -Mise en place d'un tutorat élève (créer du lien scolaire, amener l'élève à modifier ses pratiques scolaires) - Mise en place d'un atelier "savoir être". - Organisation d'un forum des métiers dans le lycée.
Description de l'action et public ciblé	<ul style="list-style-type: none"> -Organisation de la 1ère rencontre parents/professeurs de l'année dans les centres sociaux des quartiers classés "ZUS". -<u>Tutorat</u>: rencontres régulières avec le tuteur; échanges et conseils sur les difficultés personnelles, le travail et le comportement scolaire (assiduité, ponctualité, concentration, participation en cours) à partir d'éléments concrets (cahier de texte personnel, copies, informations du professeur principal, des CPE, des travailleurs sociaux). - <u>Atelier "savoir être"</u>: recensement des élèves à suivre avec la vie scolaire, les professeurs principaux, les travailleurs sociaux; 1 à 2h /15 jours; durant la séance les élèves jouent des saynètes 2 par 2, les autres élèves observent en silence, la ou les saynètes sont critiquées par les élèves et jouées de nouveau en tenant compte des premiers enseignements, un court débat s'engage après chaque séance et l'heure se termine par un nouveau débat.
Territoire prioritaire	Diagonale du Vernet, Bas Vernet Clodion

concerné	
Pilotes /partenaires associés	Lycée Mailloles Centres sociaux
Moyens humains et techniques	Personnels du Lycée

Coût de l'action		Budget	Etat	Ville de Perpignan	PMCA	CD	CR	CAF	Autres partenaires
	Droit commun	8 830 €		8 100€ (0,05ETP)					
	Crédit spécifique		6 000 €	1 000 €					

Calendrier de réalisation	Année scolaire
Résultats attendus	Amélioration des résultats scolaires
Indicateurs de résultats	-Évolution du taux de participants aux rencontres parents/professeurs -Participation des élèves aux ateliers

Objectif opérationnel n°1-7 : Renforcer la continuité des parcours éducatifs

Fiche action n°1-7-1	Intitulé de l'action : École ouverte
Convention interministérielle de référence	Convention avec le ministre de l'éducation nationale et la ministre déléguée à la réussite éducative du 7 octobre 2013
Articulation avec les autres contrats, plans, schémas existants	
Constat	Dans les territoires d'éducation prioritaire, beaucoup de jeunes n'ont pas la possibilité de partir en vacances et ne peuvent, à cet égard, pratiquer des activités culturelles ou sportives.
Objectif général	L'opération École ouverte permet aux établissements volontaires des

	quartiers défavorisés ou des zones rurales d'ouvrir pendant les vacances scolaires ainsi que les mercredis et samedis afin d'offrir à des jeunes un programme riche d'activités organisé par des professionnels de l'éducation.
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser les pratiques artistiques, culturelles et sportives.
Description de l'action et du public	<p>Née en 1991 du constat d'un désœuvrement des jeunes qui ne peuvent partir pendant les vacances, cette opération continue de rencontrer un franc succès auprès des jeunes et des familles.</p> <p>L'opération s'adresse prioritairement aux jeunes qui ne partent pas en vacances et qui vivent dans des zones urbaines ou rurales défavorisées. Elle vise à favoriser leur intégration sociale et scolaire et contribue ainsi à l'égalité des chances.</p> <p>L'opération valorise l'image de l'École et crée des rapports différents entre les élèves, les personnels de l'établissement et les familles.</p> <p>Elle peut permettre une évolution des relations pédagogiques et redonner à des élèves, par une pédagogie du détour, le sens de l'École et l'envie d'apprendre. Elle favorise également la liaison école/collège en accueillant des élèves de CM2 au collège et la liaison collège/lycée en accueillant des élèves de 3ème au lycée.</p>
Territoire prioritaire concerné	L'opération repose sur le volontariat du chef d'établissement, des membres de l'équipe éducative et de l'ensemble des intervenants impliqués dans l'opération.
Pilotes /partenaires associés	<p>Pilotes : École ouverte est une opération interministérielle associant le ministère de l'Éducation nationale et le ministère de la Ville.</p> <p>Partenaires :</p>
Moyens humains, financiers et techniques	<p>Moyens humains : professeurs des écoles et de collège (secteur de recrutement Pons)</p> <p>Moyens financiers : HSE</p> <p>Moyens techniques : structure d'accueil / un collège.</p>
Calendrier de réalisation	Vacances d'hiver, de printemps, d'été
Résultats attendus	- Contribuer au bien-être de l'enfant et du jeune.
Indicateurs de résultats	- Taux de fréquentation du dispositif.

Coût de l'action	Droit commun	État	Ville de Perpignan		CD	CAF	Autres partenaires
	Crédits spécifiques	3 500 €					

Fiche action 1-7-2	<p>Intitulé de l'action :</p> <p style="text-align: center;">Dispositif Ville Vie Vacances (VVV)</p>
Convention interministérielle de référence	<p>Convention avec le ministère des affaires sociales et de la santé du 19 avril 2013</p> <p>Convention avec le ministère des sports de la jeunesse de l'éducation populaire et de la vie associative du 4 avril 2013</p> <p>Convention avec la ministre de la justice garde des sceaux du 8 juillet 2013</p>

	Convention avec le ministère des droits des femmes du 21 mai 2013
Articulation avec les autres contrats , plans, schémas existants	

Diagnostic	Dans les territoires d'éducation prioritaire, beaucoup de jeunes n'ont pas la possibilité de partir en vacances et de pratiquer des activités culturelles ou sportives dans ces périodes.
Objectif général	Promouvoir pendant les vacances scolaires un accès à des activités culturelles, civiques, sportives, et une prise en charge éducative pour des jeunes, filles et garçons, âgés prioritairement de 11 à 18 ans sans activité et/ou en difficulté
Objectifs opérationnels	Contribuer à l'insertion sociale, à la prévention de l'exclusion, à la prévention de la délinquance et à l'éducation à la citoyenneté
Description de l'action et du public	Activités sportives, animations de quartier, activités culturelles et artistiques, séjours, sorties à la journée, actions à caractère citoyen et civique, actions d'éducation au respect de l'environnement, chantiers éducatifs, stages de solidarité internationale, etc...pour les jeunes éloignés de l'accès aux loisirs et aux vacances
Territoire prioritaire concerné	Les 9 quartiers prioritaires de Perpignan, et pour 2015 les territoires en veille active
Pilotes /partenaires associés	Pilote :DDCS Partenaires : associations, fédérations d'éducation populaire, ville de Perpignan, PJJ, SPIP, Conseil Départemental, CAF
Moyens humains et techniques	Prise en charge par les porteurs de projets labellisés dans le cadre d'un appel à projet annuel
Calendrier de réalisation	Vacances d'hiver, de printemps, d'été
Résultats attendus	Contribuer à la prévention de l'exclusion et à un égal accès aux loisirs éducatifs et aux vacances des jeunes des quartiers prioritaires
Indicateurs de résultats	- objectif de mixité (50%) - % de jeunes les plus en difficultés - % de jeunes orientés par la prévention spécialisée, la PJJ, l'aide sociale à l'enfance, l'administration pénitentiaire, le Programme de Réussite Éducative (PRE)

Coût de l'action	Droit commun	État	Ville de Perpignan	PMCA	CD	CAF	Autres partenaires
			0,30 ETP crédits 63 157€				
	Crédits spécifiques	88 660 €	3 000 €		3 800€	15 000 €	

Fiche action 1-7-3	Intitulé de l'action : Programme de Réussite Éducative
---------------------------	--

Convention interministérielle de référence	Convention avec le ministère des affaires sociales et de la santé du 19 avril 2013 Convention avec le ministère des sports de la jeunesse de l'éducation populaire et de la vie associative du 4 avril 2013 Convention avec la ministre de la justice garde des sceaux du 8 juillet 2013 Convention avec le ministère des droits des femmes du 21 mai 2013
Articulation avec les autres contrats , plans, schémas existants	Projet Éducatif Local
Diagnostic	<p>Afin de résorber les écarts dans les résultats obtenus dans les établissements scolaires implantés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et les autres, l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'égalité des chances (Acsés) créée en 2005, les Programmes de Réussite Educative (PRE).</p> <p>Ces derniers reposent sur une approche globale des problèmes d'enfants vulnérables repérés notamment dans le cadre scolaire, depuis l'école maternelle jusqu'au secondaire et qui se voient proposer un suivi spécifique permettant d'amener l'enfant et sa famille vers la réussite éducative.</p> <p>Les PRE partent du repérage des difficultés des enfants (de 2 à 16 ans) et débouchent sur un suivi individualisé, en accord avec les familles et en relation avec tous les professionnels concernés composant des équipes pluridisciplinaires de soutien.</p> <p>La ville de Perpignan est en charge de la mise en œuvre du PRE dans le cadre du contrat de ville de l'agglomération de Perpignan.</p>
Objectifs généraux	<ul style="list-style-type: none"> - réduire les écarts en matière de réussite éducative des élèves scolarisés dans les quartiers prioritaires et les autres - La lutte contre le décrochage scolaire est une priorité, elle est traitée dans une optique de prévention
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place une équipe pluridisciplinaire dans chaque secteur de collège REP et REP + du territoire. - Mettre en place des actions adaptées à chaque élève
Description de l'action et du public	<p>Les équipes pluridisciplinaires de soutien sont animées par un coordonnateur, avec en appui un groupe technique composé de représentants de l'ensemble des partenaires (Etat, Ville, Conseil Départemental, CAF, Education Nationale) et des associations partenaires sur les territoires concernés.(Afev, associations d'éducation populaire). Un premier diagnostic est fait par les référents auprès de la famille et du professionnel qui a saisi l'équipe, en amont de la présentation à l'EPS pour un diagnostic plus complet et des propositions de mise en œuvre d'un parcours</p> <p>L'obtention d'un accord écrit de la famille est un préalable à la présentation de la situation en EPS</p> <p>1 .Modalités d'intervention de l'équipe pluridisciplinaire de soutien</p> <p>Afin de confirmer leur participation dans le dispositif, les représentants des institutions associées au projet ont signé un protocole d'engagement.</p> <p>D'autre part, une charte a été élaborée en 2006 en collaboration avec tous les partenaires, afin d'établir les principes de la coopération et un cadre d'échanges d'informations nominatives, lors des réunions des équipes.</p> <p>Les modalités d'intervention sont définies par territoire de sorte que l'action s'inscrive en complément de l'existant et des besoins spécifiques repérés.</p>

	<p>Afin d'améliorer le dispositif, un travail autour des critères de signalement est en cours. Ils doivent permettre aux professionnels de mieux cibler les enfants, de mieux définir les attentes des professionnels et des familles ainsi que d'être plus pertinent dans les parcours proposés.</p> <p>Les interventions des équipes pluridisciplinaires de soutien seront réalisées en priorité à partir des structures éducatives, médicales et sociales existantes. Toutefois, il n'est pas exclu d'imaginer des solutions plus globales dès lors qu'une même situation concerne plusieurs enfants</p> <p>2. Parcours d'accompagnement adapté aux besoins de l'élèves</p> <p>Ces parcours ne se limitent donc pas à l'accompagnement scolaire (cf fiche 1.2.4 « coup de langue et lecture » mais visent à proposer des solutions adaptées à chaque enfant, via des actions de natures très différentes : suivi social et/ou médical, activités culturelles ou sportives, ateliers d'expression ou dialogue parents/école.</p>
Territoire prioritaire concerné	<p>A ce jour, 5 territoires sont couverts par le dispositif : RRS collège Moulin, ECLAIR collège Mme de Sévigné, ECLAIR collège PONS, ECLAIR collège PAGNOL, quartier Champ de Mars et 5 équipes sont mises en place. Dans le cadre de la réforme de l'éducation prioritaire, la nouvelle carte inclut le collège de la Garrigole (saint assisclé). Ainsi dès la rentrée de septembre 2015, ce nouveau territoire d'éducation prioritaire va bénéficier d'une EPS.</p> <p>Année scolaire 2015/2016 : 6 équipes</p>
Pilotes /partenaires associés	<p>Pilotes : Ville de Perpignan et l'Éducation nationale</p> <p>Partenaires : Etat, Éducation nationale, Conseil Départemental, CMPP, association d'Éducation populaire.</p>
Moyens humains, financiers et techniques	<p>Moyens humains :4 coordonnateurs PRE, mise à disposition des agents des institutions représentés dans les EPS.</p> <p>Moyens financiers : Mise à disposition des salles.</p> <p>Moyens techniques :Bureautique, téléphonie, véhicule</p>
Calendrier de réalisation	Année scolaire 2015/2016.
Résultats attendus	Taux d'individualisation supérieur à 70%.
Indicateurs de résultats	Indicateur de l'acse accessible dans le dialogue de gestion.

Coût de l'action	Droit commun	État	Ville de Perpignan	PMCA	CD	CAF	Autres partenaires
		15 435 € coordination enseignants coup de pouce CLE et CLA	26 000 € (salaires) 126 000 € (mise à disposition locaux des coup de pouce CLE ET CLA)			23 980€ (CLAS) 10 coup de pouce CLE	65 000€ mise à disposition des agents.
	Crédits	220 000€	25 000€ (Coup de				

	spécifiques		pouce, Miranda, Accompagnement individuel)				
--	-------------	--	--	--	--	--	--

Objectif n°1-8 : Améliorer les résultats en termes d'assiduité scolaire, d'acquisition des savoirs de base et d'insertion professionnelle des enfants de culture gitane

Fiche action 1-8 -1	Intitulé de l'action : Projet expérimental Blum Boucher cycle 2 en quatre ans pour renforcer les fondamentaux
Convention interministérielle de référence	Convention avec le ministère de l'éducation nationale et le ministère délégué à la réussite éducative du 7 octobre 2013
Articulation avec les autres contrats, plans, schémas existants	

Constat	<p>Les groupes scolaires BLUM et BOUCHER sont situés dans le quartier du Haut-Vernet à Perpignan. Ce territoire concentre des difficultés économiques et sociales importantes. Les élèves ont une identité marquée, en écart avec le cadre scolaire.</p> <p>La priorité du dispositif « Un cycle 2 en quatre ans » est de prévenir la difficulté, d'y remédier si elle n'a pu être évitée, et de lutter contre le décrochage scolaire.</p> <p>CONSTAT ET INDICATEURS :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le sens de l'École n'est pas construit dans une majorité des familles. • Une fréquentation à l'école maternelle en pointillé pour de nombreux enfants et inexistante pour certains élèves. • Taux d'absentéisme élevé : de 20 à 35 % d'absences sur le cycle 2. • 15 % de validation du palier 1. • Un nombre élevé d'élèves entrant au cycle 2 n'ont pas les compétences nécessaires pour construire les apprentissages fondamentaux.
Objectif général	<p>L'objectif premier est de rendre l'école plus juste et plus efficace, de réduire les inégalités en apportant une aide renforcée aux populations scolaires les plus fragiles.</p> <p>Le dispositif "un cycle 2 en quatre ans" vise en premier lieu à répondre et aux difficultés d'apprentissage des élèves ayant peu ou pas fréquenté l'école maternelle, ou n'ayant pas construit les compétences indispensables à l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, à l'entrée au cycle 2.</p>
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> • Il s'agit d'aider les élèves de cycle 2 à maîtriser les compétences de base, de mieux répondre à leurs difficultés et de les aider à effectuer leurs apprentissages fondamentaux afin de les conduire en quatre ans à une validation effective du palier 1 du Socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

	<ul style="list-style-type: none"> Les programmes officiels et progressions sont repensés sur quatre années afin de prendre en compte les élèves qui ont très peu (voire jamais) fréquenté l'école maternelle.
Description de l'action et du public	<p>Le dispositif « un cycle 2 en quatre ans » vise à renforcer l'encadrement des élèves et de proposer un rythme adapté pour l'acquisition des apprentissages fondamentaux. Il est destiné à mieux répondre aux besoins des élèves de grande section et de CP/CE1 pour réussir dans leurs apprentissages, en leur permettant d'effectuer le cycle 2 en quatre ans.</p> <p>Niveaux ciblés :</p> <ul style="list-style-type: none"> Pour l'école primaire Léon BLUM, et sur le cycle 2, l'équipe pédagogique priorise une intervention du maître E auprès des élèves de CE1 ; le maître supplémentaire intervenant donc majoritairement sur les GS et les CP. Pour les Écoles maternelle et élémentaire Hélène BOUCHER, le maître supplémentaire intervient sur l'ensemble du cycle 2. <p>DISPOSITIF :</p> <ul style="list-style-type: none"> Un maître supplémentaire est affecté à la rentrée scolaire 2013 sur l'École primaire Léon BLUM (Réseau ECLAIR Joseph-Sébastien PONS) et les Écoles maternelle et élémentaire Hélène BOUCHER (Réseau ECLAIR Marcel PAGNOL). Le dispositif s'articule autour de la mise en œuvre d'un projet expérimental cycle 2, décliné sur quatre ans, et visant à favoriser le parcours des élèves ne maîtrisant pas les compétences nécessaires à l'entrée au CP. Il engage l'ensemble des équipes enseignantes de GS/CP/CE1 et s'inscrit dans les différents Projets d'Écoles et dans les Contrats d'Objectifs Scolaires comme une réponse à la difficulté scolaire au cycle 2. <p>MODALITÉS D'INTERVENTIONS :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le maître supplémentaire co-intervient dans la classe avec le maître titulaire mais prend aussi en charge des groupes d'élèves (hétérogènes ou de besoins). Sa présence permet la mise en place de nouvelles organisations pédagogiques en équipes qui diffèrent de l'organisation en classes, en cohérence avec l'esprit du cycle, et en veillant à assurer aux élèves un cadre d'apprentissage solide et sécurisant. Les groupes peuvent être différents selon les périodes de façon à ne pas attribuer sur toute l'année un même groupe aux mêmes enseignants. Une organisation par période permet aux équipes de cycle 2 d'avoir une vision globale des différents groupes et offre aux élèves une diversité d'enseignement. Des évaluations diagnostiques sont proposées de façon à identifier clairement les compétences à travailler.
Territoire prioritaire concerné	Réseau Pagnol : groupe scolaire Hélène Boucher Réseau Pons : groupe scolaire Léon Blum
Pilotes /partenaires associés	Pilotes : Éducation Nationale Partenaires : /
Moyens humains, financiers et techniques	Moyens humains : 1 poste PE Moyens financiers : 50 000 € Moyens techniques:
Calendrier de réalisation	Mise en œuvre à la rentrée scolaire 2013-2014 Bilans annuels et pérennité du dispositif
Résultats attendus	Conduire les élèves en quatre ans à une validation effective du palier 1 du Socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Indicateurs de résultats	Amélioration du taux de validation du palier 1 du socle commun de connaissances et de compétences.
---------------------------------	--

Coût de l'action	Droit commun	État	Ville de Perpignan	PMCA	CD	CAF	Autres partenaires
		(1ETP) 50 000 €					
	Crédits spécifiques						

Fiche action 1-8 -2	Intitulé de l'action : Projet expérimental de scolarisation La Miranda
Convention interministérielle de référence	
Articulation avec les autres contrats, plans, schémas existants	Convention cadre au projet dérogatoire du groupe scolaire « MIRANDA » en cours de renouvellement 2015

Diagnostic	Échec scolaire massif sur ce territoire population peu en lien avec l'extérieur
Objectif général	Favoriser la réussite scolaire des enfants gitans du quartier Saint-Jacques
Objectifs opérationnels	Améliorer les résultats scolaires améliorer la régularité dans la présence
Description de l'action et du public	À partir d'une équipe pluridisciplinaire (enseignants, animateurs, intervenants artistiques), faire vivre un projet scolaire qui favorise un bon niveau d'apprentissage et une ouverture sur la société. Convention de partenariat (Ville, État, DASEN)
Territoire prioritaire concerné	Saint-Jacques
Pilotes /partenaires associés	Pilotes : Etat et Ville Partenaires : Politique de la ville, CAF
Moyens humains, financiers et techniques	Moyens humains : enseignants , animateurs et intervenants artistiques, 1 poste d'adulte relais Moyens financiers : Etat et ville de Perpignan
Calendrier de réalisation	De septembre 2015 à juin 2016
Résultats attendus	Amélioration des niveaux scolaires Augmentation de la régularité accès à la culture et la citoyenneté sérénité du climat scolaire qualité de la relation aux familles et au quartier

Indicateurs de résultats	Évaluation du niveau des enfants Baisse de l'absentéisme scolaire Nombre de faits de violence ou de tension
---------------------------------	---

Coût de l'action	Droit commun	État	Ville de Perpignan	PMCA	CD	CAF	Autres partenaires
			450 000 € (9 ETP)	58 182 € (2ATSM) Fonds propre : 33 985 € (animateurs)			
	Crédits spécifiques	Accés 19 500,00 € PRE 14 000€ Adulte-relais : 18 470 €	Contrat de ville : 5 000 € (sous réserve de validation)				

Fiche action 1-8 -3	Intitulé de l'action : Préscolarisation des enfants des quartiers Saint Jacques et Nouveaux logis
Convention interministérielle de référence	
Articulation avec les autres contrats, plans, schémas existants	

Diagnostic	<p>Agir sur les problématiques de fréquentation et de réussite scolaire des enfants du quartier du Nouveau Logis et Saint Jacques dès la jeune enfance.</p> <p>Les difficultés scolaires, en termes de réussite et d'irrégularité, des enfants et jeunes de la population gitane du quartier Saint-Jacques et du nouveau logis, sont en partie en lien avec les normes communautaires.</p> <p>Le travail sur la scolarisation précoce permet de contribuer à modifier les normes quant au fait de confier les jeunes enfants et leur permettre ainsi d'accéder à une scolarisation dès la maternelle</p>
Objectif général	Soutenir l'accueil en collectif des enfants de 0 à 3 ans en privilégiant les liens enfants /parents.
Objectifs opérationnels	
	<p>Saint Jacques: Les enfants sont accueillis par une équipe d'animatrices (3 sur 4 titulaires du BAFA), issues de la population. De nombreuses activités leurs sont proposées ainsi qu'un travail sur les règles de vie en collectivité.</p>

Description de l'action et du public	<p>Les parents sont rassurés de par la connaissance qu'ils ont de l'équipe. Les parents les plus inquiets peuvent rester quelques temps avec leur enfant.</p> <p>Dès le premier trimestre civil, les enfants qui seront inscrits à l'école à la rentrée passent des après-midis en classe afin de se familiariser avec les locaux et les enseignants</p> <p>Faciliter une scolarisation précoce des enfants du quartier du Nouveau Logis en proposant une première expérience en collectivité, sur le territoire, dans le cadre d'une structure passerelle.</p> <p>Nouveau Logis: Les enfants sont accueillis sur le temps scolaire et leurs sont proposées des activités adaptés. Les règles de vie en collectivité sont travaillées, facilitant ainsi, de plus, l'entrée à l'école maternelle.</p> <p>Les parents peuvent rester quelques temps sur la structure si la séparation est encore compliquée.</p> <p>A partir du second trimestre, les enfants qui s'inscriront à l'école à la rentrée sont accompagnés en classe, à l'école Blum, afin de les familiariser avec l'environnement scolaire</p>
Territoire prioritaire concerné	<p>Centre ville et haut vernet</p>
Pilotes /partenaires associés	<p>Pilotes : Mairie de Perpignan- CAF</p> <p>Partenaires : Écoles de quartier, centres sociaux, médiathèque...</p>
Moyens humains, financiers et techniques	<p>Moyens humains : animatrice, coordonnateur ville</p> <p>Moyens financiers : voir budget</p> <p>Moyens techniques : mise à disposition des locaux, téléphonie et bureautique.</p>
Calendrier de réalisation	<p>Année scolaire 2015/2016</p>
Résultats attendus	<p>Saint Jacques: Conforter l'évolution de la norme communautaire quant au fait de confier les jeunes enfants</p> <p>Régularité de la fréquentation au centre de préscolarisation</p> <p>Inscription des enfants à l'école maternelle, au plus tard en grande section</p> <p>Nouveau logis: Inscription à l'école maternelle, acceptation des parents à confier leur jeune enfant, apports éducatifs produits par la vie en collectivité</p>
Indicateurs de résultats	<p>Saint Jacques: Nombre d'inscrits au centre et leur régularité</p> <p>Nombre d'inscrits à l'école maternelle et leur régularité</p> <p>Nouveau Logis: Nombre d'enfants inscrits au centre, nombre d'enfants inscrits à l'école, régularité dans la présence, qualité du parcours scolaire</p>

Coût de l'action		Budget	Etat	Ville de	PMCA	CD	CR	CAF	Autres
-------------------------	--	--------	------	----------	------	----	----	-----	--------

		global		Perpignan					partenaires
1°) Saint Jacques	Droit commun	54 298 €		41 058 €				5 400 €	
	Crédit spécifique		3 000 €						
2°) Nouveaux logis	Droit commun	42 519 €		31 719 €				3 000 €	
	Crédit spécifique		3 000 €						

Axe stratégique 2 : La garantie d'un accès aux droits, outil d'inclusion sociale

Objectif opérationnel n°2-1: Renforcer la logique de juste droit dans les QPV

Fiche action n° 2-1-1	Intitulé de l'action : Accès aux droits
Convention interministérielle de référence	Convention avec la ministre des affaires sociales et de la santé, la ministre déléguée à la famille, la ministre déléguée aux personnes âgées et à l'autonomie, la ministre déléguée aux personnes handicapées et à la lutte contre l'exclusion du 19 avril 2013
Articulation avec les autres contrats plans, schémas, existants	Projet de Convention pluriannuelle d'objectifs entre le CIDFF et la Préfecture des Pyrénées-Orientales.
Constat	Suite aux événements de 2005, au cœur de St Jacques, un constat s'est imposé : l'accès au Droit doit être lisible, proche des habitants, et permettre la mixité et surtout l'égalité face à l'information. Le Livre Blanc de la ville de Perpignan, émanation du CUCS, a inscrit la MAD et le CIDFF des P.O., bénéficiant d'une expertise probante par rapport à la diversité de son public, et surtout en matière de permanences juridiques, a souhaité s'engager, très tôt, en portant la Maison d'Accès au Droit.
Objectif général	Contribuer à améliorer l'effectivité de la Loi, l'accès au Droit et l'exercice de la Citoyenneté en rendant un service de proximité permettant l'égalité de tous devant l'accès au Droit.

Objectifs opérationnels	Coordonner au sein de la MAD des permanences de professionnels du Droit, institutionnels et associations œuvrant dans les domaines de l'accès au Droit et la lutte contre les discriminations
Description de l'action et du public	<p><u>MAD/PAD :</u> La coordonnatrice de la MAD, salariée du CIDFF des P.O., anime et coordonne des permanences : de professionnels du Droit (avocats, notaires, huissiers), d'institutions et associations (PJJ, Délégué du Procureur, Conciliateur de justice, Médiateurs familiaux, ADAVIP, CIDFF des P.O., UDAF, Défenseur des Droits). Ouvert 5 jours sur 7, à tout public, gratuit. La prise de rendez-vous est effectuée par le biais de la MAD, celle-ci répartissant les rendez-vous sur les différentes permanences au sein de la MAD ou sur les différents Points d'Accès au Droit (PAD) répartis sur différents lieux tels que Centre social de Vernet Salanque, Centre pénitentiaire de Perpignan.</p> <p><u>CITOYENNES:</u> Permanences d'une juriste du CIDFF dans le domaine de l'accès au Droit (droit de la famille, droit des biens, droit pénal, droit du logement, droit du travail, droit de la consommation, droit des étrangers...) et d'une conseillère emploi-formation et référente Egalité dans le domaine de l'emploi-formation (techniques de recherche d'emploi, élaboration du projet professionnel, prescription de formations, entretien d'embauche, VAE...).</p> <p>Lieu permanence : Centre social Bas Vernet, Centre social Vernet Salanque, Centre social Haut Vernet, Centre social Nouveau Logis, Centre social Champ de Mars, Centre social St Martin. Une permanence tous les 15 jours sera assurée par chacune des professionnelles</p>
Territoire prioritaire concerné	Centre ancien, Bas Vernet Clodion, Nouveaux logis les pins, Diagonale du Vernet, Champ de mars, Baléares/Roi de majorque
Pilotes /partenaires associés	<p><u>Pilote :</u> Etat, Ville, CD</p> <p><u>Partenaires :</u> CIDFF66CDAD, TGI, Ordres des avocats, notaires, huissiers, PJJ, Délégués du Procureur, UDAF, ADAVIP, Associations de Consommateurs, Médiance 66, DDD , conciliateurs de justice, médiateurs familiaux</p> <p>- Centres sociaux, CCAS, CAF, BIJ, REAAP, Associations de quartiers, DRDFE, ODVEF66, Référent Violences, Cellule d'informations préoccupantes du Procureur, CHRS, UMJ, PMI, CMP, Police, TGI, As Police, Réseau AIO (pôle emploi, MLJ, Cap Emploi, Conseil Départemental, CCI, CMA), centres de formation, entreprises, Réseau égalitaire du CIDFF des P.O.</p>
Moyens humains et techniques	- 1 ETP de coordonnatrice salariée du CIDFF des P.O, 1 ETP de secrétaire mis à disposition par la Mairie de Perpignan, locaux, fluides mis à disposition par la Mairie de Perpignan -1/3 d'ETP d'une juriste, 1/3 d'ETP d'une conseillère emploi-formation
Calendrier de réalisation	Période scolaire
Résultats attendus	Accès aux droits facilités
Indicateurs de résultats	Nombre et nature des sollicitations (Tenue de statistiques sur objet de la demande)

Coût de l'action		Etat	Ville de Perpignan	PMCA	CD	CR	CAF	Autres partenaires
1°) CIDFF : MAD/PAD	Droit commun		3 200€ (mise à dispo de la locaux) 13 600€ (fds propre) + 1ETP		10 500 €			
2°) CIDFF : CITOYENNES	Crédit spécifique	25 000 €						
	Droit commun		3 200 €		10 500 €			
	Crédit spécifique	20 000€	8 000 €	3 000€				

Fiche action n° 2-1-2	Intitulé de l'action :
	Informations collectives
Convention interministérielle de référence	Convention avec la ministre des affaires sociales et de la santé, la ministre déléguée à la famille, la ministre déléguée aux personnes âgées et à l'autonomie, la ministre déléguée aux personnes handicapées et à la lutte contre l'exclusion du 19 avril 2013
Articulation avec les autres contrats plans, schémas, existants	

Objectifs opérationnels	Accès aux droits, aux dispositifs d'accompagnement, d'insertion, d'emploi pour les publics ciblés (jeunes, femmes isolés avec enfants, + de 58 ans, nouveaux entrants dans le dispositif RSA)
Description de l'action et du public	Informations collectives déterminées par publics cibles (+ de 58 ans, - de 26 ans, RSA majoré, nouveaux entrants dans le RSA), en abordant les questions liées à l'accès aux droits, aux parcours d'insertion, aux contrats aidés, aux actions d'insertion, etc.
Territoire prioritaire concerné	Ensemble des territoires Politique de la Ville de Perpignan
Pilotes /partenaires associés	Pilote : Directrice des MSP de Perpignan Partenaires : CD - CARSAT pour les plus de 58 ans
Moyens humains et techniques	Intervenants : Conseillers d'Insertion, Assistant Social, Médecin ou Puéricultrice, agents du Pôle Retour à l'Emploi, Assistantes Sociales du CLIC pour le Conseil Départemental. Assistants Sociaux de la CARSAT Logistique assurée dans les antennes et les sièges des MSP de Perpignan
Calendrier de réalisation	Tous les mois, à partir de fin avril 2015 (expérimentation déjà conduite depuis septembre 2014)
Résultats attendus	Informations et orientation de l'ensemble des publics ciblés pour qu'ils bénéficient d'un accompagnement social, socioprofessionnel ou professionnel adapté en fonction de leur situation. Facilité l'accès aux droits Approche globale de la personne – intervention d'une équipe pluridisciplinaire pour aborder les questions de logements, de santé, de garde d'enfants, de formation, d'emploi, ...
Indicateurs de résultats	1 - Critère de pertinence : indicateurs de résultats sur la correspondance entre les besoins des personnes, et les objectifs poursuivis par les infos coll, à savoir : répondre aux besoins d'information spécifiques, dynamique collective lors des infos coll, phase plus rapide d'orientation, d'accompagnement) 2 - Critères d'impact : indicateurs de résultats sur le nombre et la typologie du public invité/venu/excusé ; prises de RV ; nombre d'accompagnement, nombre de prescription sur des actions d'insertion ; satisfaction du public 3 – Critère de cohérence : indicateurs sur la complémentarité des intervenants, qualité des supports d'info, la diversité des thématiques abordés.

Coût de l'action		Budget global	Etat	Ville de Perpignan	PMCA	CD	CR	CAF	Autres partenaires
-------------------------	--	---------------	------	--------------------	------	----	----	-----	--------------------

	Droit commun					11 600 €			
	Crédit spécifique								

Fiche action n° 2-1-3	Intitulé de l'action :
	Rendez-vous des droits
Convention interministérielle de référence	Convention avec la ministre des affaires sociales et de la santé, la ministre déléguée à la famille, la ministre déléguée aux personnes âgées et à l'autonomie, la ministre déléguée aux personnes handicapées et à la lutte contre l'exclusion du 19 avril 2013
Articulation avec les autres contrats plans, schémas, existants	

Diagnostic	<ul style="list-style-type: none"> • un événement signalé par un allocataire agit rarement que sur une seule prestation • le niveau socio-culturel, la réalité de l'illettrisme et de l'analphabétisme face à une relation où domine l'écrit amène les individus à une inégalité en matière d'autonomie administrative • les droits applicables à l'allocataire se complexifient en fonction de son niveau de précarité
Objectif général	Faciliter l'accès aux droits pour réduire les inégalités et prévenir les difficultés
Objectifs opérationnels	Développer la méthodologie d'intervention des CAF face aux demandes des allocataires selon une approche globale qui doit se traduire par le traitement de l'intégralité des droits légaux et extra légaux sans que l'allocataire en formule explicitement la demande,
Description de l'action et du public	Mettre en place des Rendez-vous des Droits pour un public ciblé afin d'améliorer le traitement global des situations en : <ul style="list-style-type: none"> • étudiant l'ensemble des aides au titre des dispositifs gérés par la branche famille • informant et orientant au titre des dispositifs gérés par d'autres partenaires
Territoire prioritaire concerné	Les 9 quartiers prioritaires de Ville de Perpignan
Pilotes /partenaires associés	Pilotes : ETAT- Cohésion sociale / CAF Partenaires : Pole emploi – CPAM – EDF GDF solidarité – FSL – MDPH
Moyens humains, financiers et techniques	Moyens humains : Gestionnaires Conseils Allocataires - Travailleurs sociaux Caf Moyens financiers : 20000 euros 0.5 ETP Moyens techniques : Locaux permettant l'accueil du public
Calendrier de réalisation	Déjà en place

Résultats attendus	Garantir l'accès aux droits des personnes
Indicateurs de résultats	- nombre de rendez-vous des droits réalisés - nombre de partenaires associés

Coût de l'action	Droit commun	État	Ville de Perpignan	PMCA	CD	CAF	Autres partenaires
							0.5 ETP 20 000 €
	Crédits spécifiques						

Opérationnel n°2-2: Permettre à chacun l'accès à l'apprentissage de la langue française

Fiche action n° 2-2-1	Intitulé de l'action : Maintien des ateliers socio linguistiques existants
Convention interministérielle de référence	Convention avec le ministère de l'intérieur du 27 septembre 2013 Convention avec la ministre des affaires sociales et de la santé, la ministre déléguée à la famille, la ministre déléguée aux personnes âgées et à l'autonomie, la ministre déléguée aux personnes handicapées et à la lutte contre l'exclusion du 19 avril 2013
Articulation avec les autres contrats plans, schémas, existants	Schéma régional d'apprentissage linguistique

Constat	- Les femmes d'origine étrangère souhaitent de plus en plus être actives au sein de la société et endosser des responsabilités qui vont au-delà de leurs rôles d'épouse et de mère. Afin de les accompagner dans cette démarche, les ateliers socio-linguistiques se veulent être des tremplins vers l'autonomie en ayant un impact positif sur la confiance en elles et la mobilité de ces femmes. L'acquisition des subtilités du fonctionnement de notre société (lois, règles sociales et politiques, fondements culturels, connaissance des services publics...) renforce la compréhension que ces femmes ont du contexte dans lequel elles évoluent. Elles peuvent ainsi devenir plus actrices de leurs vies de salariées, de citoyennes, de militantes, de parentes d'élèves, d'administrées, de locataires, de consommatrices... - Les compétences en communication sont un vecteur essentiel de l'intégration sociale.
Objectif général	Permettre à chacun l'accès à l'apprentissage de la langue française afin de faciliter l'insertion sociale
Objectifs opérationnels	Maintien d'une offre de qualitative d'actions socio-linguistiques sur les quartiers prioritaires de Perpignan
Description de l'action et du public	Soutien des porteurs de projets : <u>AEFTI /saint Martin</u> : 1 action pour les hommes, 1 action pour les femmes. Chaque action est constituée de 2 groupes bénéficiant chacun de 3h de cours par semaine (2 séances de 1h30) durant la période scolaire. <u>AEFTI/ Champ de Mars</u> : met en place 2 groupes bénéficiant chacun de 3h de cours par semaine (2 séances de 1h30) durant la période scolaire. <u>AEFTI/ Mailloles</u> : 2 groupes bénéficiant chacun de 3h de cours par semaine (2 séances de 1h30) durant la période scolaire.

	<p>FEMMES ESPOIR: ateliers d'accès aux droits et de savoirs sociolinguistiques: Ils viseront, en plus de l'apprentissage de la langue française, l'information stricte sur les droits, les droits à la scolarité, à la culture, à la santé, au logement et à la préqualification pour certaines, également des droits personnels à l'émancipation. Tous les jours (lundi, mardi, jeudi, vendredi) de 9 h à 11h30 et 14h à 16h30, mercredi de 14h à 16 h uniquement, jeudi de 16h30 à 18h30.</p> <p>ASTI 66: lundi 14h/16h (perfectionnés), mardi 9h/11h30 (débutants), mercredi 9h30/11h et 14h30/15h30 (perfectionnés), jeudi 9h/11h30 (débutants) et 14h30/16h (alphabétisation), vendredi 14h/16h (perfectionnés) tout au long de l'année.</p>
Territoire prioritaire concerné	Saint Martin, Champ de Mars, Mailloles, Centre ancien, Gare
Pilotes /partenaires associés	<p><u>Pilotes</u> : Etat (DDCS), ville, CD</p> <p><u>Partenaires</u> : AEFTI, Femme espoir, ASTI, Centres sociaux, CRIA, BIJ, MSP, Planning Familial, CIDFF</p>
Moyens humains et techniques	<p><u>AEFTI /saint Martin:</u> Deux formateurs FLE: 1 aux femmes, l'autre aux hommes.</p> <p><u>AEFTI/ Champ de Mars:</u> un formateur FLE.</p> <p><u>AEFTI/ Mailloles:</u> un formateur FLE.</p> <p>FEMMES ESPOIR: Une responsable coordinatrice formatrice 35 h, une animatrice répétitrice qui parle arabe (BAFA) 24 h, une animatrice (BPJEPS) 10 h, une psychologue (vacations).</p> <p>ASTI 66: 10 formateurs bénévoles.</p>
Calendrier de réalisation	Période scolaire et/ou tout au long de l'année.
Résultats attendus	Autonomie des femmes Apprentissage de la lecture/écriture et meilleure appropriation du français tant oral qu'écrit pour le second groupe.
Indicateurs de résultats	Niveau apprentissage de la langue, remontées des partenaires.

Coût de l'action		Etat	Ville de Perpignan	PMCA	CD	CR	CAF	Autres partenaires
AEFTI/saint Martin	droit commun		1 600 €		2 300 €			
	crédits spécifiques	4 000 €	4 000 €					
AEFTI/Champ de Mars	droit commun		1 600 €		2 300 €			
	crédits spécifiques	4 000 €	4 000 €					
AEFTI/Mailloles	droit commun		1 600 €		2 400 €			
	crédits spécifiques	4 000 €	4 000 €					
FEMMES ESPOIR	droit commun	3 000 €			45 000 €		13 500 €	
	crédits spécifiques	7 000 €	1 000 €					
ASTI 66	droit commun	3 000€			7 000 €			
	crédits spécifiques	5 000€	1 000 €					

Fiche action n° 2-2-2	Intitulé de l'action : Développement des ateliers socio linguistiques existants
Convention interministérielle de référence	Convention avec le ministère de l'intérieur du 27 septembre 2013 Convention avec la ministre des affaires sociales et de la santé, la ministre déléguée à la famille, la ministre déléguée aux personnes âgées et à l'autonomie, la ministre déléguée aux personnes handicapées et à la lutte contre l'exclusion du 19 avril 2013
Articulation avec les autres contrats plans, schémas, existants	Schéma régional d'apprentissage linguistique

Constat	Les diagnostics réalisés sur les quartiers prioritaires ont permis de mettre en évidence l'acuité de cette question sur certains territoires. Ils ont permis également de constater qu'il convient d'améliorer tant qualitativement que quantitativement l'offre existante (ces diagnostics seront complétés courant 2015 pour les nouveaux quartiers prioritaires).
Objectif général	Permettre à chacun l'accès à l'apprentissage de la langue française afin de faciliter l'insertion sociale
Objectifs opérationnels	- Structurer davantage l'offre de formation linguistique (garantir la professionnalisation et s'assurer du financement des opérateurs locaux) - Développer de nouvelles actions sur les secteurs non couverts de Perpignan
Description de l'action et du public	- Mise en place d'action d'apprentissage de la langue (une action tournée vers l'autonomie sociale et une visant l'insertion professionnelle) - Appui à la structuration d'un opérateur par l'intermédiaire d'un emploi aidé
Territoire prioritaire concerné	Nouveaux quartiers prioritaires (Gare, saint Assicle, Bas Vernet est), Diagonale du Vernet, Nouveaux Logis
Pilotes /partenaires associés	DDCS, Préfecture, Ville de Perpignan, DIRECCTE, Conseil Départemental, Conseil Régional
Moyens humains et techniques	1 emploi aidé (emploi d'avenir)
Calendrier de réalisation	Mise en place 2 ^{ème} semestre 2015
Résultats attendus	Amélioration de l'offre d'apprentissage de la langue (quantitativement et qualitativement)
Indicateurs de résultats	Nombre d'apprenants accueillis

Coût de l'action	Etat	Ville de Perpignan	PMCA	Conseil Départemental	Conseil Régional	CAF	Autres partenaires
Droit spécifiques	BOP 104 (à définir)	À définir					DIRECCTE Voir fiche 3.2.1 (axe emploi)

Fiche action n° 2-2-3	Intitulé de l'action : Centre Ressources Illettrisme et Apprentissage du français pour les migrants des Pyrénées-Orientales (CRIA 66)
Convention interministérielle de référence	Convention avec le ministère de l'intérieur du 27 septembre 2013 Convention avec la ministre des affaires sociales et de la santé, la ministre déléguée à la famille, la ministre déléguée aux personnes âgées et à l'autonomie, la ministre déléguée aux personnes handicapées et à la lutte contre l'exclusion du 19 avril 2013
Articulation avec les autres contrats plans, schémas, existants	Schéma régional d'apprentissage linguistique Plan régional de lutte contre l'illettrisme

Constat	Manque de structuration de l'offre de formation linguistique et articulation des différents intervenants Manque de professionnalisation des acteurs de la formation linguistique
Objectif général	Permettre à chacun l'accès à l'apprentissage de la langue française afin de faciliter l'insertion sociale
Objectifs opérationnels	Le CRIA 66 intervient dans le cadre du Plan Régional de Lutte contre l'Illettrisme et du Schéma Régional d'apprentissage linguistique. Il apporte notamment son soutien aux actions répondant aux besoins en formation linguistique des publics immigrés visant à faciliter leur intégration.
Description de l'action et du public	- problématique liée à la lutte contre l'illettrisme - problématique liée à l'absence de maîtrise de la langue française - mission d'information et d'orientation vis-à-vis des professionnels - mission de capitalisation et de diffusion des ressources documentaires et pédagogiques - mission d'animation et d'appui technique - <u>public</u> : ensemble des acteurs (formateurs et apprenants)
Territoire prioritaire concerné	Les 9 quartiers prioritaires de Perpignan
Pilotes /partenaires associés	DDCS, DRJSCS, Préfecture, Ville de Perpignan, DIRECCTE, Conseil Départemental, Conseil Régional
Moyens humains et techniques	1 agent 35h CDD
Calendrier de réalisation	Tout au long de l'année
Résultats attendus	Contribution à l'élaboration d'un plan d'actions « apprentissage de la langue » (ateliers socio-linguistiques) dans le cadre du nouveau Contrat de Ville de Perpignan
Indicateurs de résultats	- nombre de formateurs et d'apprenants accueillis - nombre de journées d'animation/formation et d'ateliers - nombre de projets réalisés par les apprenants

Coût de l'action	Etat	Ville de Perpignan	PMCA	Conseil Départemental	Conseil Régional	CAF	Autres partenaires
Droit commun				37 500 €	22 000 €		

Crédits spécifiques	22 000 €	2 000 €		2 500 €			
----------------------------	----------	---------	--	---------	--	--	--

Objectif opérationnel n°2-3: Renforcer l'accessibilité aux soins, et à la démarche de santé

Fiche action n °2.3.1	Intitulé de l'action : Mise en place d'actions visant à la Promotion de la santé, la parentalité, l'accès aux soins et aux sports, la santé mentale auprès des publics précaires (enfants, adolescents, inclus vulnérables et personnes âgées)
Convention interministérielle de référence	Convention avec la ministre des affaires sociales et de la santé, la ministre déléguée à la famille, la ministre déléguée aux personnes âgées et à l'autonomie, la ministre déléguée aux personnes handicapées et à la lutte contre l'exclusion du 19 avril 2013
Articulation avec autres contrats, plans, schémas existants	Contrat local de santé (CLS)

Diagnostic	<p>Importance du non recours, ou de difficultés d'accès au soin sous ses deux formes principales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - non connaissance, lorsque l'offre n'est pas connue - non demande, lorsque l'offre est connue mais difficile d'accès <p>Les facteurs de non-recours peuvent être liés à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des difficultés d'accès à l'information - des facteurs sociaux et psychologiques - un manque de coordination institutionnelle <p>Une fraction de la population confrontée à de multiples problématiques ne prend pas la mesure de l'importance de la prise en charge de leur santé</p>
Objectif général	Créer les conditions permettant de faciliter l'accès à l'information, aux droits en matière de santé et aux soins
Objectifs opérationnels	<p>Permettre aux populations concernées d'accéder plus facilement aux informations relatives à leur santé et aux dispositifs de soins.</p> <p>S'appuyer et développer des relais de proximité susceptibles de diffuser l'information, et d'accompagner vers les soins les personnes qui en sont le plus éloignées.</p>
Description de l'action et du public	<ul style="list-style-type: none"> - Décliner localement des initiatives visant à améliorer l'accès aux soins et l'inscription dans un parcours en mettant en place de nouveaux dispositifs et actions, permettant aux entités qui ne relèvent pas de la sphère médicale ou aux institutions qui sont confrontées aux usagers présentant des problématiques de santé de mieux appréhender la situation et d'orienter vers les interlocuteurs adéquats. - Mettre en place des réseaux de soin référents à même d'identifier les difficultés spécifiques afin de travailler ensemble à une meilleure inscription des usagers dans un parcours de soin. - Mobiliser le réseau associatif pour informer, et agir dans un but de promouvoir la santé auprès des publics concernés <p>Accès aux soins, promotion santé :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Récrés de la santé (ANPAA) • Equipe mobile addiction (ANPAA) • Pause santé Tingat (ANPAA) • Pauses santé quartiers (Tablette et chocolat) • Accompagnement après les bilans de santé scolaire (Familia service / COAS) • Réseau de santé communauté gitane (Fil à métisser) • Centre d'Orientation et d'Accompagnement en Santé (Ville)

	<ul style="list-style-type: none"> • Offres de soins spécifiques privilégiées (Clinique mutualiste) • Actions santé (Mutualité française) • Prévention conduites à risques (Parenthèse/AFER) • Espace Info Santé Jeunes (BIJ) <p>Santé mentale :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Equipes mobiles spécialisées : Elios, MAO, UMPJ (Centre hospitalier de Thuir) • Cellule de gestion des situations complexes (Ch Thuir) • Formation, sensibilisation aux pathologies psychiatriques auprès des professionnels (Ch Thuir / Mission Santé Ville) • Module « être parent : quel métier ! » (ADSEA, APEX, MFPPF, Parenthèse, CH Thuir / Mission Santé Ville) • Présentation et sensibilisation réseau professionnels (ADSEA, APEX, Parenthèse, MFPPF) • Formalisation partenariats PAEJ <p>Nutrition Santé Sport :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Alimentation équilibrée et sport pour les femmes (Tablette et chocolat) • Manger-Bouger (DAEE) • Action de prévention EAJ / clubs sportifs • Dépistage, prise en charge du surpoids et de l'obésité, activité sportives 'Education Nationale, PMI, Ch perpignan) <p>Personnes âgées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Santé sport séniors (animation sport Emploi 66/ Equilibre 66) • Aide aux aidants (Profession sport 66/ mutualité française)
Territoire prioritaire concerné	Les 9 quartiers prioritaires de Ville de Perpignan
Pilotes /partenaires associés	<p>Pilotes : Mission Santé Ville</p> <p>Partenaires : ADSEA, AFER, Animation Sport Emploi 66, ANPAA, APEX, BIJ, CCAS, Clinique mutualiste, COAS, DAEE, DHS, Education Nationale, EAJ, Familia Service, Fil à Métisser, Hôpital de Thuir, Hôpital St Jean, MFPPF, Mutualité française, Parenthèse, PMI, Tablette et Chocolat, UDAF, MFPPF, Animation sport emploi, Equilibre 66, Profession sport 66, clubs sportifs, MSP du CD</p>
Moyens humains, financiers et techniques	<p>Moyens humains : 2</p> <p>Moyens financiers : ACSE, Ville de Perpignan, ARS, CD, CAF, CPAM, CARSAT, Fondation de France, MILDT, DDCS</p> <p>Moyens techniques : salle de réunions</p>
Calendrier de réalisation	Programme pluriannuelle
Résultats attendus	<p>Amélioration des connaissances des acteurs relais et des habitants des dispositifs santé</p> <p>Meilleure utilisation des dispositifs</p> <p>Meilleure connaissance des dispositifs de santé mentale</p> <p>Modification des représentations</p> <p>Modification des pratiques de partenariat</p> <p>Meilleur accompagnement des parents en difficultés avec leurs enfants</p> <p>Augmentation des interventions des équipes mobiles</p> <p>Diminution des hospitalisations en urgences pour motifs psychiatriques des personnes accompagnées par les pairs</p> <p>Meilleure prise en charge du surpoids et de l'obésité</p> <p>Réduction des chutes chez les personnes âgées</p> <p>Réduire l'isolation des personnes âgées</p> <p>Développement d'actions santé coordonnées dans les territoires QPV</p>

Meilleur repérage des partenaires les plus mobilisés
Meilleur repérage des partenaires "manquants"

Coût ⁵ de l'action	Droit commun	Budget global	Etat	Ville de Perpignan	PMCA	CD	CAF	Autres partenaires
			542 000 €	324 500 €	28 307 €		9 000 €	
	Crédits spécifiques		47 150 €	33 200 €				

Objectif opérationnel n°2-4: Mieux articuler les dispositifs d'aide en direction des publics en difficulté

Fiche action n° 2-4-1	Intitulé de l'action : Publication d'un guide sur l'accès aux droits sociaux
Convention interministérielle de référence	Convention avec la ministre des affaires sociales et de la santé, la ministre déléguée à la famille, la ministre déléguée aux personnes âgées et à l'autonomie, la ministre déléguée aux personnes handicapées et à la lutte contre l'exclusion du 19 avril 2013
Articulation avec les autres contrats plans, schémas, existants	

Constat	<p>Importance du non recours au droit, notamment sous ses deux formes principales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - non connaissance, lorsque l'offre n'est pas connue - non demande, lorsque l'offre est connue mais pas demandée <p>Les facteurs de non-recours peuvent être liés à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des difficultés d'accès à l'information - des facteurs sociaux et psychologiques - un manque de coordination institutionnelle - un manque de lisibilité des règles et procédures en vigueur dû à la complexité réglementaire, ou au niveau et à la durée de certaines prestations <p>Une fraction de la population est inconnue des services sociaux, qui ne savent pas comment leur délivrer l'information utile.</p>
Objectif général	Créer les conditions permettant de délivrer plus efficacement l'information à destination du public susceptible de bénéficier des prestations sociales suivantes : ASPA, CMU-C, RSA, ACS, AL
Objectifs opérationnels	Permettre aux populations concernées de faire valoir leurs droits aux prestations sociales. S'appuyer sur les relais susceptibles de diffuser l'information, et notamment sur le réseau associatif
	- Décliner localement une initiative du département de Loire Atlantique, pilote de l'action

Description de l'action et du public	visant à améliorer l'accès aux droits sociaux, en élaborant un guide pratique d'orientation de l'utilisateur, permettant aux entités qui ne relèvent pas de la sphère sociale ou aux institutions qui délivrent des prestations de mieux appréhender la situation de l'utilisateur et de l'orienter vers les interlocuteurs adéquats. - Mettre en place un réseau de référents chargés de diffuser le support ainsi que d'identifier les difficultés identifiées. - Mobiliser le réseau associatif pour faire comprendre les enjeux, et favoriser la diffusion la plus large de l'information auprès des publics concernés
Territoire prioritaire concerné	Les 9 quartiers prioritaires de Ville de Perpignan
Pilotes /partenaires associés	Pilotes : DDCS, et Ville de Perpignan (centres sociaux) Partenaires : CD (MSP), CAF, CPAM, MSA, CARSAT, ADIL
Moyens humains et techniques	Moyens humains : Les référents désignés par chacun des services concernés Moyens financiers : Participation des organismes concernés et crédits spécifiques (Politique de la Ville) Moyens techniques : salle de réunions
Calendrier de réalisation	Fin d'année 2015
Résultats attendus	Mobilisation du tissu associatif Ouverture de droits à de nouveaux bénéficiaires
Indicateurs de résultats	- nombre d'associations mobilisées - nombre d'informations recueillies auprès des associations concernées - nombre de nouveaux bénéficiaires identifiés par les services prestataires

Coût de l'action		État	Ville de Perpignan	PMCA	CD	CR	CAF	Autres partenaires
	Droit commun							
	Crédit spécifique	500 €						500 € (CPAM,CARSAT,MSA)

Axe stratégique n°3: Le renforcement du mieux vivre ensemble

Objectif opérationnel n°3-1: Soutenir les initiatives citoyennes favorisant les solidarités locales

Fiche action n° 3-1-1	Intitulé de l'action : Fonds initiative citoyenneté
Convention interministérielle de référence	Convention avec le ministère de la santé et des affaires sociales , le ministère délégué aux personnes âgées et à l'autonomie, le ministère délégué à la famille et le ministère délégué aux personnes handicapées et à la lutte contre l'exclusion du 19 avril 2013
Articulation avec les autres contrats plans, schémas, existants	

Constat	Dans les circulaires issues des Comités interministériels à la ville des 30 juin et 2 décembre 1999, le gouvernement soulignait que le problème de la participation des habitants à la vie de leur commune devait être envisagé de la façon la plus pragmatique, en s'appuyant sur la méthodologie des dispositifs concrets ayant fait leurs preuves à titre expérimental ; c'est la raison pour laquelle il a décidé de mettre en place un fonds de participation des habitants dans les territoires relevant de la politique de la ville. La finalité première de ces fonds est de faciliter la prise d'initiative et l'auto organisation des habitants pour des projets contribuant à l'animation des quartiers et à l'enrichissement des liens sociaux
Objectif général	Soutenir les initiatives individuelles ou collectives présentées par des habitants de la Ville de Perpignan et productrices de solidarité ou de lien social.
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Favoriser la prise d'initiatives des habitants par la participation au financement de projets fédérateurs. ➔ Valoriser et encourager l'esprit d'initiative des habitants ➔ Enrichir, dynamiser la vie locale, ➔ Développer le lien social ➔ Répondre rapidement aux besoins de financement des porteurs de projet
Description de l'action et du public	Les habitants rédigent un projet dans un document type qui résume leur idée. Puis un temps de présentation leur est accordé ce qui permet de créer un dialogue, un débat autour de leur projet, (chaque initiative est présentée au comité d'examen qui a lieu tous les 3ème mardis du mois). Le groupe d'habitants ou l'association qui porte le projet peut être accompagné par un professionnel des centres sociaux. Une attention particulière est portée sur la valorisation du bénévolat et le partenariat. Ensuite une notification individuelle de la décision leur est envoyée. Si le dossier est retenu la bourse est versée dans un délai de 3 semaines selon les modalités décidées par la commission au responsable de l'action. Puis un bilan de l'action et le réalisé doivent être impérativement transmis à la Commission Fonds d'Initiatives un mois après la réalisation du projet.
Territoire prioritaire concerné	Les 9 quartiers prioritaires de la ville de Perpignan
Pilotes /partenaires associés	Pilotes : État (Préfecture), CAF et la Ville de Perpignan Partenaires : <ul style="list-style-type: none"> ➔ Equipe d'animation du Centre Social ➔ Relais sociaux ou associatifs ➔ Mairies de quartier ou annexes Mairies ➔ Mission Politique de la Ville
	Moyens humains : 1/4 d'ETP de la chargée de mission Politique de la ville, 1/3 d'ETP de secrétariat

Moyens humains et techniques	<p>Moyens financiers : Droit commun et crédits spécifiques (Politique de la Ville)</p> <p>Moyens techniques : salle de réunions</p>
Calendrier de réalisation	Durant une année civile
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Une dynamique de développement social, ➔ Favoriser une citoyenneté active et la démocratie participative ➔ Mobilisation citoyenne locale ➔ L'implication des habitants
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> - participation active des habitants - nombre de projet retenu - qualité du projet (retour de la chargée de mission et des centres sociaux)

Coût de l'action	Droit commun	État	Ville de Perpignan	PMCA	CD	CAF	Autres partenaires
		Crédits spécifiques	20 000€	15 000€			10 000€

Fiche action n° 3-1-2	<p>Intitulé de l'action :</p> <p>Former les acteurs jeunesse, les médiateurs et les associations de quartier sur la laïcité et la citoyenneté</p>
Convention interministérielle de référence	Convention avec le ministère des sports , de la jeunesse de l'éducation populaire et de la vie associative du 4 avril 2013
Articulation avec les autres contrats plans, schémas, existants	

Constat	<p>La France fait face à un profond malaise social et démocratique. La France dans son ensemble, pas seulement quelques « quartiers en difficultés » comme on les appelle trop rapidement. Ce malaise a été maintes fois noté, commenté, analysé. Les événements de janvier en ont révélé plus encore l'intensité. Pour une majorité de nos concitoyens, la République est devenue souvent une illusion.</p> <p>Le principe de laïcité, clef de voûte de notre cohésion, n'est pas toujours bien compris et vécus pour certains comme une attaque à leur liberté religieuse, à leur liberté de croire ou de ne pas croire. Alors que la laïcité, justement, protège cette liberté et permet à chacun de trouver sa place dans notre Nation.</p>
Objectifs généraux et opérationnels de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Réaffirmer la laïcité comme une valeur fondamentale de la fonction publique - Sensibiliser et échanger sur la laïcité avec la société civile
	<p>1°) <u>Formation d'agents de la Ville de Perpignan</u> (agents des centres sociaux, animateurs jeunesse (1 journée CNFPT) :</p> <ul style="list-style-type: none"> -comprendre la situation en France au regard du respect de la diversité spirituelle et du principe de laïcité -connaître le cadre juridique relatif au respect et à l'application du principe de laïcité

Fiche action n° 3-1-3	Intitulé de l'action :
	Accès à la citoyenneté, Médiation sociale
Convention interministérielle de référence	Convention avec le ministère des sports , de la jeunesse de l'éducation populaire et de la vie associative du 4 avril 2013
Articulation avec les autres contrats plans, schémas, existants	

Constat	<ul style="list-style-type: none"> - De nombreuses personnes se retrouvent dans l'incapacité d'accomplir des démarches administratives et d'avoir accès aux soins et/ou aux formations professionnelles parce qu'elles ne maîtrisent pas suffisamment le français. - Nécessité d'améliorer le lien social et d'aider les familles en grandes difficultés - Difficultés accentuées par la complexification des demandes administratives et la généralisation des automates téléphoniques ou des demandes par internet pour accéder aux services des organismes concernés.
Objectifs généraux et opérationnels de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Mener des actions de médiation auprès d'un public ou d'institutions afin de contribuer à renforcer la cohésion sociale, - Rompre l'isolement. - Accompagner le public dans leurs démarches administratives - Permettre aux habitants de rencontrer d'autres personnes, - Permettre d'améliorer l'accès aux dispositifs de droit commun pour les habitants et l'orientation vers les partenaires sociaux (associatifs et institutionnels)
Description de l'action et public ciblé	<p><u>1/ Vers une meilleure cohésion sociale (ADOMA)</u> L'action se présente sous la forme d'un plan d'action, regroupant différentes interventions dispensées principalement sur la résidence, en lien avec plusieurs partenaires associatifs : Actions individuelles (accès aux droits et à la santé, prise en charge médicale des personnes en situations complexes ou en perte d'autonomie, AEFTI auprès des vieux migrants, ONAC auprès des anciens combattants, rapatriés et harkis, Médiance 66 auprès des autres publics...), Actions collectives (prévention santé avec le concours de la Carsat, développer l'activité physique adaptée aux personnes vieillissantes, insertion sociale et l'ouverture sur l'extérieur).</p> <p><u>2/Médiation sociale (AEFTI LR)</u> Une médiatrice sociale, adulte relai, est présente au Centre social de St martin les lundis, mardis et jeudis, de 9h à 12h et de 14h à 17h. Elle accueille les personnes, cerne la situation, communique les informations relatives aux droits, aux aides, aux lieux relais ; elle informe et accompagne les personnes dans leurs démarches administratives (travail, santé, retraite, ...) ; elle facilite le dialogue social entre les services publics et les usagers ; elle contribue à améliorer ou préserver le cadre de vie ; elle initie des projets visant à rompre l'isolement. De manière occasionnelle la médiatrice accompagne les personnes dans les institutions, fait le point avec les habitants sur les actions prévues ou en cours, anime des ciné-débats, organise des sorties et des ateliers et y participe, participe à des animations organisées par le Centre social de St Martin.</p> <p><u>2/ La médiation pour les familles et les enfants des cités gitanes de Perpignan (CAMBIEM)</u> Organisation d'évènements festifs, mise en place d'ateliers culturels, répondre à des besoins et/ou des demandes des habitants : soutien administratif, aide à la lecture ou l'écriture de courriers, de documents, d'ordonnance...Favoriser des liens avec d'autres communautés gitanes, d'autres villes ou de pays, Communiquer sur la culture gitane..</p>

	<p>3/ Pôle pédagogique (CIMADE) Mise en place de cours de niveau et de soutien scolaire. 60 heures d'atelier par semaine sont organisées</p> <p>4/ Lien social du Quartier et aides aux familles en difficultés (Entraid'Roussillon) Aides financières d'urgences – sorties femmes – réunions avec psychothérapeute sur l'éducation des enfants. Du mardi matin au samedi soir nos contacts avec la population défavorisées permettent un « mieux vivre en ensemble » dans ces quartiers.</p> <p>5/ Permanences d'accompagnement social (MRAP) Ouverture des permanences d'accompagnement social les mardi et jeudi de 13h à 17h (correspondance avec caisses de retraite, centres pénitentiaires, avec services publics (EDF, GDF, Veolia...)).</p> <p>6/ Permanences dans les quartiers prioritaires de la Ville de Perpignan (Médiance66) _Dans le cadre de ses deux points services aux particuliers, Médiance 66 est présente sur le quartier de la gare (siège de l'association) et sur le quartier de Vernet-Salanque (dans des locaux mis à disposition par la Ville de Perpignan en lien avec le centre social du quartier). Ces deux PSP assurent des permanences hebdomadaires à raison de quatre fois par semaine et traitent dans l'ensemble les mêmes demandes que celles traitées dans les permanences objets de cette demande de subvention. La particularité du PSP de la gare est de recevoir les clients vulnérables (précarité énergétique) orientés par nos partenaires entreprise comme EDF, ERDF, GDF, GRDF et Veolia. L'action consistera principalement à réaliser des permanences hebdomadaires dans les locaux mis à disposition par la Ville de Perpignan au sein des centres sociaux. A raison d'une à deux fois par semaine selon les quartiers, ces permanences sont assurées par notre conseillère en économie sociale et familiale et/ou les médiatrices de l'association. Pour 2015, passage de 6 à 9 quartiers.</p>
Territoire prioritaire concerné	Quartiers prioritaires
Pilotes /partenaires associés	Pilotes :Etat- Ville CD Partenaires : ADOMA, AEFTI, CambiEM,MRAP, Médiance, CIMADE, entraid'Roussillon
Calendrier de réalisation	Période scolaire
Résultats attendus	- Une plus grande autonomie des personnes - Une participation plus importante à la vie sociale et collective
Indicateurs de résultats	- fréquentation des actions

Coût de l'action		Budget global	Etat	Ville de Perpignan	PMCA	CD	CR	CAF	Autres partenaires
1/ Vers une meilleure cohésion sociale (ADOMA)	Droit commun	22 021 €	9 000 €						
	Crédit spécifique		4 000 €	1 000 €		2 500 €			
2/ Médiation sociale (AEFTI)	Droit commun	24 565 €	12 565 €	1 600 €					
	Crédit spécifique			0 €		5 000 €			
3/ La médiation pour les familles et les enfants des cités gitanes (CAMBIEM)	Droit commun	13 700 €		800 €					

4/ Pôle pédagogique (CIMADE)	Crédit spécifique		2 500 €	5 000 €		2 000 €			
	Droit commun	5 600 €							
5/ Lien social du Quartier et aides aux familles en difficultés (Entraid'Roussillon)	Crédit spécifique					1 600 €			CR 1 900 €
	Droit commun	33 8346 €	60 000 €	7 500 €		8 000 €		2 500 €	
6/ Permanences d'accompagnement social	Crédit spécifique		2 000 €	2 000 €		2 000 €			
	Droit commun	2 700 €							
7/ Permanences dans les quartiers prioritaires de la Ville de Perpignan (Médiance66)	Crédit spécifique		1 350 €	0 €					
	Droit commun	51 600 €		11 200 €					
	Crédit spécifique		10 000 €	14 000 €		2 000 €			21 600 €

Objectif opérationnel n°3-2: Promouvoir les actions culturelles et sportives comme vecteur de lien social et d'ouverture au monde

Fiche action n° 3-2-1	Intitulé de l'action : Charte de coopération culturelle de la Ville de Perpignan pour la période 2016 - 2019
Convention interministérielle de référence	Convention avec le ministère de la culture et de la communication du 5 mars 2014
Articulation avec les autres contrats plans, schémas, existants	Contrat territorial d'éducation artistique et culturelle (CTEAC)

Diagnostic	<ul style="list-style-type: none"> - Un travail de médiation dans les quartiers de la ville trop souvent isolé, - Actions culturelles cloisonnées, - Manque de communication entre les différents acteurs culturels, - Manque de concertation entre les acteurs culturels (institutionnels et associatifs), sociaux et éducatifs de la Ville
	<p><u>Les objectifs généraux :</u></p> <p>La charte de coopération 2016/2019 vise à inscrire durablement les politiques de démocratisation culturelle, d'éducation artistique et culturelle, de création et de diffusion dans l'ensemble des quartiers de la Ville avec une attention particulière portée aux publics éloignés de la culture.</p> <p>Elle s'emploiera à réduire les inégalités d'accès à l'offre et aux pratiques culturelles.</p> <p>Elle prendra en compte les besoins et les aspirations des habitants pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'accès de tous à l'offre et aux pratiques artistiques et culturelles, notamment par une médiation adaptée - Développer les actions de soutien et de qualification des pratiques ar-

<p>Objectif général</p>	<p>tistiques ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Inciter les habitants à participer aux activités culturelles de manière spontanée - Lutter contre l'illettrisme ; - Développer la qualité architecturale et la prise en compte du patrimoine du XXème siècle présent dans les quartiers (label architecture du XXème siècle. - Valoriser la diversité des cultures et des modes d'expressions dans un souci de dialogue interculturel - Modifier les relations entre centre et périphéries par la circulation des œuvres et des personnes. <p>L'ensemble des domaines artistiques et culturels est concerné : musique, danse, théâtre, arts de la rue, arts de la piste, arts plastiques, patrimoine, architecture, cinéma, multimédia, photographie, audiovisuel, écriture, lecture...</p> <p>Une déclinaison spécifique est prévue pour le jeune public dans le cadre du contrat territorial d'éducation artistique et culturelle (CTEAC).</p>
<p>Objectifs opérationnels</p>	<p><u>Les objectifs spécifiques</u> de la nouvelle charte porteront essentiellement sur une programmation d'actions dans le cadre de la laïcité, des valeurs de la République et de la culture au sein des centres sociaux, des écoles et durant les temps d'activités périscolaires.</p> <p>L'égalité dans l'accès à la culture et la lutte contre toutes les discriminations.</p>
<p>Description de l'action et du public</p>	<p>Des engagements territoriaux et thématiques définis entre les directions culturelles et sociales de la Ville et les grandes associations et équipements culturels de la Ville.</p> <p>Ces engagements sont en cours d'élaboration et seront inscrits dans la charte de coopération culturelle de Perpignan 2016/2019,</p> <ul style="list-style-type: none"> - CTEAC: <p>La ville a contractualisé avec la DRAC une convention triennale permettant de développer l'Éducation Artistique et Culturelle pour les enfants et les jeunes de Perpignan. Ce contrat pérennise les actions en direction du jeune public sur l'ensemble des temps de vie. Les actions sont mises en place par les structures culturelles de la Ville en direction des écoles, centre de loisirs (temps scolaires, extrascolaire et périscolaire) du territoire.</p>
<p>Territoire prioritaire concerné</p>	<p>L'ensemble des quartiers de la Ville avec la prise en compte du quartier St-Jacques (quartier prioritaire d'intérêt national)</p>
<p>Pilotes /partenaires associés</p>	<p>Pilotes : La Ville (<i>Les directions de la culture, du développement social et de la jeunesse, de l'action éducative et de l'enfance</i>), et L'Etat (<i>Direction Régionale de l'Action Culturelle du Languedoc-Roussillon</i>)</p> <p>Partenaires : Les grandes associations et les grands équipements culturels de la Ville,</p>
	<p>Moyens humains :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un coordonnateur de la direction de la Culture - les services culturels, sociaux et éducatifs de la Ville - les grandes associations et équipements culturels de la Ville

<p>Moyens humains, financiers et techniques</p>	<p>partenaires de la charte</p> <ul style="list-style-type: none"> - la mission politique de la ville <p>Moyens financiers :</p> <p>Droit commun et les crédits spécifiques (Politique de la ville – Etat)</p> <p>70 % du temps de travail annuel d'un salarié au sein de la direction de la culture : Le coût annuel est de 28 116 € .</p> <p>Moyens techniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La mise à disposition des salles de spectacles situées dans les quartiers dans le cadre de partenariat entre les structures culturelles et sociales de proximité et les compagnies artistiques intervenant sur les quartiers - Une mise en commun des compétences et des aides techniques et artistiques entre les artistes locaux et les grandes associations et équipements de la Ville pour la réalisation de projet
	<p>25 février : annonce du projet aux services culturels, sociaux et éducatifs de la Ville ;</p> <p>23 mars : annonce du projet aux signataires de la charte de 2011 et aux compagnies artistiques locales ;</p> <p>6 mai : déjeuner de travail en vue d'échanger et de mieux appréhender les attentes et les engagements potentiels des grandes associations et des équipements culturels de la Ville. Ce travail se fera en concertation avec les représentants de la mission politique de la Ville et du service des centres sociaux.</p> <p>19 mai : La DRAC et la direction de la culture accueillent les personnes en charge de la Charte de Coopération de la Ville de Liège à venir faire part de leur expérience et développer les différentes étapes de la mise en œuvre du projet auprès des acteurs socio-culturels, des grandes associations culturelles de la Ville et des maires de quartiers.</p> <p>juin-octobre : élaboration de la charte.</p> <p>novembre : signature de la Charte</p> <p>janvier 2016 : début de la mise en oeuvre</p>
<p>Résultats attendus</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Briser l'isolement des populations marginalisées par leur situation économique, sociale ou médicale - Favoriser les rapports intergénérationnels, <ul style="list-style-type: none"> - Valoriser le dialogue interculturel, - Lutter contre les discriminations, - Permettre aux publics empêchés - Renforcer le lien social, - Soutenir les populations en parcours d'insertion socioprofessionnelle, - Participer à l'éducation des plus jeunes, - Susciter le plaisir et faire de la culture un déclencheur de pratiques culturelles (fréquentation des musées, des concerts, des expositions, lecture...) afin de permettre à chaque individu de construire une relation auto-

		nome à l'art,					
Indicateurs de résultats		<ul style="list-style-type: none"> - La priorisation des actions en fonction des moyens - Une politique de concertation entre tous les acteurs culturels - La mise en cohérence et la complémentarité des engagements avec les engagements de la politique de la Ville - Une transversalité constante avec au minimum une communication des actions proposées - Un comité de suivi - Une évaluation annuelle des actions menées. 					
Coût de l'action	Droit commun	État	Ville de Perpignan	PMCA	CD	CAF	Autres partenaires
			28 000 €				
	Crédits spécifiques						

Fiche action n° 3-2-2	Intitulé de l'action :
	Actions Médiation culturelle
Convention interministérielle de référence	Convention avec le ministère de la culture et de la communication du 5 mars 2014
Articulation avec les autres contrats plans, schémas, existants	Contrat territorial d'éducation artistique et culturelle (CTEAC)

Constat	Peu d'accès aux pratiques et aux équipements culturels. Mise en place d'action au sein des quartiers afin d'en faciliter l'accès.
Objectif général et opérationnels	Favoriser l'accès de tous à l'offre et aux pratiques artistiques et culturelles, notamment par une médiation adaptée
Description de l'action et du publi	<p><u>Points lecture/ Les Francas :</u> Un espace dédié aux plaisirs du livre, Un lieu de découverte et d'apprentissage de la langue française, des cultures du monde, Un lieu de lecture accessible à tous et de proximité, Un espace de rencontre et de partage, Un lieu animé et qui anime (bibliothèque de rue). Ouverture : 10h par site du lundi au vendredi (Vernet Salanque, Mailloles, Les Baléares). Accueil des lecteurs et non lecteurs. L'animatrice va également à leur rencontre sur le quartier (dans les écoles, dans les associations...) soit directement, soit par le biais d'autres associations.</p> <p><u>-Théâtre de la complicité/Saint Matthieu (Sensibilisation aux Pratiques Culturelles :</u> Ateliers Théâtre pour enfants, pré ado et adultes, Ateliers chorale et des Soirées Café-Théâtre avec une programmation interdisciplinaire.</p> <p><u>-TIAMAT/ Saint Jacques (ARTS, IDENTITES et MIXITES, Découverte du Monde par le Rythme et le Chant) :</u> Ateliers (Musique Percussion et Chant) et Théâtre pour des enfants de 6 à 12 ans (Ecole LA Miranda et Ludothèque Rabelais) , Participer à des événements populaires et fête du quartier St Jacques, à des spectacles dans le cadre d'échanges avec d'autres ateliers (théâtre de la Rencontre, ALSH Romain Roland, Musée "Music" de Céret et le Théâtre de la Primavera).</p> <p><u>Cie Gérard Gérard/ Haut Vernet:</u> L'objectif est de permettre et d'initier des débutants au plaisir du jeu, du théâtre. Il s'agit de faire naître des personnages, mais aussi des situations, des sketches pour construire une forme de spectacle dite « Cabaret ». Une journée d'écriture est programmée avec l'auteure Clémence Weill, lauréate du Grand Prix de littérature dramatique en 2014. Nous mettrons en place des rendez-vous trimestriels dans des bars ou des maisons de</p>

	<p>quartier pour présenter le spectacle né du travail des improvisateurs cabarétistes.</p> <p><u>Institut Jean VIGO/ Passeurs d'image</u> : Séance au Parc Maillol : Un village associatif - Une séance en plein air – Une résidence d'artistes .</p> <p>La mise en place de ces différents volets se fait en concertation avec les directeurs et animateurs de centres sociaux qui expriment leurs projets autour des différentes possibilités proposées par l'opération sur le thème « L'Afrique ». Séance Arsenal/Quartier Saint-Jacques : Projection en plein air d'un film choisi par les habitants (Séances de préparation en amont avec les habitants du quartier et l'Institut Jean Vigo). Les centres sociaux organiseront une animation en fin d'après-midi</p> <p>Il est prévu de permettre la gratuité d'entrée aux séances du festival de l'Institut Jean Vigo en mars 2015 pour des groupes constitués avec les directeurs et animateurs des centres sociaux.</p> <p><u>Loco compagnie/ Haut Vernet</u> : Mise en place de 4 ateliers hebdomadaires (Théâtre Enfants-ado-adultes, atelier d'écriture, Danse Flamenco et sévillane), programmation de spectacles et sorties culturelles extérieures.</p> <p><u>PULX/Danse au Musée</u> : Une intervenante professionnelle danseuse et chorégraphe se propose d'encadrer un groupe de 24 à 30 jeunes (12 à 15 enfants et 12 à 15 jeunes adultes) dans des ateliers (qui se dérouleront dans un musée de la ville) de découverte et de création de danse contemporaine en lien avec la thématique du musée. Ces jeunes sont des binômes encadrés par l'AFEV dans des actions d'accompagnement éducatifs..</p>
Territoire prioritaire concerné	Vernet, Centre ancien,
Pilotes /partenaires associés	Etat- Ville- CD- CAF Associations, Structures culturelles
Moyens humains et techniques	Salaires des différents intervenants
Calendrier de réalisation	Période scolaire
Résultats attendus	Accès aux pratiques culturelles et spectacles
Indicateurs de résultats	Nombre des participants aux différentes actions Fréquentation lieux culturels

Coût de l'action		Budget global	Etat	Ville de Perpignan	PMCA	CD	CR	CAF	Autres partenaires
1°) Point lecture/ Francas	Droit commun	20 600 €		9 600 €					
	Crédit spécifique		4 000 €	4 000 €					
2°) Théâtre de la complicité/Saint Matthieu	Droit commun	67 200€				7 800 €			
	Crédit spécifique		4 000€ (FIPD)	2 000€					
3°) TIAMAT/ Saint Jacques	Droit commun	8 000 €							
	Crédit spécifique		4 000€	500 €		500 €		1 500 €	
4°) Cie Gérard Gérard/ Haut Vernet	Droit commun	12 080 €	3 000€	640 €		3 000 €			
	Crédit spécifique								
5°) Institut Jean VIGO/ Passeurs	Droit commun	29 200 €	13000 €	Logistique		28 000 €			
	Crédit		3000 €	5000 €					

d'image	spécifique								
	Droit commun	10 000€				1500€			
5°) Loco compagnie/ Haut Vernet	Crédit spécifique		2 000€	2 000€					
	Droit commun	10 500€	2 500€						
6°) PULX/Danse au Musée	Crédit spécifique		3 000€						

Fiche action n° 3-2-3	Intitulé de l'action : Associer les habitants des quartiers prioritaires à la dynamique de valorisation du patrimoine
Convention interministérielle de référence	Convention avec le ministère de la culture et de la communication du 5 mars 2014
Articulation avec les autres contrats plans, schémas, existants	

Diagnostic	<p>La valorisation du patrimoine constitue un des axes majeurs de redynamisation et d'attractivité du centre ancien de la Ville.</p> <p>Au regard de la richesse et de la diversité de ce patrimoine, il est prévu de décliner des itinéraires thématiques (guidés et animés), reposant sur une signalétique directionnelle et d'accueil, ainsi qu'une application numérique de visites guidées.</p> <p>Une grande partie du patrimoine est au cœur ou en périphérie des quartiers populaires du centre ancien et les itinéraires envisagés (gothique, place forte, moderne) traverseront ces quartiers. Ils peuvent concerner parfois directement les habitants (voir Caserne du Puig).</p> <p>Le projet de redynamisation du centre-ville suppose une articulation cohérente des enjeux urbains, sociaux, économiques et culturels.</p> <p>A l'image d'une majorité de la population, nous présumons que les habitants des quartiers prioritaires du centre méconnaissent la richesse du patrimoine qui les entoure.</p> <p>Un des facteurs de réussite des itinéraires résidera ainsi dans une meilleure connaissance, une appropriation (même partielle) voire une participation active à la démarche de valorisation du patrimoine.</p>
Objectif général	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir les actions culturelles et sportives comme vecteur de lien social et d'ouverture au monde -
Objectifs opérationnels	- Sensibiliser les habitants à la richesse du patrimoine
	<p>-Une phase de découverte ciblant différentes tranches d'âge (Ecole LA MIRANDA, Collège Jean Moulin, Groupe adulte avec le Centre social et/ou des partenaires associatifs) sous forme d'atelier, de visites guidées....</p> <p>une phase de sensibilisation à l'application numérique. Cette phase pourrait permettre de combiner connaissance du patrimoine et meilleure appréhension de l'écrit et des outils numériques (voir par exemple groupe de jeune « illettré » avec la Mission Locale</p>

Description de l'action et du public	Jeune) une phase de participation active au guidage : cette partie reste à préciser dans sa forme. Elle dépendra en partie de la « motivation » créée à partir des deux phases précédentes. Il sera possible de s'inspirer d'expériences proches dans les intentions (ex : sur un quartier de Nîmes, un groupe de femmes en apprentissage de la langue a créé un support écrit sur l'histoire de leur quartier).
Territoire prioritaire concerné	Quartier centre ancien (quartier prioritaire d'intérêt national)
Pilotes /partenaires	Pilotes : La Ville (<i>Les directions de la culture, Mission politique de la ville, Centres sociaux, de l'action éducative et de l'enfance</i>),
Associés	Partenaires : Les grandes associations et les grands équipements culturels de la Ville, L'Etat (Direction Régionale de l'Action Culturelle du Languedoc-Roussillon), Education nationale,
Moyens humains, financiers et techniques	Moyens humains : <ul style="list-style-type: none"> - Mission Animation du patrimoine - les services culturels, sociaux et éducatifs de la Ville - les grandes associations et équipements culturels de la Ville, - la mission politique de la ville Moyens financiers : Droit commun et les crédits spécifiques (Politique de la ville - Etat) Moyens techniques : <ul style="list-style-type: none"> - Support parcours thématique
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> - Élaboration : dernier trimestre 2015 - Mise en œuvre 2016
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer le lien social, - Favoriser une appropriation positive du patrimoine
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> - Participation aux actions

		État	Ville de Perpignan	PMCA	CD	CAF	Autres partenaires
Coût de l'action	Droit commun		0.05 ETP				
	Crédits spécifiques						

Fiche action n° 3-2-4	Intitulé de l'action : Accès aux sports pour tous
Convention interministérielle de référence	Convention avec le ministère des sports, de la jeunesse de l'éducation populaire et de la vie associative du 4 avril 2013
Articulation avec les autres contrats plans, schémas, existants	

Constat	Seul 4% des personnes habitants dans les quartiers investis dans le cadre de la politique de la ville possèdent une licence sportive contre 25% pour le reste du département. Plusieurs raisons expliquent cette forme de discrimination source de perturbation sociale. Un tissu associatif faible en nombre, en infrastructure et en capacité d'interventions, un cout de pratique élevé pour les familles, une réticence à pratiquer en dehors des quartiers où ils résident, enfin une méconnaissance des familles des différents dispositifs mis à leur disposition.
Objectif général et opérationnels	-Redonner le gout de l'effort et de l'engagement, -Prendre soin de sa santé par l'activité physique. -Favoriser la relation avec des professionnels du sport, connaissance des filières professionnelles.
Description de l'action et du public	<u>USEP / Action « Savoir Skier »</u> : apprendre à skier (3 journées) aux enfants d'écoles en ZUS (3-4 écoles) <u>UFOLEP / Aider à la cohésion sociale et promouvoir la santé des jeunes Perpignanais par la pratique sportive au sein d'associations sportives</u> : Mettre en relation les associations sportives de proximité avec les populations du quartier via les centres sociaux de la ville qui mettront en place des cycles sportifs portant au minimum sur 14 semaines, Aider les associations présentes sur les quartiers ou à proximité à investir le territoire (matériel, vacations), Mettre en relation dans le cadre du contrat local de santé les jeunes en situation de surpoids et les associations sportives volontaires pour les accueillir (aide à la prise de licence), Favoriser la création d'associations par des jeunes du quartier, notamment celles à destination du public féminin (aide à la prise de licence, matériel). Public ciblé : 11 – 17 ans et féminin. <u>CDOS/ Manger bouger</u> : développer le goût de l'activité sportive chez les enfants d'âge maternel et montrer aux parents qu'à cet âge l'activité physique est possible. En parallèle une action d'information formation est organisée par des diététiciennes. <u>USEP/savoir nager</u> : apprendre à nager aux jeunes des écoles du Vernet, ap aux jeunes des accueils de mineurs de St Assisclle. Public cible : 6- 12 ans <u>UFOLEP / Action sport été</u> : -organiser des animations sportives sur les installations du Moulin à Vent durant 5 semaines l'été (environ 5.000 enfants), 23 associations Inciter les familles modestes bénéficiaires à utiliser le « Passeport temps libre » attribuée par la Caf pour inscrire leurs enfants à une activité sportive ou culturelle -Utiliser les NAP (Nouvelles Activités Périscolaires) comme vecteur de connaissance du milieu associatif sportif
Territoire prioritaire concerné	Centre ancien, Vernet, Saint assisclle
Pilotes /partenaires associés	- <u>Pilotes</u> : UFOLEP, CDOS, USEP - <u>Partenaires</u> : Les centres sociaux de la ville de Perpignan, les associations sportives, le contrat local de santé. - Aqua Synchro 66, DAEE -CAF
Calendrier de réalisation	Période scolaire ou vacances
Résultats attendus	Engagement de jeunes auprès d'associations sportives sur l'année.

	➔ Découvertes de filières professionnelles dans le milieu du sport.
Indicateurs de résultats	Nombre de participant, nombre de licence sportive, de clubs sportifs partenaires

Coût de l'action		Budget global	Etat	Ville de Perpignan	PMCA	CD	CR	CAF	Autres partenaires
1°) USEP / Action « Savoir Skier »	Droit commun		2 500 € (CNDS)			6 750 €			
	Crédit spécifique								
2°) UFOLEP / Aider à la cohésion sociale 3°) CDOS/ Manger bouger	Droit commun	47 760 €	17 000 € (CNDS)	MAL et ETP		1 930 €			UFOLEP national 4 730€
	Crédit spécifique		16 000 € (FIPD)	10 000 €					
4°) USEP/savoir nager :	Droit commun		22 000 € (CNDS)			14 272 €			
	Crédit spécifique								
5°) UFOLEP / Action sport été :	Droit commun		11 500 € CNDS			6 750 €			
	Crédit spécifique								
6°) Passeport temps libre Caf	Droit commun		20 000 € (CNDS)			1 930 €			
	Droit commun						47 912 €		
	Crédit spécifique								

Objectif opérationnel n°3-3:

Conforter et optimiser le rayonnement des centres sociaux, développer les services et les actions en complémentarité avec les Maisons sociales de Proximité de Perpignan

Fiche action n° 3-3-1	Intitulé de l'action :
	Mise en place d'une action collective partenariale dans le cadre du « vivre ensemble »
Convention interministérielle de référence	Convention avec le ministère de la santé et des affaires sociales, le ministère délégué aux personnes âgées et à l'autonomie, le ministère délégué à la famille et le ministère délégué aux personnes handicapées et à la lutte contre l'exclusion du 19 avril 2013 Convention avec le ministère des sports , de la jeunesse de l'éducation populaire et de la vie associative du 4 avril 2013
Articulation avec les autres contrats plans, schémas, existants	

Diagnostic	<ul style="list-style-type: none"> - Absence de coopération entre les centres sociaux et les Maisons Sociales de Proximité - Isolement de publics cibles (Personnes âgées, jeunes, femmes) - Méconnaissance des rôles et missions de chacun des partenaires qui ne favorise pas la prise en charge individuelle et collective des publics
Objectif général	Développer les services et les actions des centres sociaux en complémentarité avec les MSP de Perpignan
Objectifs opérationnels	<p>Sur un territoire défini :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer la connaissance réciproque des missions et actions : centre social / MSP - Expérimenter une action collective
Description de l'action et du public	<ul style="list-style-type: none"> - Rencontre entre les équipes des deux institutions autour de leurs missions, leurs pratiques et le projet social du centre social retenu - Diagnostic partagé du quartier d'intervention - Repérer des axes de travail en lien avec le « vivre ensemble » - Mettre en place une action à destination des jeunes (11-17 ans), des personnes âgées de plus de 75 ans ou des femmes, visant à renforcer le lien social et lutter contre l'isolement
Territoire prioritaire concerné	Vernet - Salanque / Diaz (nord) ou Saint Mathieu (sud)
Pilotes /partenaires associés	Ville de Perpignan – Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales - CAF
Moyens humains, financiers et techniques	<p>Moyens humains :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Référents désignés par les deux institutions <p>Moyens financiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Crédits spécifiques de la Politique de la ville <p>Moyens techniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Salles de réunion du centre social et des MSP
Calendrier de réalisation	4 ^{ème} trimestre 2015
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Ouverture des droits à de nouveaux bénéficiaires - Renforcer le vivre ensemble sur le quartier - Mobilisation des deux équipes
Indicateurs de résultats	- Travail partenarial engagé entre les deux institutions

	- Mise en place d'une action collective
--	---

Fiche action n° 3-3-2	Intitulé de l'action :
	Les centres sociaux municipaux, acteurs majeurs du mieux vivre ensemble
Convention interministérielle de référence	
Articulation avec les autres contrats plans, schémas, existants	

Diagnostic	<ul style="list-style-type: none"> - Les centres sociaux municipaux sont implantés sur 9 territoires du contrat de ville. - Les centres sociaux agissent sur la démocratie participative - Les centres sociaux favorisent les rencontres et les échanges des habitants des quartiers populaires - Les centres sociaux doivent travailler davantage les questions de mixité socioculturelle - Les centres sociaux doivent rayonner au-delà de l'habitat social vers le pavillonnaire - Leur implantation géographique, leurs locaux et leur attractivité doivent se développer.
Objectif général	Conforter et optimiser le rayonnement des centres sociaux
Objectifs opérationnels	<p>Renforcer l'attractivité des centres sociaux</p> <p>Développer les actions et services initiés par les centres sociaux</p> <p>Développer la mixité sociale et culturelle</p>
Description de l'action et du public	<p>Les centres sociaux sont des « lieux ressources » pour les habitants et les acteurs du Développement Social Local (DSL). Ils proposent des services et des activités coordonnées à finalité sociale, éducative et culturelle qui favorisent les initiatives locales.</p> <p>Les centres sociaux de par leur équipement, leur positionnement géographique et leur attractivité de services et d'animations doivent rayonner au-delà de l'habitat social vers le pavillonnaire afin de travailler le mieux vivre ensemble et la mixité.</p> <p>Cette orientation sera confortée et développer sur l'ensemble des centres sociaux.</p> <p>Ces structures sont, dans de nombreux domaines, un « support » de proximité permettant la mobilisation des habitants pour des actions de développement social menées par la Ville ou par des partenaires (Institutionnels et associatifs).</p>
Territoire prioritaire concerné	Diagonale du Vernet, Bas Vernet Est, St Assisclé, St Martin, St Matthieu-La Réal, St Jacques, Champ de Mars.
Pilotes /partenaires associés	<p>Pilotes : Ville de PERPIGNAN</p> <p>Partenaires : CAF, DDCCS, Préfecture, associations,...</p>
Moyens humains, financiers et techniques	<p>Moyens humains : plus de 80 agents</p> <p>Moyens financiers : 2 900 000 €</p> <p>Moyens techniques : 16 Equipements (9 centres sociaux et 10 EAJ)</p>
Calendrier de réalisation	2015 - 2019
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> -Meilleur positionnement géographique pour certains centres sociaux -Plus forte mixité dans les actions menées - Augmentation de la fréquentation des centres sociaux

	<ul style="list-style-type: none"> - une meilleure circulation de l'information et de la communication entre les différents services de la ville œuvrant avec les centres sociaux - identification et développement du partenariat sur le territoire (associations, institutions) - mise en œuvre des actions de soutien à la fonction parentale portées par les référents familles - développement d'actions en faveur de l'autonomie des jeunes en s'appuyant notamment sur les EAJ
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> --nombre d'équipements mieux positionnés géographiquement dont le positionnement géographique a évolué -nombre de nouveaux projets créant de la mixité - taux d'évolution de la fréquentation des centres sociaux - localisation géographique des usagers fréquentant les centres sociaux -Taux d'évolution d'actions labellisées Reaap - Nombre de Comité locaux d'animation parentalité mis en place - Nombre de projets d'autonomie des jeunes

Coût de l'action	Droit commun	État	Ville de Perpignan	PMCA	CD	CAF	Autres partenaires
				2 105 000 €			429 555 €
	Crédits spécifiques	15 000 €				96 000€	

Note sur les sources de données

Les sources de cette présentation proviennent des dernières données connues de l'INSEE 2011 et 2012 au niveau des Iris mises à disposition en octobre 2014 et 2015, recensements et déclarations effectués essentiellement en 2011 et 2012.

Chômeur (taux de chômage déclaratif)

Au sens du recensement, est chômeur toute personne de 15 ans ou plus qui s'est déclarée "chômeur" (indépendamment d'une éventuelle inscription auprès du Pôle emploi), sauf si elle a déclaré explicitement par ailleurs ne pas rechercher de travail.

Remarque : la définition du chômage au sens du recensement diffère de celles du Bureau international du travail (BIT) et du Pôle emploi.

Le taux d'activité est le rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) et l'ensemble de la population correspondante.

L'Unité de Consommation (UC)

Dans chaque «ménage fiscal», on compte le nombre d'équivalents adultes qui le composent :

- le premier adulte compte pour 1 ;
- les autres personnes de 14 ans et plus pour 0,5 ;
- les enfants de moins de 14 ans pour 0,3.

En termes d'étude du revenu fiscal, cette unité de mesure permet de relativiser le revenu du ménage suivant sa taille et sa structure par âge. Elle est préconisée pour comparer les niveaux de revenus entre zones et pour analyser les inégalités de revenu à l'intérieur d'une zone.

Cette échelle d'équivalence est utilisée couramment par l'Insee et Eurostat.

La médiane du revenu fiscal **par unité de consommation** partage les personnes en deux groupes : la moitié des personnes appartient à un ménage qui déclare un revenu par UC inférieur à cette valeur et l'autre moitié présente un revenu par UC supérieur. Cet indicateur permet donc de mesurer le niveau central des revenus par UC au sein d'une zone.

Les déciles du revenu fiscal **par unité de consommation** décrivent la distribution des revenus par tranches de 10% des personnes. La médiane constitue donc le cinquième décile. Les déciles les plus couramment utilisés pour décrire les disparités des revenus sont le premier et le dernier décile :

- le premier décile (D1) du revenu fiscal par UC est tel que 10 % des personnes appartiennent à un ménage qui déclare un revenu par UC inférieur à cette valeur et 90 % présentent un revenu supérieur ;
- le dernier ou neuvième décile (D9) du revenu fiscal par UC est tel que 90 % des personnes appartiennent à un ménage qui déclare un revenu par UC inférieur à cette valeur et 10 % présentent un revenu supérieur.

CONTRAT DE VILLE
APPEL A PROJETS 2015

CADRAGE GENERAL

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine fixe les principes de la nouvelle politique de la ville dont les contrats de ville sont le cadre d'action pour la période 2015-2020.

La politique de la Ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité nationale et locale envers les quartiers défavorisés et leurs habitants. Elle est conduite par l'Etat, les collectivités territoriales et leurs groupements dans l'objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

La mise en œuvre des contrats de ville repose sur les principes suivants :

- une réforme de la géographie prioritaire qui se traduira à l'échelle nationale, par une réduction des quartiers prioritaires (2500 à 1300 quartiers prioritaires) dans une logique de simplification des zonages sur la base d'un critère unique et objectif : le revenu des habitants ;
- un contrat unique articulant dimension sociale, urbaine et économique ;
- un portage intercommunal des contrats adossés au projet de territoire afin de favoriser l'inscription des quartiers prioritaires dans les dynamiques d'agglomération ;
- une participation élargie des acteurs institutionnels (Région, Pôle Emploi, Bailleurs, Caisse des dépôts et consignations, Chambres consulaires.) dans une démarche partenariale, transversale et intégrée tenant compte des enjeux de cohésion sociale, de développement urbain et de développement économique ;
- une mobilisation des politiques de droits commun avant la mobilisation des moyens spécifiques notamment par le biais de conventions interministérielles ;
- des contrats calés sur le mandat municipal et mieux articulés avec les outils contractuels de planification existants (Plan Local de l'Habitat, Contrat de Plan Etat Région, Programmation européenne 2014-2020,....) ;
- un principe de « coconstruction » avec les habitants et les acteurs des territoires entériné par la loi au travers notamment de deux outils : les conseils citoyens et les maisons du projet.

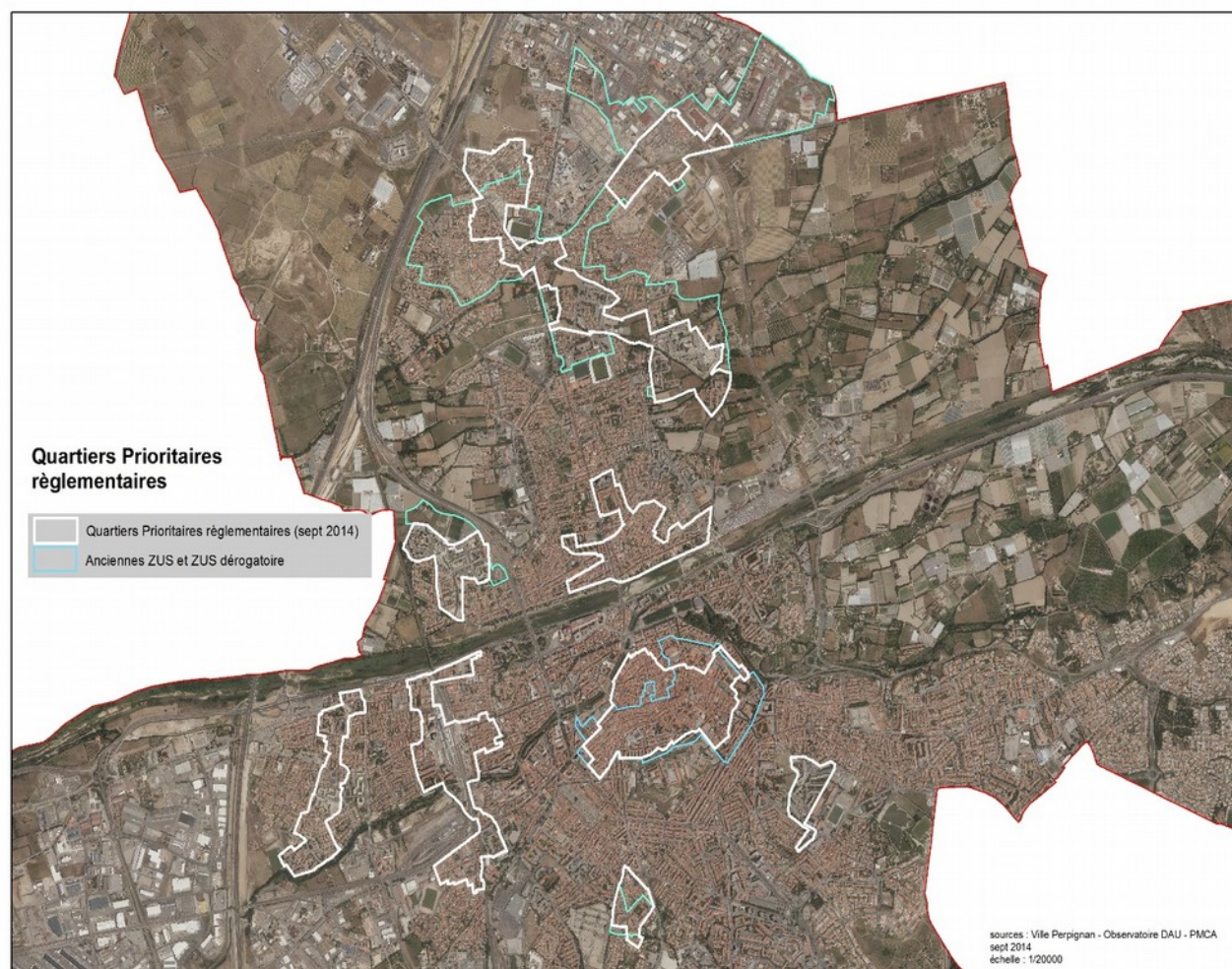
En juin 2014, les contours des « nouveaux » quartiers prioritaires ont été présentés aux collectivités locales avec pour le territoire perpignanais, neuf quartiers prioritaires retenus regroupant 28 420 habitants soit environ 25% de la population perpignanaise.

Entre Juillet et Novembre 2014, un contrat cadre du contrat de ville a été élaboré au travers de la mobilisation d'un large partenariat (Etat, Ville de Perpignan, PMCA, Conseil Régional, Conseil Général, Chambres consulaires, Bailleurs sociaux, CAF, Pôle emploi...) avec également une consultation de la société civile (Forum politique de la ville du 3 Novembre).

Le contrat cadre comprend les axes stratégiques et les orientations opérationnelles pour les principales thématiques (Développement économique/emploi, Cohésion sociale, Cadre de vie/rénovation urbaine), les priorités transversales (Egalité homme/femme, Lutte contre les discriminations, Jeunesse, attractivité) et leurs déclinaisons sur chacun des quartiers prioritaires.

La nouvelle géographie prioritaire

Cette nouvelle géographie comprend sur Perpignan les quartiers suivants : Saint Assisclé, Gare, Bas Vernet Clodion, Diagonale du Vernet, Baléares/ Rois de Majorque, Bas Vernet Est, Centre ancien, Nouveaux Logis, Champs de mars (voir carte de chaque quartier sur le site Ville de Perpignan-rubrique Politique de la Ville).



La notion de quartier vécu permet de prendre en compte dans les projets retenus les structures bénéficiant aux habitants des quartiers prioritaires, implantées dans l'environnement immédiat (cf liste en annexe du Contrat cadre).

Enfin, deux quartiers sortants de la géographie prioritaire (Cité Ensoleillée et Cité des Romarins) ne sont plus éligibles aux crédits spécifiques mais demeurent prioritaire pour les crédits de droit commun.

L'APPEL A PROJETS 2015

Cet appel à projet est destiné aux acteurs associatifs et autres organismes (collectivités territoriales, Etablissement public) intervenant en direction des habitants des quartiers prioritaires.

Les porteurs de projets devront s'inscrire dans le cadre des axes stratégiques et des orientations opérationnelles définis dans le contrat cadre pour les 3 « piliers du contrat (Développement économique/emploi, Habitat/cadre de vie, cohésion sociale) et déclinés sur chacun des quartiers prioritaires. Ils devront également veiller à la prise en compte des

priorités transversales (Egalité homme/femme, Lutte contre les discriminations, Jeunesse, attractivité).

Par ailleurs, le renforcement et l'application des politiques publiques s'adressant aux habitants des quartiers prioritaires seront menés parallèlement et en synergie avec les projets soutenus dans le cadre de cet appel à projet.

L'ensemble des actions retenues constitueront un plan d'action (décliné pour chacun des trois piliers et par quartier) qui sera présenté en comité de Pilotage en Juin 2015.

CONDITIONS D'ELIGIBILITE

Les cosignataires du Contrat de Ville soutiendront les projets répondant aux exigences suivantes :

- _ cibler les habitants des quartiers définis comme prioritaires en 2015
- s'inscrire en priorité dans les orientations thématiques et territoriales retenues dans le contrat cadre.
- identifier précisément les besoins auxquels l'action vient répondre et la compétence du porteur de projet pour y répondre dans le délai d'un an maximum.
- préciser les objectifs qualitatifs et quantitatifs attendus dans le délai d'un an maximum.
- être en capacité de produire une évaluation précisant les résultats qualitatifs et quantitatifs de l'action. Pour les actions reconduites, cette évaluation est obligatoire. Les fiches action et les bilans joints à cet appel à projet doivent à ce titre être obligatoirement renseignés, à défaut le dossier ne sera pas examiné.
- mener des actions en direction des publics les plus en difficulté en apportant une plus-value par rapport à la mobilisation du droit commun.
- Les projets innovants permettant d'associer les habitants à la conception de l'action feront l'objet d'une attention particulière.

En tant que porteurs de projets, les associations devront, dans leur fonctionnement interne, respecter les critères de vie démocratique, les valeurs républicaines, la non-discrimination et la transparence de gestion.

